



ENTREPRISES : LES BONS TUYAUX POUR L'INNOVATION ET L'EMPLOI



ÉRIC MICHOUX,
UN ENTREPRENEUR INVESTI
DANS LA RURALITÉ MODERNE



NOS RÉGIONS ONT DU TALENT :
EMBARQUEZ VERS LE VAL D'OISE !



ENTRETIEN ROYAL AVEC "S.A.S",
LE PRINCE ALBERT II DE MONACO

Partout où l'enjeu est essentiel, nous sommes là

ESPACE

Optimiser les solutions pour les télécommunications, l'observation de la Terre, la navigation et la science

DÉFENSE

Acquérir et conserver la supériorité décisionnelle et opérationnelle

AÉRONAUTIQUE

Rendre le transport aérien plus sûr, plus fluide, plus confortable et moins polluant

SÉCURITÉ

Protéger les citoyens, les données sensibles et les infrastructures

TRANSPORT TERRESTRE

Permettre le fonctionnement plus rapide et plus efficace des réseaux

Chaque jour, des millions de décisions critiques sont prises pour protéger les populations, les infrastructures et les nations. Thales est au cœur du processus. Notre maîtrise des technologies intelligentes permet aux décideurs d'apporter la réponse la plus adaptée. Partout, avec nos clients, nous faisons la différence.





Directeur de la publication : Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous • Rédacteur en chef : Olivier Paccaud • Comité de rédaction : Nicolas Dainville - Violaine Hacke - Maggy Legat • Photo de couverture : création d'Olivier Dassault • Contributeurs : Emmanuelle Anthoine - Valérie Bazin-Malgras - Bruno Bonnell - Bernard Brochand - Pierre Cordier - Catherine Dumas - Nicolas Forissier - Alain Houpert - Jean-Raymond Hugonet - François-Michel Lambert - Sébastien Leclerc - Emmanuel Maquet - Sébastien Meurant - Pierre Morel-à-L'Huissier - Stéphane Piednoir - Jean-François Rapin - Damien Regnard - Jean-Louis Thieriot • Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci. • Réalisation de la revue : P.M.S. - Paul Meyer - 17, avenue de Ségur 75007 Paris. Tél : 06 28 47 53 55 • Graphiste : Deborah Cohen • Contact (adhésion, informations...) : Violaine Hacke- vhacke@generation-entreprise.fr



UNE RÉVOLTE ? NON UNE RÉVOLUTION

Olivier Dassault, Président de GEEA et Député de l'Oise

Alors que la France peine à sortir du « grand débat » lancé par l'exécutif, un autre débat se déroule à l'échelle mondiale. Il a pour protagonistes les Etats-Unis d'Amérique, la Chine, les membres des « 5 eyes » et les Etats européens. Il utilise des mots comme « 5G », « internet des objets » et « Huawei » ; mais aussi « espionnage », « sécurité nationale » et « souveraineté ». Ce débat c'est celui de l'avenir de nos réseaux de communications et de la révolution qu'ils vont subir.

Qu'est-ce que la 5G ?

C'est la cinquième génération standardisée de connectivité des terminaux mobiles et une véritable rupture technologique. Si la 5G nous promet des temps de latence en deçà de la milliseconde, sa promesse n'est pas uniquement celle de vidéos ininterrompues ou de débits ultra-rapides mais celle d'une connectivité totale. En 2020, les experts estiment le nombre d'objets connectés à 30 milliards : du réfrigérateur au baby phone, en passant par les voitures, les assistants domestiques ou les dispositifs médicaux connectés. Le monde de demain sera branché, câblé, connecté, partout, tout le temps.

En partant de ce constat, il apparaît essentiel que les réseaux qui connecteront l'essentiel et l'accessoire, soient les plus sécurisés possibles. Il est tout aussi fondamental qu'ils ne soient soupçonnés de pouvoir servir les intérêts de puissances étrangères ou représenter une menace pour l'intérêt national, en France ou ailleurs.

Depuis plusieurs années, Huawei, particulièrement, est soupçonnée par de nombreux services de renseignement d'être, si ce n'est un faux nez pour les services chinois, une source importante d'informations utilisée à des fins d'espionnage industriel. La loi sur le renseignement nationale adoptée par la Chine en 2017 qui institue que « les institutions actives dans le domaine du renseignement national » peuvent « demander aux organes, aux organisations et aux citoyens compétents de leur assurer le soutien, l'aide et la coopération nécessaires. » ne fait rien pour rassurer et lever les doutes qui pèsent sur les entreprises chinoises.

Face à cette menace, réelle ou supposée, les avis divergent. A la pointe de ce combat les Etats-Unis ont décidé d'exclure les fabricants

chinois de leurs réseaux au nom de la sécurité nationale. En réponse Huawei a attaqué le gouvernement américain en justice. L'Europe, elle, temporise tentant de ménager deux puissants partenaires.

En conséquence c'est sur notre continent que les pressions sont les plus fortes. Le gouvernement américain n'a pas hésité à manier le bâton avec ses alliés les plus proches comme l'Allemagne qu'il a menacée de ne plus avoir accès aux renseignements américains si Huawei n'était pas banni de ses réseaux. Le gouvernement chinois semble préférer la carotte avec des investissements massifs dans les infrastructures des pays les plus endettés comme la Grèce et le Portugal voire bientôt l'Italie. Dans cette guerre, les Européens sont divisés et l'Union qui les agrège, est incapable de définir l'intérêt général, laissant cette responsabilité aux Etats membres. Alors que cette révolution technologique donne lieu à un véritable Yalta entre chinois et américains, il est triste de constater que l'Union européenne n'est pas à la hauteur des enjeux, à quelques semaines des élections pour le Parlement européen.

« Ce ne sont point les hommes qui mènent les révolutions, c'est la révolution qui emploie les hommes » constatait Joseph de Maistre ; c'est toujours le cas deux siècles plus tard. La révolution technologique d'internet n'en finit plus de bouleverser les mondes et peu nombreux sont les hommes capables d'en orienter le cours. Impuissants, les dirigeants politiques font semblant d'accompagner cette disruption généralisée de toutes les règles établies alors que souvent ils n'en sont que les spectateurs. La révolution annoncée de la 5G et le rôle crucial que vont jouer ses réseaux dans le futur n'est pas un gadget, c'est l'avenir. Il peut être tentant de dédaigner le sujet tant il semble ne relever que de la seule technique ; pourtant 2010 opérateurs télécoms dans 83 pays, ont fait le choix d'y investir lourdement alors que les premiers réseaux commerciaux ne devraient pas arriver avant 2020 voire 2025. Quelque chose d'essentiel est en train de se jouer et la France et l'Europe donnent l'impression de passer à côté alors qu'ils avaient eu un rôle fondamental dans la création d'Internet.

Il est dit que le courage est parfois l'effet d'une très grande peur, je préfère néanmoins le proverbe suivant « le courage croît en osant et la peur en hésitant », peut-être le moment d'oser est-il venu ?



GRAND DÉBAT :

PASSONS DES PAROLES AUX ACTES

Jean-Michel Fourgous, Président de Saint-Quentin-en-Yvelines,
Délégué général de GEEA

Territoires oubliés, ras-le-bol fiscal, refus d'un certain mépris des élites... Cela fait désormais plusieurs semaines que les Français expriment un cri de colère sans précédent.

Partout dans nos communes, de nombreux maires ont joué leur rôle de facilitateurs pour faire remonter au gouvernement les doléances de leurs concitoyens.

« Attention à ne pas transformer ce « Grand Débat » en un « Grand Blabla », ni à confondre les cahiers de doléances avec des lettres au père Noël ! »

Beaucoup d'entre eux ont ainsi évoqué leur exaspération fiscale face aux 360 impôts et taxes, un record du monde, qui les pénalisent et les empêchent de vivre dignement de leur travail. D'autres attendent des mesures fortes en matière de pouvoir d'achat, sur la TVA pour les produits de première nécessité par exemple ou encore sur les retraites, souvent malmenées par l'inflation et la hausse de la CSG. Nos compatriotes ont enfin exprimé une demande de décentralisation, en redonnant plus de liberté à nos territoires, alors que ces derniers subissent aujourd'hui une imprévisibilité budgétaire inédite, avec notamment la suppression programmée de la taxe d'habitation qui risque de mettre nos communes sous tutelle de l'Etat... Mais attention à ne pas transformer ce « Grand Débat » en un « Grand Blabla » ni à confondre les cahiers de doléances avec des lettres au père Noël !

Oui, les Français sont en droit de savoir comment chaque revendication sera financée, sinon, toute idée (aussi bonne soit elle) risque de ne rester qu'un vœu pieu, voire de se transformer en nouvel impôt... dans un pays, la France, qui en détient déjà le record du monde... Ça serait quand même un comble que cette révolte fiscale se transforme finalement en concours Lépine de la fiscalité !

Car comment occulter le grave contexte budgétaire que subit actuellement notre pays ?

Selon la Commission des finances de l'Assemblée nationale, la dépense publique a ainsi augmenté de +44 milliards d'euros en 2018-2019 contre +28 milliards d'euros en 2013-2014. Résultat, la France détient le record européen de la dépense publique et

le pire déficit de la zone Euro... Quant à notre dette, elle vient de franchir la barre symbolique des 100 % du PIB et continue inexorablement d'augmenter, « à rebours de la quasi-totalité des pays européens » selon le Haut conseil des finances publiques... Mais alors, que faire ?

Il s'agit d'abord de s'attaquer au gaspillage de l'argent public, plutôt que d'augmenter la fiscalité comme les dernières pistes évoquées laissent malheureusement le craindre (alourdissement des droits de succession, taxation de la revente des résidences principales, réduction des crédits d'impôt pour les familles, création d'une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu, hausse de l'IFI...).

Des solutions concrètes existent comme l'augmentation du temps de travail à 39 heures par semaine dans la fonction publique, la baisse du train de vie de l'Etat en accélérant notamment la digitalisation des administrations ou encore la réforme des retraites en alignant le mode de calcul pour plus d'égalité entre le public et le privé.

Il est également urgent de valoriser le travail plutôt que l'assistanat car c'est une triste réalité : le travail ne paie plus assez et l'écart entre le travail et l'assistanat est souvent faible, voire parfois nul. L'instauration de contreparties au versement du RSA ou la mise en place d'une Allocation sociale unique pourraient notamment y remédier.

Il s'agit enfin de libérer notre croissance alors que nos créateurs de richesses et d'emploi restent toujours plombés par nos 400 000 normes administratives souvent asphyxiantes et notre fiscalité parfois étouffante.

Le taux d'imposition des entreprises françaises est en effet le plus élevé d'Europe selon la Banque mondiale (60 %) en 2018, deux fois plus qu'au Royaume-Uni (30 %) et 20 points de plus que la moyenne européenne de (40 %)...

Quant aux motifs d'inquiétude pour les entreprises, ils se multiplient, avec notamment le prélèvement à la source qui a engendré jusqu'à 1,2 milliard de coûts de gestion supplémentaires cette année, au moment où sont aussi évoquées la prise en charge par les employeurs des arrêts maladie ou la surtaxation des contrats courts...

Alors, à quand un environnement social, fiscal et réglementaire optimal pour nos entrepreneurs ? C'est le grand combat de Génération entreprise – Entrepreneurs associés que ses 150 parlementaires membres continuent de mener avec passion, au service de la France.



MIEUX ACCOMPAGNER NOS ENTREPRISES FACE AUX DIFFICULTÉS DE LA MONDIALISATION

**Valérie Bazin-Malgras, Députée de l'Aube, Vice-Présidente de GEEA,
Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation**

L'économie du XXI^{ème} siècle est celle de la mondialisation. Malgré le ressac protectionniste que nous connaissons ces dernières années, c'est bien le libre-échange qui représente notre horizon économique. C'est cette ouverture au monde de nos entreprises, de nos capitaux, de nos biens et de nos services qui caractérise le présent et l'avenir de nos activités.

Cette réalité nous incite à redéfinir notre approche. Au-delà des craintes, elle nous invite à saisir les opportunités qui s'offrent à nous grâce à une telle ouverture. Députée de l'Aube, en plein cœur de la Champagne, j'ai la chance d'avoir sur mon territoire un secteur qui défend fièrement sa place de deuxième excédent de la balance commerciale française. Les vins et spiritueux ont battu en 2018 un nouveau record à l'export, le Champagne étant la deuxième boisson la plus dynamique à l'étranger avec des ventes atteignant 2,88 milliards d'euros (+2,1 %).

Mais pour que la mondialisation nous soit pleinement bénéfique, il nous faut lui assurer un cadre cohérent en garantissant les vertus. Sans quoi nous laisserons se développer les thèses protectionnistes prônant la fermeture et le repli sur soi en leur permettant de mettre en exergue les dérives et les effets pervers d'une mondialisation sans foi ni loi.

De nombreuses entreprises étrangères ont ainsi fait le choix d'implanter leur siège social européen hors de France pour échapper à la fiscalité frappant les entreprises. Jouant sur les critères d'imposition, elles échappent ainsi à l'impôt sur les sociétés que doivent acquitter nos entreprises. Cela favorise les multinationales étrangères par rapport aux entreprises françaises. Les pratiques d'optimisation fiscale sont alors à l'origine d'une concurrence déloyale dont nos entrepreneurs sont les premières victimes.

Le secteur de la distribution, par exemple, subi de réelles pertes à cause de cette mécanique. Ces pertes ont des conséquences sur l'emploi et le dynamisme de nos sociétés françaises. Ainsi, Carrefour a annoncé la fermeture de 200 magasins en France pour cause de mauvaise rentabilité, alors que Lidl et Colruyt connaissent un développement exponentiel sur notre territoire.

Le projet du Conseil européen de créer une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) propose une solution intéressante à ce problème.

**« Pour que la mondialisation
nous soit pleinement bénéfique,
il nous faut lui assurer un cadre cohérent
en garantissant les vertus. »**

Ce projet est un ensemble unique de règles permettant de déterminer le résultat imposable d'une société au sein de l'Union européenne. Avec l'ACCIS, les sociétés exerçant des activités transfrontalières devront se conformer à un système européen unique pour déterminer leur revenu imposable, plutôt qu'aux différents régimes nationaux dans lesquels l'activité est exercée.

Les groupes soumis au régime de l'ACCIS auraient la possibilité de ne remplir qu'une seule déclaration fiscale consolidée pour l'ensemble de leurs activités au sein de l'Union européenne. Les résultats imposables consolidés du groupe seraient répartis entre chacune des sociétés qui le constituent par application d'une formule simple. Cela permettra à chaque État membre de soumettre les bénéfices des sociétés résidentes de cet État à son propre taux. Pour toutes ces raisons, j'ai décidé de déposer une proposition de résolution et une proposition de résolution européenne auprès du Parlement pour soutenir l'adoption d'un tel dispositif. Une telle évolution contribuerait en effet à l'architecture d'un cadre assurant que la mondialisation de notre économie soit avant tout source de bienfaits. Nos entreprises et nos emplois en bénéficieraient immédiatement.

Défendre nos entrepreneurs et le dynamisme de notre économie est la mission première de « Générations Entreprises – Entrepreneurs Associés ». Cette revue en illustre le foisonnement d'initiatives et la richesse de son activité.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture à tous !

Créons **ensemble**
la **transition** énergétique
de votre **territoire**

Quadran, acteur majeur de la
production d'énergie verte,
filiale du groupe Total,
dont l'ambition est de devenir
la major de l'énergie responsable

 ÉOLIEN  SOLAIRE  BIOGAZ
BIOMASSE  HYDRO

835 MW en exploitation *
Près de **280 centrales** de production EnR *
Une démarche **territoriale & durable**

** En mai 2019, pour son compte propre et pour le compte de tiers*

LA VIE DE GEEA





Ha Marseille ! Quel bonheur de se retrouver en bord de méditerranée, au rythme agréable, aux accents chatoyants...

Marseille, la ville des passions, la terre d'histoire, du football et d'immodérées créativité.

Guy Teissier et Eric Diard, les deux Députés de l'étape y ont accueilli une délégation de parlementaires.

Après la visite de l'usine Airbus Helicopters à Marignane, les Députés ont rejoint plusieurs jeunes entrepreneurs face au Mucem pour échanger sur le leadership, la création, l'innovation... des questions stimulantes de la part d'une jeunesse qui crée déjà demain.

Cette journée s'est terminée chez Comex (Compagnie Maritime d'Expertises) SA, un ovni dans le secteur industriel qui intervient dans les environnements extrêmes depuis les profondeurs marines, jusque dans l'espace. Avant de prendre le chemin de la lune en 2023, la station orbitale Gateway fera un passage par le grand bassin de la Comex pour y subir plusieurs tests sous l'eau dans les conditions de l'apesanteur.

Son activité d'ingénierie hyperbare et hypobare lui a permis de devenir aussi un centre de recherche biomédicale. L'Agence Régionale de Santé lui a attribué l'agrément l'autorisant à pratiquer au sein de ses locaux des recherches cliniques impliquant la personne humaine. Comex, ce sont des talents stimulés par un même engagement : réussir des exploits finement taillés par des ingénieurs d'exception et une infinie imagination.



■ A Comex, en présence d'Alexandra Oppenheim-Delauze.



■ Devant le Super Puma à Airbus Helicopters, avec Valérie Bazin-Malgras, Eric Diard, Guy Teissier, Laurence Trastour-Isnart, Isabelle Valentin et Stéphane Viry.

10
OCT. 2018

« PEUT-ON VENDRE UN POLITIQUE COMME ON VEND UNE LESSIVE ? »

PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE JACQUES SÉGUÉLA

Carte Noire, un café nommé Désir
Décathlon, à fond la forme
Les chevrons sauvages,
en avant Citroën. La marque Jacques
Séguéla, ce sont des milliers de pubs
« Révolutionnaire ! »

Le maître a même mis ses talents au service de campagnes électorales. Il aura connu la consécration avec Mitterrand, cette « force tranquille ». On dit aussi que

c'est chez lui que Nicolas Sarkozy et Carla Bruni ont eu leur coup de foudre. Et pourtant, son parti restera toujours... la pub. Les années 80 lui appartiennent : la décennie des libertés. Il accompagne l'ascension de Bernard Tapie, construit l'image d'Alain Afflelou, multiple les publicités chocs pour Citroën.

Jacques Séguéla incarne encore et toujours ces mots percutants, envoûtants

presque magnétiques telle une mélodie qui se perpétue au-delà du temps, au-delà de l'action, au-delà des générations. Il a inventé une langue, comprise par le peuple autant que par les élites.

Ce petit-déjeuner d'octobre a été l'occasion de lui demander les recettes de ses succès... et si elles étaient les mêmes pour vendre une lessive qu'un homme politique.



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Emmanuelle Anthoine, Valérie Bazin-Malgras, Pascal Bois, Jean-Claude Bouchet, Celine Boulay-Esperonnier, Bernard Brochand, Fabrice Brun, Jacques Cattin, Pierre Cordier, Olivier Damaisin, Remi Delatte, Eric Diard, Loïc Dombrevail, Jean-Jacques Ferrara, Laurent Garcia, Annie Genevard, Yannick Haury, Michel Herbillon, Brigitte Kuster, Jean-Luc Lagleize, Sebastien Leclerc, Ronan Le Gleut, Constance Le Grip, Gilles Lurton, Maxime Minot, Benoit Potterie, Eric Straumann, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin, Arnaud Viala et Michel Vialay.



Lors d'un de nos traditionnels petits-déjeuners de Génération Entreprise et Entrepreneurs Associés avec comme invité d'honneur Sébastien Missoffe, Directeur Général de Google France, Valérie Bazin-Malgras a saisi l'opportunité d'organiser dans l'Aube des formations autour du numérique dispensées par ses équipes.

Une des contraintes était de trouver un organisme susceptible de porter le projet. Elue de terrain proche de son territoire, elle a su facilement mettre en contact les équipes de Google France avec les équipes de la CCI de Troyes et Aube, afin de mettre en œuvre cette initiative très intéressante, jugeant que le numérique est un outil indispensable aux acteurs économiques. La nécessité de connaître et maîtriser cet outil, est devenue incontournable dans notre économie moderne et essentielle au développement des entreprises auboises.

Google s'était engagé à accompagner gratuitement des professionnels pour les aider à maîtriser les ressources numériques.

Les équipes de Google France se sont rendues à Troyes en octobre 2018 dans le cadre d'un atelier numérique, en partenariat avec la CCI Troyes et Aube.



2 SESSIONS ÉTAIENT ORGANISÉES :

- "Penser digital et comprendre le consommateur"
- "Construire sa marque et raconter une histoire sur Internet"

Au total plus de 100 personnes ont assisté à chaque atelier et ont réellement apprécié puisque des enquêtes réalisées par Google France sous l'égide de l'IPSOS, montrent que 78,6 % des participants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits des sessions et 80 % ont dit vouloir développer ou améliorer le contenu de leur site à l'issue de ces dernières.

Fort de ce succès, Valérie Bazin-Malgras souhaite que les équipes de Google France poursuivent cette collaboration sur Troyes et le Département de l'Aube afin d'accompagner d'autres publics vers la maîtrise de l'outil numérique. Elle compte bien se rendre très prochainement au siège de Google France à Paris pour aborder de nouvelles pistes de travail.



Les membres de GEEA ont pu découvrir les coulisses du siège français du géant américain, dans l'ancien hôtel de Vatry au style néo-classique, dans le 9^{ème} arrondissement.

Accueilli par Sébastien Misoffe, à la tête de Google France depuis avril 2017, il multiplie les initiatives notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la culture.

Lorsque Google France a installé son siège social français en 2011, l'entre-

prise comptait 500 salariés. Elle envisage aujourd'hui d'atteindre 1 000 personnes, après de nouveaux recrutements d'ingénieurs !... Véritable opportunité de croissance pour Google, ce marché français.

GEEA a pu découvrir un lieu unique avec des espaces colorés, des bureaux ultra-modernes, « Le Lab » dédié à l'art et la technologie, avec un impressionnant écran de 65 mètres carrés ultra HD qui permet aux ingénieurs maison et aux artistes en résidence de saisir le plus petit

détail d'une œuvre. Puis, le showroom, aménagé au sein d'anciennes caves voûtées où Google présente ses innovations à ses partenaires.

Google est incontestablement le moteur majeur de son développement sur le marché Européen, grâce aux nombreux investissements dans son cloud, à l'ouverture de datacenters et celui du nouveau laboratoire d'intelligence artificielle, qui s'inscrit dans le réseau mondial, que le géant américain est en train de constituer.



Avec Olivier Damaisin, Brigitte Kuster Maina Sage, Pierre Vatin, Michel Vialay et Sébastien Misoffe, Directeur de Google France.

28

NOV. 2018

« SODEXO EST-IL TOUJOURS DE TAILLE À ANTICIPER LA DEMANDE DES CONSOMMATEURS CITOYENS ? »

PETIT-DÉJEUNER AUCOUR DE DENIS MACHUEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE SODEXO



Quel est le point commun entre Jules Verne, une crèche, l'Assemblée nationale, le super bowl et un ticket restaurant ?
Ils sont tous estampillés Sodexo !

En 52 ans, ce groupe né à Marseille, est devenu le 19^{ème} entrepreneur du monde, le 1^{er} employeur français à l'international, comptabilise 460 000 salariés et sert 100 millions de consommateurs par jour ! Des chiffres vertigineux !

Difficile de faire un point exhaustif sur toutes ses activités tant elles sont diverses

et variées ! Sports, loisirs, santé, propreté, maintenance... restauration bien sûr, mais avec la même marque de fabrique dans chaque activité : la satisfaction du client. GEEA a donc reçu Denis Machuel, son directeur général pour évoquer les recettes de ses succès successifs.

« Nos marchés sont immenses. On estime que la gestion déléguée de services représente 900 milliards d'euros, dont 320 milliards pour la restauration seulement. Aujourd'hui, notre part de marché dans le monde représente 20 milliards de chiffre d'affaires. Cela nous laisse donc beaucoup de territoires à conquérir y compris en France qui ne représente que 14 % de notre chiffre d'affaires. Nous pensons que nous pouvons vraiment jouer un rôle dans la modernisation du

service public. Au-delà de notre impact sur la seule réduction des coûts, nous avons des atouts. » explique-t-il. Sodexo s'engage avec les PME puisque l'entreprise aide à améliorer la chaîne d'approvisionnement de ses fournisseurs et cela passe aussi par la qualité des produits comme la montée en gamme. Elle participe à la création d'emploi de personnels non qualifiés et formés en interne.

Il conclura son intervention sur un des fléaux de notre époque dans lequel Sodexo s'implique : le gaspillage alimentaire : « Un tiers de la production alimentaire mondiale est gaspillée. S'il représentait un pays, il serait le troisième en termes d'émissions de gaz à effet de serre. »

De quoi réfléchir sur notre consommation.



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Bruno Bonnell, Jean-Claude Bouchet, Bernard Brochand, Gérard Cherpion, Guillaume Chevrollier, Pierre Cordier, Rémi Delatte, Jean-Pierre Door, Laurent Garcia, Charles de La Verpillère, Marc Le Fur, Vincent Rolland, Eric Straumann et Pierre Vatin.

23

JAN. 2019

« QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENTREPRISES ET LE MEDEF DANS CE MONDE QUI SE TRANSFORME ? »

PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE GEOFFROY ROUX DE BEZIEUX, PRÉSIDENT DU MEDEF



GEEA a reçu le patron des patrons dans les salons du Palais Bourbon afin de connaître ses préconisations sur les transformations à venir.

Il prône alors un Medef à usage utile « un outil de réflexion, prospectif et qui réfléchit au destin du pays ». « Nous avons fait le

choix d'agir ensemble pour une croissance responsable. » plaide-t-il. « « Agir », c'est être force de proposition. « Ensemble » c'est l'essence du Medef d'être capable de réunir les grands et les petits, les PME et le CAC 40, l'industrie et les services, l'APEC et les métiers traditionnels... « Croissance » innée aux entrepreneurs qui se veut aussi « Responsable », c'est-à-dire qu'elle doit prendre en compte l'ensemble des parties prenantes, nos concitoyens et la planète ».

Tous les sujets ont été abordés sans tabou : le Président est revenu sur le projet de loi PACTE, les rapports du Medef avec l'exé-

cutif, les ordonnances Penicaud, la formation des salariés et des apprentis, l'emploi, la mobilité, l'environnement, la nécessaire « fiscalité raisonnable, prévisible et durable », l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, ou encore la future taxe Gafa » et la souveraineté économique.

De quoi alimenter la réflexion des parlementaires... encore une fois venus très nombreux et réactifs lors des échanges.



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Bazin-Malgras, Michel Herbillon, Grégory Besson-Moreau, Valérie Boyer, Yves Bouloux, Bernard Brochand, Gérard Cherpion, Eric Diard, Loïc Dombrev, Jean-Pierre Door, Virginie Duby-Muller, Daniel Fasquelle, Meyer Habib, Laurent Garcia, Philippe Latombe, Charles de La Verpillère, Christophe Naegelen, Bernard Perrut, Jean-François Rapin, Isabelle Valentin, Pierre Vatin, Arnaud Viala et Michel Vialay.

20
FÉV. 2019

« RÉCONCILIER ENTREPRISE ET SOCIÉTÉ : CELA PEUT-IL ROULER ? »

PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE JEAN-DOMINIQUE SENARD, PDG DE MICHELIN



Ce matin-là, l'invité de GEEA était au cœur de l'actualité internationale.

Jean-Dominique Sénard, toujours patron du groupe Michelin, venait d'être nommé, quelques jours plus tôt aux commandes du groupe Renault-Nissan. Celui qui a une réputation d'entrepreneur très social,

revendiquant un capitalisme apaisé et responsable, propose de réconcilier la société et l'entreprise. En tout cas, c'était l'ambition du rapport présenté en début d'année dernière au Gouvernement par Monsieur Sénard et Madame Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT.

« Lorsque j'évoque le capitalisme responsable » déclare-t-il « il s'agit de faire comprendre que les entreprises ne sont pas là uniquement pour faire la plus grande rentabilité possible et à très court terme mais qu'elles sont là,

fondamentalement pour faire du profit, (parce qu'il faut bien qu'elles survivent), et pour faire en sorte que l'écosystème général, la société qui l'entoure et les parties prenantes, trouvent dans son action sociale et environnementale des éléments extrêmement positifs qui portent sur l'ensemble de la société. Si nous ne recréons pas ce lien, nous avons un souci devant nous qui est plus grave que vous ne l'imaginez. Il faut imposer un concept de capitalisme qui réconcilie la population avec l'entreprise pour que tout le monde tire dans le même sens. »



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Valérie Beauvais, Bernard Brochand, Valérie Boyer, Pierre Cordier, Rémi Delatte, Vincent Descoeur, Marianne Dubois, Laurent Garcia, Yannick Haury, Michel Herbillon, Alain Houpert, Jean-Luc Lagleize, François-Michel Lambert, Laure de La Raudière, Charles de La Verpillère, Véronique Louwagie, Gilles Lurton, Sylvain Maillard, Pierre Morel-à-L'Huissier, Jean-François Rapin, Frédéric Reiss, Vincent Rolland, Eric Straumann, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin et Stéphane Viry.

« TAXATION DES GAFA : RÉVOLUTION MONDIALE OU EXCEPTION FRANÇAISE ? »

PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE CATHERINE COLONNA, AMBASSADRICE, REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'OCDE

Taxer les Google, Apple, Facebook, Amazon et compagnies... voici un nouvel impôt qui met tout le monde d'accord, sauf les intéressés bien sûr !

C'est aussi un enjeu sur lequel s'appuie le Président de la République qui a souligné dans sa lettre aux Européens, l'urgence d'agir en créant une « supervision européenne des grandes plateformes ». Faute d'accord entre états membres, les initiatives nationales se multiplient. L'Espagne a adopté un impôt, la France, bientôt, le Royaume-Uni ou encore l'Autriche en parlent. Mais est-ce suffisant pour réguler, au moins, un peu, ces nouveaux maîtres du monde ? Certes, « une suite de petites volontés fait un gros résultat » disait Baudelaire. Mais, le chantier est si immense, la puissance de

ces entités semble indomptable... Pour en parler, GEEA a accueilli Son Excellence, Catherine Colonna, ambassadrice, représentante permanente de la France auprès de l'OCDE.

« Des centaines de milliards de recettes fiscales sont perdus. Cela est difficile à quantifier, mais l'OCDE les évalue entre 100 et 250 milliards de dollars. La numérisation de l'économie a bouleversé le système d'affaires puisque, bien souvent, il n'y a plus beaucoup d'actifs physiques et au contraire beaucoup d'immatériels. Dans des sociétés fortement internationalisées, on trouve la pratique de ce que l'on appelle « les prix de transfert », c'est-à-dire la facturation au sein des entités d'une même société de tel ou tel service, par exemple, la remontée des droits de propriété industrielle, des bre-

vets, permet de placer des bénéficiaires là où il y a le moins d'imposition. Cela fait donc presque une dizaine d'années maintenant que la communauté internationale s'est saisie du problème, et, si je fais une chronologie rapide, c'est en 2013 que le sommet du G20 a donné mandat à l'OCDE de travailler sur le sujet et de regarder comment on pouvait essayer d'établir de nouvelles règles de fiscalité du numérique. » indique-t-elle et ajoute « Une réunion des ministres des Finances du G20 aura lieu le 8 juin au Japon et c'est à ce moment-là que le secrétaire général de l'OCDE fera ce rapport d'étape demandé pour 2019 en vue de 2020. On progresse pas à pas. Et enfin une dernière réunion mi-juillet du ministre des Finances du G7, toujours sous présidence française, à Biarritz, fin août, là aussi, la possibilité de faire avancer les choses. »



En présence d'Olivier Dassault, Pascal Bois, Yves Bouloux, Bernard Brochand, Guillaume Chevrollier, Josiane Corneloup, Pierre Cuypers, Olivier Damaisin, Typhanie Degois, Philippe Dominati, Virginie Duby-Muller, Jean-Jacques Ferrara, Claude de Ganay, Laurent Garcia, Michel Herbillon, Alain Houpert, Brigitte Kuster, Constance Le Grip, Sylvain Maillard, Eric Pauget, Frédéric Reiss et Pierre Vatin.

En plein cœur du village de Fenetrange, les parlementaires ont visité l'immense pensionnat de la congrégation des sœurs de la Divine Providence.

De vastes couloirs, une chapelle, un grand réfectoire et d'innombrables salles de classes composent le bâtiment chargé d'histoire. La municipalité a présenté à GEEA son projet ambitieux :

convertir le pensionnat en centre pilote pour l'accueil et la formation des personnes handicapées et autistes.

Cette journée a continué par une visite de l'usine Jus de Fruits d'Alsace à Sarre-Union Rimsdorf. Le spécialiste du conditionnement de jus, nectars et boissons aux fruits compte 270 employés (plus une cinquantaine d'intérimaires). C'est l'une des entreprises phares d'Alsace

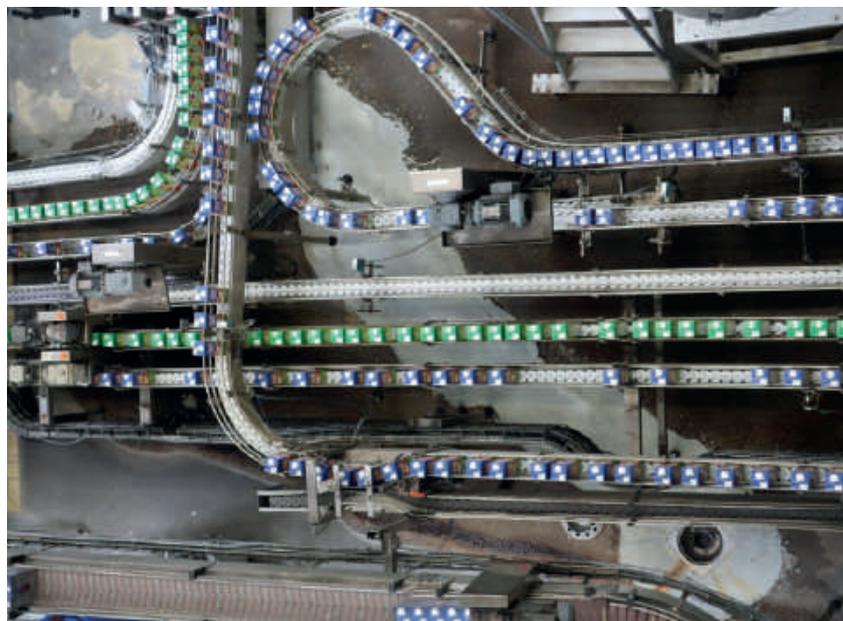
Bossue. Prix des matières premières, aléas climatiques, difficultés de production parfois, exigences des marques de distribution... JFA fait face en permanence à de nombreux défis qu'elle transforme en succès et croissance grâce à plusieurs investissements et à un savoir-faire incontesté.

La journée s'est terminée par une rencontre avec le Cercle des entrepreneurs d'Alsace Bossue (CEAB) qui a présenté son programme « Invente ton avenir », une formation en alternance avec CDI garanti à la clef. La région souffre d'un manque de main d'œuvre, notamment des candidats aux postes de techniciens chaudronniers et de pilotes de ligne automatisée.

Le CEAB propose plusieurs incitations : aide à la mobilité et des solutions de logements à proximité des entreprises. Olivier Dassault a salué « ces propositions qui font passer l'entreprise du statut de spectateur à celui d'acteur de la formation professionnelle. ».



Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Michel Herbillon, Damien Regnard et Pierre Vatin se sont rendus en Moselle et en Bas-Rhin, à l'invitation de Fabien Di Filippo et de Patrick Hetzel



« LE CINÉMA FRANÇAIS : UN RAYONNEMENT CULTUREL ... UNE FORCE ÉCONOMIQUE ? »

PETIT-DÉJEUNER AUTOUR DE NICOLAS SEYDOUX,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GAUMONT



Tout le monde est assis. Le décor est planté. Le film peut commencer.

La scène se passe à la Questure du Palais Bourbon, autour d'un petit-déjeuner en bonne compagnie. Des sourires. Pas un bruit ne transpire. Peut-être quelques tintements de coupes, quelques croissants savamment entamés, quelques fruits délicatement posés. Chacun attend patiemment que le prestigieux protagoniste, Nicolas Seydoux, Président de la plus ancienne société cinématographique du monde, Président du Forum d'Avignon – Culture, économie, média, entre en action. Parlez-lui culture, parlez-lui cinéma, parlez-lui de lumière,

parlez-lui de production, de distribution et d'exploitation... son histoire, celle de Gaumont est jalonnée de plusieurs centaines de films, de Palmes d'or, de Césars et d'Oscars, des récompenses qui participent à la fierté, au rayonnement de la France. Notre Nation aurait-elle une telle aura sans son cinéma ? Sans « la Traversée de Paris » de Claude Autant-Lara, sans « A bout de souffle » de Jean-Luc Godard, sans « Intouchables » avec Omar Sy et tous les autres ? Comme disait Jean Cocteau, « le cinéma, c'est l'écriture moderne dont l'encre est la lumière ». Quel bel art ! Et puis, il y a cette voix off, tels des cris d'angoisse publiés dans le JDD dimanche dernier, ces mots de Claude Lelouch et d'une vingtaine de personnalités du 7^{ème} art, ponctuant l'exception culturelle en danger face à la puissance économique hégémonique américaine et maintenant chinoise. C'est ça aussi le

grand écran, savoir interroger, émouvoir, douter, proposer, réfléchir... et surtout ne pas laisser indifférent.

Dans une présentation passionnante, Nicolas Seydoux est revenu sur la grande histoire du cinéma français, puis complète « La différence entre la culture et l'économie ? C'est que la culture est additionnelle tandis que l'économie est alternative. ». Viennent alors les échanges avec la salle, sur les nouveaux entrants dans la production, tels Netflix ou Amazon, la législation qui entoure les droits d'auteur, le piratage qui appauvrit la culture et les nécessaires sanctions contre les utilisateurs, l'offre complémentaire du service public de l'audiovisuel... Olivier Dassault conclut alors cette rencontre passionnante en citant Fabrice Lucchini « le cinéma, c'est une parenthèse enchantée ».



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Bernard Brochand, Guillaume Chevrollier, Dino Cinieri, Pierre Cordier, Catherine Dumas, Michel Herbillon, Claude de Ganay, Brigitte Kuster, Jean-Luc Lagleize, Sébastien Leclerc, Constance Le Grip, Gilles Lurton, Bernard Perrut, Maina Sage, Buon Tan, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin et Michel Vialay.

Les prochains *rendez-vous* de GEEEA

6
JUN 2019



GUERRE MONDIALE ÉCONOMIQUE : COMMENT DÉFENDRE L'INDÉPENDANCE STRATÉGIQUE DE LA FRANCE ?

09:00 - 13:00 : COLLOQUE GEEA
SALLE VICTOR HUGO

24
JUN 2019



DÉPLACEMENT EN CORSE DU SUD, CHEZ JEAN-JACQUES FERRARA

3
OCT. 2019



DÉPLACEMENT DANS L'AUBE, CHEZ VALÉRIE BAZIN MALGRAS

9 OCT. 2019 **13** NOV. 2019 **11** DÉC. 2019



08:15 : PETIT-DÉJEUNERS

**AUTRES
ÉVÉNEMENTS
À VENIR**

orange™

VISITE D'ORANGE CONSULTING



VISITE DU NOUVEAU
PALAIS DE JUSTICE

Merci
à nos clients de
faire confiance
à une entreprise
locale !

LHOTELLIER SA - RCS 325 750 347 00073 au capital de 2 500 000 €

→ www.lhotellier.fr



1919
2019

LE GROUPE
LHOTELLIER
A 100 ANS

LE GRAND TÉMOIN



© Palais Princier

"S.A.S" LE PRINCE ALBERT II DE MONACO, SOVERAIN D'UN ÉTAT DURABLE ET PROSPÈRE



Quels sont les principaux défis que doit surmonter la Principauté de Monaco ?

Notre premier défi est bien évidemment la taille réduite de notre territoire de seulement 2km². Notre possibilité d'extension est orientée vers la mer. Ainsi dans les années 70, mon père, le Prince Rainier III, a développé le quartier de Fontvieille représentant 22 hectares. L'an dernier, j'ai donné mon accord à un projet d'extension en mer de 6 hectares.

Ne disposant d'aucune ressource naturelle, notre prospérité repose sur le respect de certains principes intangibles. En premier lieu, une discipline budgétaire, s'appuyant sur les bases d'une gouvernance saine et durable que j'impose à mon Gouvernement. Ainsi, mon Pays n'a pas de dette publique et dispose d'un fonds de réserve constitutionnel, constitué avec les excédents budgétaires générés au fil des décennies, qui garantit notre indépendance et nous permet de surmonter des périodes d'instabilité ou de crises.

Dans le domaine environnemental, j'ai fixé des objectifs élevés à mon Gouvernement à savoir une réduction de 50 % des émissions d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. Bien entendu, les moyens sont à la hauteur de cette ambition avec une politique qui favorise les énergies renouvelables, la mobilité durable, la gestion du traitement des déchets ou encore la réduction des dépenses énergétiques des bâtiments.

Que ce soit en ma qualité de Chef d'Etat ou de Président de ma Fondation, les questions de durabilité et de protection de notre environnement sont au cœur de mes préoccupations et de mes actions tant au niveau national qu'international.

Mon Pays n'a pas de dette publique et dispose d'un fonds de réserve constitutionnel, constitué avec les excédents budgétaires générés au fil des décennies.

Vous sentez-vous isolé sur la scène internationale dans la lutte pour défendre la planète ?

La préservation de l'environnement a toujours fait partie de mes centres d'intérêt prioritaires et je ne suis pas seul à mener cette bataille essentielle pour notre bien-être, celui des générations futures, voire à plus long-terme pour la survie même de l'espèce humaine.

L'état de la planète ne cesse de se dégrader. C'est une situation bien réelle que seule une minorité conteste. La mobilisation de la société civile est également active sur cette thématique avec une réelle conscience citoyenne de l'urgence climatique. Cette force puissante est également un moteur pour l'action gouvernementale.

La lutte contre le changement climatique mobilise la communauté internationale. Après l'adoption de l'Accord de Paris en 2015, qui constituait une victoire du multilatéralisme, les résultats de la dernière Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 24) démontrent la volonté des Etats d'assurer son application effective dès 2020. Cependant, notre marge de manœuvre se réduit au niveau des délais d'où l'urgence d'engager des actions fortes pour ralentir la dégradation de notre planète.

Devenu en 2005 le 14^{ème} Prince de Monaco, Albert II est un souverain très engagé pour son Pays mais aussi pour la planète. Défenseur de l'environnement à l'échelle mondiale et compétiteur olympique, un an après son accès au trône, il fut le premier chef d'Etat en exercice à atteindre le pôle nord afin d'alerter l'opinion publique sur le réchauffement climatique. Entretien avec SAS le Prince Albert II de Monaco.



Qu'attendez-vous de la COP25 qui se tiendra au Chili en fin d'année ?

La COP 25 sera une étape importante car elle est déjà annoncée comme une « Blue COP », le Chili étant particulièrement engagé en faveur de la préservation des océans.

Mon engagement personnel à cet égard ne date pas d'hier. Je souhaite que cette Conférence des Parties puisse consacrer réellement les interconnexions entre les océans et le système climatique.

Les océans, véritable poumon de la planète et régulateur du climat, sont en effet porteurs d'opportunités et de risques. En septembre prochain, Monaco accueillera la 51^{ème} session plénière du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) au cours de laquelle

Aujourd'hui, près d'un quart des salariés travaillent pour une entreprise qui a adhéré au Pacte national pour la transition énergétique, nous encourageons le télétravail comme action entreprise pour réduire son empreinte carbone.

sera adopté le Rapport Spécial sur l'Océan et la Cryosphère dans le contexte du changement climatique.

La Principauté a fortement plaidé en faveur de l'élaboration de ce rapport par le GIEC et je suis convaincu qu'il est important que celui-ci fasse l'objet d'un

examen approfondi lors de la COP25 afin que l'importance des océans dans ces processus soit enfin reconnue.

Pensez-vous que les entreprises ont un rôle à jouer sur le réchauffement climatique et la préservation des océans ?

Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la réduction de leurs impacts sur l'environnement. La Principauté de Monaco les informe et les mobilise à travers notamment le Pacte national pour la Transition énergétique initié il y a deux ans. Aujourd'hui, près d'un quart des salariés travaillent pour une entreprise qui a adhéré au Pacte.

Nous encourageons le télétravail comme action entreprise pour réduire son empreinte carbone. Il a un impact positif sur la mobilité des salariés qui travaillent

de chez eux et permet aux entreprises d'intégrer plus de salariés, ce qui n'est pas négligeable sur un territoire contraint comme le nôtre où chaque mètre carré compte.

Sur le bâtiment qui est une activité importante dans notre pays, nous mobilisons tous les acteurs de la filière du BTP, des architectes aux promoteurs, afin de réaliser des bâtiments de moins en moins énergivores au travers d'une nouvelle réglementation énergétique. Parmi ces mesures : l'interdiction du fioul dans les bâtiments anciens planifié pour 2022. La réalisation obligatoire d'audits énergétiques et si nécessaire des travaux d'isolation thermique, avec le soutien financier du Gouvernement, pour les bâtiments construits entre 1930 et 1990.

Lorsque cela est pertinent nous encourageons le système de pompe à chaleur à échange thermique pour les immeubles en bord de mer.

De par notre positionnement en bordure de mer, nous sensibilisons la communauté sur les déchets plastiques qui constituent un des fléaux les plus importants infectant les mers, les océans et contaminant toute la chaîne alimentaire. Depuis 2016, des mesures ont été prises pour une interdiction sur tout le territoire des sacs plastiques. Cette interdiction a été élargie aux bâtonnets mélangeurs et aux pailles et dès janvier 2020 ce seront les gobelets, les couverts et assiettes en plastique qui seront bannis.

Quelles sont les décisions prises en faveur de l'entrepreneuriat à Monaco dont vous êtes le plus fier ?

La création du Welcome Office qui permet aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises de faciliter leur implantation à Monaco grâce à un accompagnement sur l'ensemble des démarches administratives.

Mais aussi des dispositifs d'aides et de subventions dans des domaines variés - l'innovation, le soutien à l'industrie, au commerce, la prise de participation dans des sociétés innovantes par le biais d'une

Notre succès repose sur un équilibre unique entre une vision libérale de l'économie et de la création d'entreprises, et une approche sociale de la protection de sa population au sein de laquelle les Monégasques sont minoritaires dans leur pays.

société d'état – ou encore la participation de la Principauté dans des programmes européens tels que EUREKA et H2020.

MonacoTech constitue une initiative majeure car l'objectif est la création de valeur depuis l'intérieur des frontières de Monaco. Il s'agit d'une initiative qui rassemble les secteurs public et privé dans le cadre d'un programme de soutien et de développement de start-up.

Le Pacte national pour la Transition énergétique propose aux entreprises des solutions et des mesures d'accompagnement pour réduire les émissions de GES sur les trois postes les plus émetteurs en Principauté : la mobilité, l'énergie dans les bâtiments et la gestion des déchets. Il s'agit d'intégrer l'enjeu climatique dans le cœur des stratégies des entreprises pour s'engager vers une économie durable.

Une sécurité exemplaire, un chômage quasi inexistant, un dynamisme économique florissant et des finances publiques maîtrisées, comment expliquez-vous les succès de Monaco ?

Le succès de notre modèle économique repose sur un équilibre unique entre une vision libérale de l'économie et de

la création d'entreprises, et une approche sociale de la protection de sa population au sein de laquelle les Monégasques sont minoritaires dans leur pays. Notre stabilité politique, fondée sur une monarchie héréditaire et constitutionnelle, est de nature à rassurer les investisseurs et le monde des affaires. Au-delà de la stabilité et de la pérennité de nos institutions, il est nécessaire de s'appuyer sur des fondamentaux économiques stables et performants.

L'effort de sérieux financier et d'anticipation budgétaire est également fondé sur la conscience aiguë que nous avons de notre sensibilité à la "globalisation". Tous les secteurs de l'économie monégasque - tourisme, industrie, commerce international, immobilier, activités bancaires et de gestion financière - dépendent de nos efforts d'adaptation au monde extérieur et de notre attractivité pour des agents économiques du monde entier, mais également de l'égale importance de chacun de ses secteurs, puisque l'une des forces de notre économie réside justement dans sa diversité.

Mais aussi, l'affectation, chaque année et depuis 50 ans, de près de 30 % de notre budget aux investissements dans les infrastructures.

Les Princes de Monaco ont toujours œuvré pour garantir une situation économique saine dont dépendent à la fois notre Souveraineté et notre insertion dans le monde.

Qu'est-ce qu'une monarchie au 21^{ème} siècle ? Ressentez-vous toujours la même adhésion entre les Monégasques et la famille princière ?

Je souhaite préciser une monarchie constitutionnelle et non parlementaire car les différences sont importantes. Les Princes de Monaco ont toujours œuvré pour garantir une situation économique saine dont dépendent à la fois notre

Le dynamisme de notre économie bénéficie au bassin d'emplois des pays voisins, la France essentiellement et l'Italie dans une moindre mesure.

Souveraineté et notre insertion dans le monde. Cet engagement guide mes décisions à la tête de la Principauté. Mes préoccupations sont celles de tout Chef d'Etat à savoir le développement d'un modèle économique et social garantissant le bien-être de la population.

Les liens qui unissent le Prince de Monaco, sa famille avec les Monégasques demeurent forts. Ils sont liés à notre histoire, à la proximité des relations qui est possible et entretenue tout au long de l'année auprès des 9.400 monégasques.

En France, certains stigmatisent Monaco, comme n'étant qu'un refuge de riches. Que leur répondez-vous ?

Je souhaite que ceux qui nous critiquent prennent le temps de mieux connaître les réalités de la Principauté qui permettent aux 130 nationalités représentées d'y vivre en parfaite harmonie. Les spécificités de notre modèle socio-économique sont souvent volontairement ignorées, car moins prisées des médias que le côté glamour qui fait aussi le charme de Monaco.

Le dynamisme de notre économie bénéficie au bassin d'emplois des pays voisins, la France essentiellement et l'Italie dans une moindre mesure, puisque cela représente 45.000 salariés répartis dans plus de 4.700 entreprises. Autre clef de la réussite de Monaco, c'est aussi une fiscalité adaptée privilégiant les impôts indirects par rapport aux impôts directs, fournissant plus de 60 % des recettes. Ce choix de société s'accompagne, depuis mon Avènement en 2005, d'une multi-

plication des mesures et des actions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de transparence et de coopération fiscale internationale. Cette politique volontariste a été unanimement reconnue par les organisations internationales comme le GAFI et l'OCDE.

Monaco est aussi réputé pour son équipe de football à l'international. Comment entrevoyez-vous l'avenir du club ? Faut-il à nouveau miser sur la formation des jeunes ?

Au-delà des aléas sportifs de la saison en cours, je fais confiance aux dirigeants pour bâtir une équipe compétitive dès la saison prochaine. C'est important pour la Principauté et je pense également pour la France que notre équipe soit compétitive sur la scène européenne. La formation des jeunes a toujours été un point fort du Club. Inutile de rappeler la liste des joueurs formés par l'AS Monaco qui ont porté les couleurs de l'équipe de France.



© Palais Princier

LE GROUPE APICIL,

UN ACTEUR ENGAGÉ DE LA PROTECTION SOCIALE

APICIL, 4^{ème} groupe français de protection sociale, propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées en santé-prévoyance, épargne et services financiers, retraite complémentaire, pour particuliers et professionnels.

UN GROUPE MUTUALISTE À LA GOUVERNANCE PARITAIRE

Le Groupe APICIL est un groupe paritaire et mutualiste : gouverné par ses clients, il n'a pas d'actionnaires à rémunérer et soutient des causes d'intérêt général pour contribuer à l'avancée de projets sociétaux. Pour structurer toutes les initiatives menées et renforcer leurs impacts positifs sur la société et l'environnement, le Groupe défend une politique RSE ambitieuse, cohérente et lisible par toutes les parties prenantes (collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs...). Sa démarche RSE se fonde sur un objectif global : la lutte contre les vulnérabilités.

POUR UNE ÉVALUATION OBJECTIVE DE SA POLITIQUE RSE, LE GROUPE APICIL A CONFIE SA NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE AU CABINET VIGEO EIRIS. AVEC UN SCORE DE 54/100, LA PERFORMANCE DU GROUPE APICIL EST JUGÉE PROBANTE.

LUTTER CONTRE LES VULNÉRABILITÉS

Les actions que menées dans les activités du Groupe servent déjà cette stratégie : les offres développées pour améliorer la qualité de vie au travail, permettre au plus grand nombre d'accéder à une solution d'assurance, le soutien pour l'inclusion des personnes en situation de handicap... et bien d'autres illustrent l'engagement pour renforcer son impact positif sur la société. Pour promouvoir la diversité et encourager l'inclusion, au sein même du Groupe, APICIL propose en 2019, 7 rendez-vous à ses collaborateurs autour des thèmes de l'égalité femmes/hommes, de l'expression du fait religieux, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, du handicap, de l'âge et des générations, des origines et de l'apparence physique.

LIMITER L'AUGMENTATION DES FRAGILITÉS SOCIALES

La politique d'action sociale du Groupe APICIL soutient les porteurs de projets sociétaux visant à favoriser l'intégration économique et renforcer les dispositifs de santé. Le Groupe dispose de deux fonds – Fonds social retraite et Fonds prévoyance Santé – pour soutenir les projets autour du bien vieillir, des aidants, du retour à l'emploi des plus fragiles, de l'accès aux soins, à l'emploi et aux loisirs des publics fragiles, de la santé des salariés en entreprise, de l'accompagnement du handicap. Ainsi, le Groupe APICIL soutient Damien Seguin, skipper handisport pour son départ lors du prochain Vendée Globe en novembre 2020 et avant, au départ de la Transat Jacques Vabre en 2019 à bord de son monocoque Groupe APICIL. Bateau avec lequel Damien a obtenu une très belle 6^{ème} place, catégorie IMOCA, sur la dernière Route du Rhum – Destination Guadeloupe. APICIL déploie une action mécénale forte et s'appuie sur ses différentes fondations engagées dans des combats tels que la lutte contre la douleur, les risques professionnels dans le bâtiment, la vulnérabilité des enfants... et distribue tous les ans près de 16,5 millions d'euros.

LES CARACTÉRISTIQUES DU GROUPE

Protéger & servir toutes les personnes et rien que les personnes. **Protéger** les intérêts des individus avec ceux de l'entreprise et de la société dans son ensemble. Investir dans les actions sociétales au cœur de notre mission en nous appuyant sur nos valeurs paritaires et mutualistes. **Servir** et conseiller avec la même considération et la même efficacité tout type de clientèles, du patrimonial au plus fragile, de l'auto-entrepreneur au grand groupe.

Son ambition : Un groupe de protection sociale développant l'innovation, l'intimité avec ses clients et l'engagement de ses collaborateurs

Ses valeurs :

Excellence - Partage - Engagement

Ses différences :

- > Paritaire et mutualiste
- > Modèle affinitaire et sectoriel
- > Entreprise responsable
- > Innovation sociale

FOCUS SUR

LA DIRECTION BRANCHES PROFESSIONNELLES, GRANDS COMPTES ET PARTENARIAT DE DÉVELOPPEMENT

Entre la révision quinquennale des régimes, le 100% santé ou les renégociations à venir avec la restructuration des branches professionnelles, le marché des branches vit de nombreuses mutations ! Pour y répondre au mieux, le Groupe APICIL dispose d'une direction qui lui est entièrement dédiée.

Dirigée par Jérôme Bonizec, ses missions sont :

- > L'accompagnement et la fidélisation des branches partenaires
- > Le développement sur de nouvelles branches
- > L'animation de nouveaux partenariats de développement

LES INTERVENANTS

OLIVIER DASSAULT



PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

JEAN-MICHEL FOURGOUS



DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA,
PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,
MAIRE D'ELANCOURT

FRÉDÉRIC CASTAGNEDE



RÉALISATEUR,
AUTEUR DE « DEMAIN L'ÉCOLE »

BENJAMIN MAGNARD



FONDATEUR D'EDUCLEVER

MATTHIEU MERCIECCA



DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT DU CONSEIL
NATIONAL ÉDUCATION ÉCONOMIE

FRANÇOIS-XAVIER BELLAMY



PHILOSOPHE,
MAIRE-ADJOINT DE VERSAILLES

OLIVIER CROUZET



DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE 42

ÉRIC MESTRALLET



PRÉSIDENT DE LA FONDATION ESPÉRANCE
BANLIEUE

BRUNO RETAILLEAU



PRÉSIDENT DU GROUPE
LES RÉPUBLICAINS AU SÉNAT,
SÉNATEUR DE LA VENDÉE

COLLOQUE DU JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018



**QUELLE ÉCOLE DU FUTUR
POUR FAIRE RÉUSSIR
NOS JEUNES DEMAIN ?**

OLIVIER DASSAULT

PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

« Ouvrir une école, c'est fermer une prison ! », a d'emblée déclaré Olivier Dassault, citant cette belle formule, souvent prêtée au talent de Victor Hugo.

« Et pourtant... Malgré un budget conséquent de 72 milliards d'euros voté pour 2019, ce qui représente le premier poste budgétaire de l'Etat, notre éducation nationale décroche dans la plupart des évaluations internationales », a regretté le Député de l'Oise.

Selon lui, « pendant trop longtemps, l'école a en effet privilégié le nivellement par le bas et l'égalitarisme, plutôt que de promouvoir l'effort et l'excellence ». Et cela « malgré la grande qualité de nos 1,2 million de personnels qui œuvrent chaque jour à la réussite de nos 13 millions d'élèves ».

Pour Olivier Dassault, « plus qu'un simple colloque, nous lançons donc aujourd'hui un véritable cri du cœur : Ensemble, nous voulons reconstruire l'école de la République, une école plus performante, moins inégalitaire, une école adaptée aux enjeux du XXI^{ème} siècle ! ».

Pour y parvenir, le Président de GEEA a appelé à recentrer l'école sur la transmission des savoirs fondamentaux et à redonner un sens à l'autorité, qui pourrait être symbolisée par le port de l'uniforme, une école du respect où les enfants se lèvent quand le professeur entre dans la classe ».

Sans oublier l'importance de miser sur l'apprentissage en entreprise, véritable tremplin pour accéder à l'emploi, au moment où 100 000 élèves décrochent et quittent chaque année le système scolaire sans la moindre qualification.

Enfin, Olivier Dassault souhaite « réinventer l'école grâce aux nouvelles technologies », en s'inspirant notamment des initiatives

« IL N'Y A PAS D'AUTRE CHOIX QUE DE PROMOUVOIR L'EXCELLENCE, DE RESTAURER L'AUTORITÉ ET D'ENCOURAGER L'INNOVATION ! »



réussies de Singapour jusqu'à la Finlande, en passant par la Corée du Sud, où « l'introduction du numérique représente un puissant levier de réussite et d'égalité des chances, en facilitant notamment l'adaptation de l'enseignement aux besoins de chaque enfant ».

Puis, le Député de l'Oise a conclu son allocution en appelant l'éducation nationale à redevenir « l'ascenseur social qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être » afin que notre pays, la France, continue « de brandir le flambeau de la liberté, de l'innovation, de la justice, en un mot du progrès ! ».

JEAN-MICHEL FOURGOUS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA, PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, MAIRE D'ELANCOURT

« L'ÉDUCATION, GRÂCE AU NUMÉRIQUE, VA DEVENIR L'OUTIL LE PLUS PUISSANT POUR CHANGER LE MONDE ! ET IL EN A BIEN BESOIN ! »



« Après la Révolution agricole, la Révolution industrielle, nous sommes en train de vivre la Révolution numérique », a expliqué Jean-Michel Fourgous.

« Selon un des grands cabinets de conseil Accenture, un pays qui mise sur l'intelligence numérique peut multiplier par deux sa croissance économique », a-t-il poursuivi.

Selon l'auteur de 2 missions parlementaires sur l'école numérique, plus de 80 % des métiers vont en effet se transformer dans les 10 prochaines années. C'est pourquoi, « il est de notre devoir de former nos enfants à ces innovations de rupture, pour qu'ils gagnent cette guerre technologique ! », a-t-il appelé de ses vœux. Puis, il a évoqué les initiatives mises en place

dans sa ville d'Elancourt, transformée en véritable « laboratoire d'innovations pédagogiques », avec notamment l'installation de Tableau Numérique Interactif dans chaque classe, des cours d'anglais par visio-conférence, du soutien scolaire en ligne gratuit, une tablette pour chaque élève et même des cours de programmation informatique sur 100 robots pour transmettre une vraie culture d'ingénieur.

Pour Jean-Michel Fourgous, le constat est sans appel : « Cela renforce le plaisir d'apprendre de l'élève et le plaisir d'enseigner du professeur ! ». Selon lui, c'est aussi une révolution de la pédagogie avec un enseignement moins magistral et un apprentissage plus interactif, collaboratif et personnalisé.

« Et avec une appropriation culturelle par l'enseignant, cela permet une augmentation des résultats scolaires de 30 % ! Qui pourrait se passer d'une telle évolution ? », s'est-il alors interrogé.

« Demain, grâce au numérique, on va démocratiser la réussite », a-t-il poursuivi, avant d'évoquer également la grande école du numérique créée à Saint-Quentin-en-Yvelines pour répondre à la forte demande des entreprises dans ce secteur.

« Il faut vraiment que le monde politique se bouge si nous voulons faire de la France le vaisseau amiral de l'innovation en Europe et dans le monde ! », a-t-il alors conclu sous les applaudissements nourris du public venu nombreux pour l'occasion

TABLE RONDE N°1

« TRANSMETTRE LES FONDAMENTAUX À L'ÉCOLE, UN JEU D'ENFANTS ? »

FRÉDÉRIC CASTAIGNEDE

RÉALISATEUR, AUTEUR DE « DEMAIN L'ÉCOLE » (ÉDITIONS FRANÇOIS BOURIN)

« PARTOUT DANS LE MONDE, LES DEUX CLÉS DE LA RÉUSSITE SONT L'ENGAGEMENT ACTIF DES ÉLÈVES ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS. »



C'est après avoir constaté les résultats médiocres de la France au classement PISA, où notre pays s'est récemment positionné à la 27^{ème} place mondiale, que Frédéric Castaignede a décidé de réaliser un film sur les pratiques pédagogiques les plus performantes de la planète.

Il s'est d'abord rendu à Singapour, cité-Etat arrivée en tête de ce classement PISA. « La première raison de la réussite scolaire du pays, c'est un investissement très fort dans le système éducatif, avec un effort en particulier dans la formation des enseignants », a-t-il expliqué. La deuxième raison du succès, c'est son grand pragmatisme, à l'image de la méthode développée

pour l'apprentissage des mathématiques qui repose sur un glissement progressif du concret vers l'abstrait, grâce notamment à la manipulation d'objets. Le succès de Singapour repose enfin sur « les cours de soutien scolaire que suivent massivement les enfants après l'école ». Compte-tenu d'un système « ultra-compétitif », plus de 80 % des élèves du Primaire suivent ainsi des cours particuliers, ce qui n'est pas d'ailleurs sans poser des problèmes en termes de bien-être des enfants.

Puis, le réalisateur a évoqué la Finlande, qui a l'un des systèmes les moins inégalitaires du monde, grâce notamment à un souci particulier accordé à l'architecture des écoles, en se

basant sur « les études scientifiques les plus récentes qui attestent que l'environnement scolaire joue un rôle déterminant dans le bien-être de l'enfant et dans son épanouissement ». Selon lui, tout est ainsi organisé pour faciliter « des pédagogies actives » où « enseignants et élèves sont passés du face-à-face au côte-à-côte », afin de favoriser « la coopération entre les élèves » et leur participation.

Enfin, Frédéric Castaignede a parlé de l'expérience américaine, en Californie notamment, où s'opposent deux modèles scolaires : d'un côté, des écoles qui placent les activités créatives au cœur de leur pédagogie et où les outils numériques sont interdits, et de l'autre, des écoles ultra-technologiques où on promet un enseignement sur-mesure, grâce à des leçons organisées sous forme de « playlist », avec une sélection d'activités spécifiques à chaque élève.

Pour l'auteur de « Demain l'école », l'équilibre se situerait alors peut-être dans le concept de la « classe inversée » qui consiste « à inverser ce qui se fait en classe et en dehors de la classe » avec l'élève qui regarde le cours à la maison, sous forme de courtes vidéos fabriquées par le professeur, puis d'être ensuite aidé par l'enseignant pour les exercices.

« Là, on voit une utilisation intelligente du numérique à l'école, qui porte ses fruits, parce que l'enseignant l'a intégré dans sa pratique pédagogique », a-t-il noté, avant de conclure son intervention en évoquant l'importance des neurosciences pour sans cesse améliorer les mécanismes cérébraux d'apprentissage.

BENJAMIN MAGNARD

FONDATEUR D'EDUCLEVER

« L'APPRENTISSAGE PERSONNALISÉ PERMETTRAIT DE RÉSOUDRE LE PROBLÈME DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE ! »



Pour le fondateur d'Educlever, l'Education ne représente pas seulement un budget de 72Mds€ pour l'État. Selon lui, il convient en effet d'ajouter les 150Mds€ investis par les collectivités ainsi que la dette future chiffrée à plus de 20Mds€ par le Boston Consulting Group. Sans oublier les 230 000€ de surcoût que représente, chaque année et tout au long de sa vie, un élève qui décroche du système scolaire...

Et c'est justement pour combattre ce phénomène du décrochage scolaire que Benjamin Magnard suggère la méthode de l'« adapting learning » ou apprentissage personnalisé. Selon lui, cet outil est une sorte de « GPS de l'éducation » qui va permettre de guider l'élève sur le chemin des apprentissages. A l'aide d'une carte des

connaissances, intégrée dans un système numérique, l'élève pourra alors se positionner à partir d'une batterie de tests.

Et grâce à des logiciels d'Intelligence artificielle, « plus l'élève utilisera le système, mieux le système connaîtra l'élève et plus il lui apportera une personnalisation des apprentissages », a-t-il ainsi expliqué, ce qui permettra notamment à chaque enfant d'avancer à son propre rythme. Car « l'important n'est pas le temps que vous allez mettre à acquérir une compétence, mais que vous puissiez la maîtriser à 100 % ! », a-t-il poursuivi.

Pour cet expert des innovations pédagogiques, il convient également de connecter toutes les ressources numériques dispo-

nibles à cette carte géante afin que cette dernière devienne concrètement le référentiel national de nos compétences pédagogiques. Sans oublier l'importance de transmettre les données récoltées aux responsables de l'Education nationale de manière à avoir un pilotage efficace du système scolaire. Avec un tel système d'apprentissage personnalisé, « nous pourrions résoudre le problème du décrochage scolaire, remonter enfin au classement PISA et arrêter cette dette annuelle future de 20Mds€ créée par l'importance du nombre d'élèves qui quittent l'école sans formation... ».

Cette méthode permettrait enfin aux enseignants d'avoir une vision plus scientifique du niveau des élèves, quel que soit leur établissement ou leur ville de résidence.

MATTHIEU MERCIIECCA

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT DU CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION ÉCONOMIE

« LA FILIÈRE PROFESSIONNELLE VA FRANCHIR UN PAS SUPPLÉMENTAIRE GRÂCE AUX CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE ! »



Alors qu'en France, un chômeur sur cinq est un jeune, il semble urgent de faciliter le rapprochement entre l'éducation et l'économie, en misant notamment sur la voie professionnelle, a expliqué Matthieu Merciecca.

Sans oublier la nécessité d'améliorer la lisibilité de notre système éducatif pour rendre les formations davantage en adéquation avec les futurs métiers dont 85 % vont d'ailleurs être massivement impactés par la révolution numérique, dans les 10 prochaines années.

« Pour résoudre cette question du chômage des jeunes, il faut partir des besoins sociaux, économiques et stratégiques que l'on peut identifier sur des filières porteuses d'avenir », a-t-il ensuite poursuivi, en s'appuyant notamment sur l'exemple du lien resserré entre le secteur de l'aéronautique et la Région Ile-de-France, où un campus des métiers et des qualifications est en train de se créer afin de former à la conception et la maintenance, dans le domaine de l'aérospatiale en particulier.

Selon lui, l'idée est ainsi de réunir trois acteurs : l'Éducation Nationale, les industriels car ce sont eux qui maîtrisent les compétences de l'industrie du futur et toutes les collectivités concernées pour donner plus de force à cette dynamique.

Ces campus des métiers et des qualifications, véritable innovation française en Europe et dans le monde, pourraient également brasser un public plus diversifié en proposant par exemple des formations tout au long de la vie. De même, Matthieu Merciecca souhaite que la formation professionnelle soit davantage en lien avec la Recherche, que ce soit dans le secteur de la Mobilité ou encore des énergies renouvelables, pour mieux préparer l'avenir.

FRANÇOIS-XAVIER BELLAMY

PHILOSOPHE, MAIRE-ADJOINT DE VERSAILLES

« Un élève sur cinq a du mal avec la maîtrise des connaissances élémentaires que sont la lecture, l'écriture ou encore les mathématiques », a souligné François-Xavier Bellamy. « Ce sont ces élèves qui viennent nourrir la cohorte de ceux, un jeune sur cinq également, qui sont aujourd'hui dans une situation de chômage », a-t-il ajouté en guise de constat.

« Quel est le problème de leur insertion professionnelle ? C'est d'abord celui du manque de maîtrise des savoirs fondamentaux », a alors poursuivi le philosophe. Selon lui, face à cette injustice très grande d'une école la plus inégalitaire des pays de l'OCDE, il est urgent de relever le défi fondamental de la culture, du savoir et de la connaissance, à l'instar de ce que pensent d'ailleurs des grands penseurs de l'intelligence artificielle, comme Laurent Alexandre par exemple.

Alors que « 85 % des métiers qui existeront demain n'existent pas encore aujourd'hui », le Maire-adjoint de Versailles a en effet appelé l'école, non pas « à former des élèves à des métiers qui n'existent pas encore », mais à « leur donner la Culture nécessaire à l'accomplissement de leur personnalité qui en fera demain des salariés efficaces ».

« Les gens qui ont fondé l'économie numérique ou le Google d'aujourd'hui n'avaient pas fait de code informatique à l'école. En revanche, ils avaient appris les mathématiques, c'est-à-dire des savoirs qui viennent du IV^{ème} siècle avant Jésus-Christ », a-t-il ensuite expliqué pour appuyer son raisonnement.

C'est pourquoi, le philosophe a appelé à éviter quelques illusions qui pourraient guetter notre rapport à l'éducation de demain, comme le fait de croire que le numérique pourrait remplacer la fonction

« NOUS NE SERIONS PAS CE QUE NOUS SOMMES AUJOURD'HUI SI NOUS N'AVIONS PAS REÇU DES CONNAISSANCES QUI FONT LA QUALITÉ DU REGARD QUE NOUS PORTONS SUR LE MONDE. »



de la transmission. « La mémoire externe du numérique ou du réseau ne doit pas nous faire croire que nous pourrions nous passer de cet effort de mémorisation et que nous devrions délester nos élèves de ce qui n'est pas un poids mais au contraire de ce qui ne peut être qu'une richesse qui vient former leur inventivité et leur créativité », a-t-il alors poursuivi.

« Si nous nous bornons à les orienter vers des compétences professionnelles, il y a

fort à parier que ces compétences elles-mêmes seront justement remplacées dans le monde qui nous attend » a-t-il complété.

Pour préparer l'avenir de nos jeunes dans une économie en pleine mutation, et même si cela peut sembler paradoxal, le philosophe appelle donc l'école à donner davantage à nos enfants, dans sa gratuité, « une culture qui fait notre liberté et une culture commune qui fera notre lien commun dans la République de demain ».

TABLE RONDE N°2

« QUELLES FORMATIONS POUR INSÉRER NOS JEUNES DANS DES ENTREPRISES EN PLEINE TRANSFORMATION ? »

OLIVIER CROUZET

DIRECTEUR PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE 42

« L'ENSEMBLE DU CURSUS DE L'ÉCOLE 42 FONCTIONNE
COMME UN JEU VIDÉO GÉANT ! »



Olivier Crouzet a d'abord présenté l'école 42, créée en 2013 à l'initiative de M. Xavier NIEL pour faire face au défi de la transformation digitale, avant de détailler sa pédagogie révolutionnaire : une formation gratuite, sans prérequis, sans professeur ni cours ! Son modèle pédagogique est d'ailleurs fondé sur la méthode du « Peer

Learning » qui confronte directement les étudiants à des projets concrets, comme des programmes informatiques à réaliser par exemple, et les pousse à partir en quête d'informations, avant d'en vérifier la véracité, puis de les partager pour in fine travailler ensemble dans un esprit collaboratif. Une fois les solutions trouvées, les

élèves changent alors de niveau, comme dans un immense jeu vidéo.

Cet aspect ludique lui semble d'ailleurs essentiel tant il constitue une source de motivation importante pour ses étudiants. Olivier Crouzet estime aussi que cette approche expérimentale de l'erreur est fondamentale : « Nous voulons enlever la stigmatisation de l'échec et rendre normal le fait d'essayer, d'oser, de se tromper et de recommencer jusqu'à arriver au bon résultat ».

Selon le directeur pédagogique de l'école 42, ce modèle du « Peer Learning » pourrait très bien être dupliqué, à l'image du nouveau campus « Le 101 » créé à Lyon. « Nous sommes sur un coût de près de 2 000€ par an et par étudiant. La partie financement ne me paraît pas être un frein au déploiement de ce type de modèle », a-t-il ainsi complété.

Davantage que de transmettre aux étudiants des compétences numériques, le véritable enjeu consiste d'ailleurs à développer en eux « une capacité à résoudre des problèmes, à s'adapter, à apprendre, à collaborer et à être créateur », a-t-il poursuivi.

Et c'est justement pour inculquer de telles valeurs chez nos jeunes qu'Olivier Crouzet considère que l'introduction d'outils numériques dans nos écoles serait positive, notamment pour initier, sous forme de « serious games » par exemple, à une première forme d'expérimentation de la Recherche.

ÉRIC MESTRALLET

PRÉSIDENT DE LA FONDATION ESPÉRANCE BANLIEUE

« Pourquoi ne pas offrir à ces jeunes de banlieues une éducation à la hauteur de ce que nous essayons d'offrir à nos propres enfants, à savoir une recherche d'excellence ? C'est cela qui m'a poussé à créer les écoles Espérance banlieue », a déclaré son Président, dont la première école a été ouverte à Montfermeil, en Seine-Saint-Denis.

Le modèle repose ainsi sur trois axes : un académique, un éducatif et un intégratif, à savoir que « nous allons essayer de donner à ces enfants la possibilité d'ap-

prendre les codes du pays dans lequel ils vivent », a-t-il expliqué. Grâce à de petits effectifs, « maximum 120 à 140 élèves » et « un corps éducatif très engagé », il s'agit de transmettre le sentiment d'appartenance à la Nation, par des présences lors des cérémonies patriotiques, un uniforme ou encore la levée du drapeau et la Marseillaise, mais il s'agit également aussi et surtout de redonner confiance aux enfants en misant sur ce qu'ils ont de plus positifs. Et avec un objectif de 200 écoles, ce sont ainsi près de 400 000 personnes qui pourront être directement

concernées par cette pédagogie, personnes qui « deviennent des vrais anti-corps dans une société qui est en train de se fragmenter ».

« Nous sommes une solution qui commence à être relevée pour réenchanter les quartiers », a-t-il alors poursuivi. Et si aujourd'hui, 85 % des financements sont privés et les 15 % autres proviennent directement des parents, il s'agira à l'avenir de mobiliser des financements publics, alors que « le prix de nos écoles est 30 % moins cher qu'une école publique ».

« IL FAUT TRANSMETTRE AUX JEUNES CE PATRIMOINE DONT ILS SONT ÉGALEMENT LES DÉPOSITAIRES »



BRUNO RETAILLEAU

PRÉSIDENT DU GROUPE LES RÉPUBLICAINS AU SÉNAT, SÉNATEUR DE LA VENDÉE

« L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE DOIT ÊTRE
LA GRAMMAIRE DE NOS VALEURS COMMUNES. »



Bruno Retailleau estime qu'il faut « absolument revenir au sens », d'autant plus avec cette crise brûlante des gilets jaunes, qui exprime notamment cette crainte d'un ascenseur social bloqué, sans oublier le contexte des attaques terroristes qui doit refaire de l'école « ce creuset républicain » pour réaffirmer fièrement ce que nous sommes. Selon lui, l'école a en réalité deux missions. Une mission collective avec l'ambition d'« agréger des destins individuels dans notre communauté de destin national » et de surmonter les obstacles de l'individualisme ou du relativisme qui conduisent, au contraire, au communautarisme et au multiculturalisme.

Selon le Sénateur de la Vendée, l'antidote doit ainsi être la transmission, qui ne peut

d'ailleurs se faire sans autorité, avec un maître respecté, qui ne doit pas devenir « un camarade parmi d'autres », comme l'a tant favorisée « l'idéologie soixante-huitarde durant des décennies ». « Ce sport national qui consiste à nous rabaisser et à dénigrer ce que nous sommes, nos valeurs et notre histoire, conduit à une rupture de la transmission », a-t-il aussi regretté.

Mais l'école a aussi une mission individuelle qui vise à transmettre à l'élève des connaissances, des compétences, des savoirs. Bruno Retailleau a alors appelé à miser sur l'apprentissage, notamment pour lutter contre le phénomène de décrochage scolaire. « Vous avez en France, aujourd'hui, deux millions de jeunes qui n'ont ni emploi, ni école, ni formation...

Peut-on vraiment s'en satisfaire ? », s'est-il ainsi interrogé.

Il estime également qu'il est urgent de « bouleverser totalement la gestion de la politique humaine de l'Éducation nationale », pour affecter « le bon enseignant au bon endroit », alors qu'on envoie aujourd'hui de jeunes professeurs pour aller dans les zones les plus difficiles, ce qui conduit malheureusement à l'échec dans bien des cas.

Pour le Sénateur de la Vendée, « la réussite pour tous » implique finalement « une école pour chacun », en donnant aussi plus de liberté au système scolaire, notamment pour faire à la plus grande diversité des profils de nos élèves dans la France d'aujourd'hui.

IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

COMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

GARANTIE **DÉCÈS**

SURCOMPLÉMENTAIRE **SANTÉ**

Depuis plus de 70 ans, IPECA est l'Institution de prévoyance du monde aéronautique et aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, **collective ou individuelle**, en **santé** comme en **prévoyance**.

Pour en savoir plus :

0 810 510 510 Service 0,05 € / appel
+ prix appel

Une vie à vous protéger

IPECA
PREVOYANCE

5 rue Paul Barruel, 75740 PARIS Cedex 15

www.ipeca.fr



NOS PARLEMENTAIRES

PARLENT

ET AGISSENT



DAMIEN REGNARD

BRUNO BONNELL

JEAN-FRANÇOIS RAPIN

PIERRE MOREL À L'HUISSIER

ALAIN HOUPERT

CATHERINE DUMAS

EMMANUELLE ANTHOINE

STÉPHANE PIEDNOIR

JEAN-LOUIS THIÉRIOT

FRANÇOIS-MICHEL LAMBERT

EMMANUEL MAQUET

JEAN-RAYMOND HUGONET

PIERRE CORDIER

BERNARD BROCHAND

NICOLAS FORISSIER

« LES ENTREPRENEURS SONT INDISPENSABLES À LA VIE POLITIQUE FRANÇAISE »

Damien Regnard, Sénateur des Français établis hors de France



Entrepreneur installé aux Etats-Unis depuis plus de 20 ans où il s'est engagé à renforcer les relations économiques en tant que Président la Chambre de Commerce franco-américaine de Louisiane et en tant que Conseiller du Commerce Extérieur de la France, Damien Regnard est Sénateur des Français établis hors de France depuis le 28 juillet 2018.

Nos compatriotes qui vivent à l'étranger et qui ont le goût de l'entreprise sont souvent **les grands oubliés de nos politiques publiques.**

Les Français établis à l'étranger qui ont le goût de l'entreprise sont finalement assez peu connus. Peut-être également peu compris et soutenus. Qu'est-ce qu'être un entrepreneur français à l'étranger en 2019 ?

Être entrepreneur en France demande déjà beaucoup d'abnégation, de détermination et surtout beaucoup de travail. A la fois pour développer son activité, mais également pour faire face aux lourdeurs et aux lenteurs administratives qui ne facilitent en aucune façon leur travail ! Être entrepreneur français à l'étranger, c'est être capable de relever ces deux principaux défis, mais également de s'adapter, bien souvent indépendants de leur volonté : la politique étrangère de la France, sa perception dans le pays, le rôle joué ou non par nos représentations diplomatiques et économiques. Ces entrepreneurs sont en quelque sorte les « ambassadeurs » de notre savoir-faire français. C'est à la fois une fierté pour eux, mais également une exigence qu'ils se doivent d'honorer.

Nos compatriotes qui vivent à l'étranger et qui ont le goût de l'entreprise sont souvent les grands oubliés de nos politiques publiques. Un entrepreneur à l'étranger n'a pas de filet, ce qui nécessite une grande préparation lorsqu'il décide de lancer son activité.

De quelle manière les parlementaires peuvent-ils soutenir ces entrepreneurs expatriés ?

En étant concrets, engagés et à l'écoute. Quelques jours après mon arrivée au Sénat en août 2018, j'ai accompagné le Président Larcher sur les chantiers navals de La Ciotat pour y rencontrer des entrepreneurs passionnés et totalement engagés dans le développement de leur activité. Ces femmes et ces hommes dont le travail est reconnu en France avaient pour ambition de se ren-



Avant de préparer un déplacement à l'étranger, **je prends le temps d'identifier les acteurs économiques qui contribuent à faire rayonner la France.**

forcer à l'international, notamment aux Etats-Unis. J'ai saisi cette opportunité pour mettre en relation ces entrepreneurs avec d'autres entrepreneurs présents outre-Atlantique ainsi qu'avec les autorités américaines qui pourraient les accompagner dans leurs démarches. Si un parlementaire est avant tout un législateur, il doit également jouer un rôle de facilitateur, pour promouvoir, dès qu'il en a l'occasion, le savoir-faire et l'excellence.

Est-ce également le cas lorsque vous êtes en déplacement à l'étranger ?

Bien sûr ! Avant de préparer un déplacement à l'étranger, je prends le temps d'identifier les acteurs économiques, institutionnels ou non, qui contribuent à faire rayonner la France dans le pays dans lequel je me rends. Qu'il s'agisse des organisations patronales françaises présentes à l'étranger, d'associations d'entrepreneurs ou encore des Chambres de commerce, il est à mes yeux fondamental de faire savoir à ces entrepreneurs que nous sommes à leurs côtés, visiter leurs entreprises et les accompagner du mieux possible dans leurs projets ainsi que dans

leur développement. Au même titre que les Présidents d'associations ou les personnels enseignants, indispensables à la vie de nos communautés à l'étranger, les entrepreneurs contribuent au rayonnement de la France à l'international.

Comment associez-vous ces entrepreneurs à votre travail parlementaire ?

Un entrepreneur qui vit au quotidien les défis de la vie professionnelle est bien placé pour apporter un regard différent sur un texte ou projet de loi qui le concerne. C'est dans cet esprit que je tente d'associer les entrepreneurs que je peux rencontrer dans le cadre de mandat et de mes déplacements à mon travail parlementaire. Concrètement, cela passe par des consultations et des échanges sur la pertinence d'un article de loi, d'un amendement, les difficultés engendrées par une convention fiscale ou les modifications qui concernent les domaines des retraites et de la santé. Les parlementaires ont tout à gagner à s'appuyer sur l'expertise de ces entrepreneurs qui peuvent apporter une véritable plus-value et un regard neuf et lucide sur nos débats.

NOUS POUVONS FAIRE DE LA FRANCE UN CHAMPION INTERNATIONAL DE LA ROBOTIQUE !

Bruno Bonnell, Député du Rhône



Les robots et les systèmes intelligents sont des solutions pour les évolutions de la société nées de prises de conscience aigües, notamment écologiques, de quête de sens ou d'identité. Bruno Bonnell, Député de la 6^{ème} circonscription du Rhône, Villeurbanne, a présenté lors du SIDO un rapport ayant pour objectif, après un état des lieux, de replacer la robotique au cœur de la transformation sociétale et de proposer une stratégie politique volontariste qui se décline en propositions d'actions de moyen et long-terme.

La France a pris beaucoup de retard en robotique, est-ce rattrapable ?

Le bilan français est souvent fantasmé, caricaturé. On perçoit les robots comme des « voleurs d'emploi » et se contente d'un état des lieux décevant : 18^{ème} mondial en densité, 132 robots pour 10 000 ouvriers (631 en Corée du Sud, 309 en Allemagne) - 16 % de croissance du secteur sous la moyenne mondiale de 30 % - la France n'a qu'un constructeur, Staubli, dans le top 10 mondial des fabricants de robots industriels...

Malgré ce constat réducteur et conjoncturel, la France dispose d'atouts importants.

Lesquels ?

Je voudrais en souligner deux. Une excellence dans la recherche qui nous place dans le Top 5 mondial des publications scientifiques sur la robotique. Un gisement de l'ordre de 150 sociétés de robotique susceptibles de devenir des champions de leur catégorie, dont les briques technologiques stratégiques (capteurs, simulation, data analytics, ...), les nouvelles robotiques de services professionnels (drones terrestres, maritimes, aériens ; robots médicaux, agricoles, ...) et les intégrateurs sectoriels.

Pourquoi faut-il considérer la robotique comme stratégique ?

Avec la prise de conscience écologique et une féroce compétition internationale, la robotique et les systèmes intelligents émergent comme des technologies disruptives avec un impact économique de 4,5 trillions de dollars d'ici 2030. Ils viennent bouleverser les chaînes de valeurs et les modèles économiques des filières sectorielles établies et ouvrent la voie à des relocalisations. Leur développement passe par une volonté politique avec trois enjeux pivots, le premier de souveraineté et de culture robotique. En n'utilisant que des robots étrangers, nous risquons d'uniformiser les modes de vie. Le second est notre indépendance technologique, à la fois pour des raisons d'innovations et des risques de cyber contrôle ou d'attaque. Le dernier est de modifier notre soutien public en suivant un triptyque : protection, accompagnement, expérimentation. La protection est apportée par le classement de la robotique dans les actifs straté-

La robotique est bel et bien une des clefs du XXI^{ème} siècle que l'on doit affirmer politiquement comme un axe de transformation majeur !

giques vis à vis d'opérations d'acquisitions non-européennes. L'accompagnement est autant financier que de formation pour faire grandir les PME en moyens et en ressources humaines. L'expérimentation prend deux formes : le cadre pour tester des robots en situation et des secteurs où l'Etat peut soutenir les commandes par des achats directs ou des aides fiscales. En cohérence avec la loi PACTE, l'objectif est de passer de sociétés sous perfusion à sur-performantes ! La robotique est bel et bien une des clefs du XXI^{ème} siècle que l'on doit affirmer politiquement comme un axe de transformation majeur !

Comment est-ce que cela pourrait se décliner ?

Par des propositions concrètes d'actions sur quatre fronts :

D'abord l'acculturation : on pourrait déclarer l'année 2020 année de la robotique en France pour stimuler à travers le pays toutes sortes d'initiatives. L'objectif est de sensibiliser tous les publics à la robotique et susciter des vocations.

Puis la formation : il est essentiel de sensibiliser les enfants à la robotique dès l'école, comme cela a été fait pour l'informatique. Pour les formations supérieures ou continues, il faut encourager la création de certificats et de diplômes de

techniciens, d'ingénieurs en robotique. Estimé à 20 000 personnes qualifiées, la demande ne va cesser d'augmenter. Le soutien à la recherche avancée ensuite : on pourrait utiliser le fond DeepTech créé pour assurer des moyens à la recherche de long terme. La diplomatie industrielle enfin : il faut construire ou consolider les partenariats avec des pays comme le Japon, la Corée du Sud sans oublier les amena ires européens. La compétence des talents français y est largement reconnue et cela évitera de coincer l'Europe dans une dualité sino-américaine.

Vous ouvrez de nombreuses pistes mais en synthèse ?

La robotique apporte des solutions à l'inflexion du Monde que nous vivons. Les robots sont loin des fantasmes mettant en danger les emplois, mais augmentent en fait les capacités des êtres humains, tant dans leur vie personnelle que professionnelle. Ce secteur représente une triple opportunité pour la France : redistribuer les cartes de la production industrielle, révéler ses capacités d'innovation et améliorer le quotidien des français. Autant de raisons de croire en nos atouts et d'affirmer une volonté politique de faire partie des champions du secteur.



LE REGARD DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN SUR LE BREXIT

Jean-François Rapin, Sénateur du Pas-de-Calais



Sénateur du Pas-de-Calais, membre de la commission des finances et de la commission des affaires européennes, Jean-François RAPIN est également conseiller régional en Hauts-de-France et est très investi sur la problématique du Brexit. Début avril, à la suite de la requête officielle de Theresa MAY, il a lancé un appel au Gouvernement plaidant en faveur d'un report de sortie des Britanniques de l'Union européenne.

Sénateur du Pas-de-Calais, vous avez, à de nombreuses reprises, échangé avec le Gouvernement sur le Brexit. Quels enseignements en tirez-vous ?

Dès 2016, j'ai souhaité alerter le Gouvernement sur les conséquences du Brexit pour les entreprises françaises de pêche. Le précédent Gouvernement m'avait assuré que les intérêts des pêcheurs seraient âprement défendus.

Membre de la commission spéciale sur le projet de loi habilitant le Gouvernement à prendre par ordonnance les mesures de préparation du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, j'ai également été co-rapporteur, au nom de la commission des affaires européennes, sur les liaisons maritimes entre l'Irlande et le continent en cas de Brexit dur. Ce rapport conclut à l'impérieuse nécessité de retirer la proposition de règlement publiée le 1^{er} août dernier par la Commission européenne qui tend à réorganiser les liaisons maritimes avec l'Irlande en négligeant les ports français, notamment ceux de Calais et Dunkerque, d'où parvient aujourd'hui l'essentiel du flux des poids lourds provenant d'Irlande.

Par ailleurs, mon rôle ne s'est pas limité au périmètre géographique du Sénat. J'ai tenu à rencontrer les acteurs économiques des Hauts-de-France afin de défendre leurs intérêts à l'échelle nationale. Outre mes visites régulières auprès des pêcheurs, j'ai assisté au déplacement du Premier ministre à Calais en janvier dernier. A cette occasion, il chiffrà à 50 millions d'euros le montant des investissements à réaliser afin d'anticiper un Brexit dur.

Malgré ces échanges, vous avez souhaité défendre un vœu d'urgence sur le Brexit lors d'une séance plénière au Conseil régional. Quel était l'objectif de votre démarche ?

Ma démarche visait à demander au Gouvernement, au nom de la région Hauts-de-France, de trancher toutes les décisions permettant à la France d'agir en faveur de ses intérêts nationaux mais en bon terme avec les britanniques, peu importe l'hypothèse de sortie retenue par



Le report du Brexit est bénéfique pour les entreprises britanniques, qui disposent d'un délai de préparation supplémentaire, mais également pour les acteurs économiques français qui pourront parfaire leurs dispositifs.

ces derniers. Notre Région s'est mobilisée afin de préparer au mieux ses infrastructures. Or, le Brexit touche l'ensemble de notre territoire national.

En considération de nos relations économiques avec l'Angleterre, il est essentiel de penser au déploiement d'une stratégie unique afin que les ressortissants de nos deux pays, puissent poursuivre leurs échanges florissants. Je prends l'exemple des contrôles sanitaires, et phytosanitaires, des produits importés. La souplesse qui leur est associée doit être préservée dès lors que leurs normes ne changent pas. 30 000 entreprises françaises sont concernées plus au moins directement par le Brexit. Précisons toutefois que les petites et moyennes entreprises ne disposent pas toujours des moyens suffisants pour financer « l'imprévu » associé au Brexit. En outre, comme l'a souligné Xavier Bertrand, nous risquons de subir le manque de préparation des entreprises britanniques à l'éventualité d'un « no-deal ». Pour cette raison, j'ai tenu à demander au

Gouvernement de plaider auprès des institutions européennes en faveur d'un report du Brexit.

Quelle analyse faites-vous du report du Brexit, notamment sur les conséquences économiques de la situation actuelle ?

Je me satisfais de l'augmentation des investissements étrangers en France. Notre pays est destiné à accueillir des entreprises souhaitant s'installer en Europe ou se délocaliser du Royaume-Uni.

Par ailleurs, le report du Brexit est bénéfique pour les entreprises britanniques, qui disposent d'un délai de préparation supplémentaire, mais également pour les acteurs économiques français qui pourront parfaire leurs dispositifs.

Néanmoins, il est important d'avoir en tête que les tumultes décisionnels du Parlement britannique ont incité les douaniers et les vétérinaires français à prendre des dispositions financières afin de se préparer un « no deal ». Si jamais un accord éclôt, ces investissements seraient perdus.

LES ZONES DE REVITALISATION RURALE : UN DISPOSITIF UTILE MAIS PERFECTIBLE

Pierre Morel à l'Huissier, Député de la Lozère



Elu Député de la Lozère en 2002, Pierre Morel à l'Huissier s'est spécialisé sur les questions d'aménagement du territoire et de la ruralité. A cet égard, au fil de ses différents mandats, il s'est mobilisé et a obtenu des avancées significatives sur un grand nombre de problématiques comme le développement des nouvelles technologies, notamment du très haut débit, l'adaptation des normes nationales aux territoires ruraux, le développement et le renforcement de l'attractivité économique à travers le dispositif « Zones de Revitalisation Rurale », le soutien aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'artisanat...

Les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) désignent des dispositifs fiscaux et sociaux s'appliquant pour les communes faiblement peuplées et fragiles d'un point de vue socio-économique. Il s'agit là de prendre en compte les spécificités des territoires à travers leurs faiblesses. Si les moyens permettant de lutter contre la perte d'attractivité des communes rurales sont réclamés depuis longtemps, le dispositif est cependant programmé pour prendre fin en juin 2020.

Pourriez-vous nous rappeler ce que sont les ZRR, et quels sont leurs objectifs ?

Depuis la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, certaines zones rurales particulièrement fragiles bénéficient d'un dispositif dit « zones de revitalisation rurale » (ZRR). Le législateur souhaitait maintenir l'attractivité et favoriser le développement des territoires ruraux à travers des aides fiscales et sociales, affectées par exemple à la création ou à la reprise d'entreprises. Ainsi, et sous réserve de remplir certaines conditions liées à l'effectif et à la nature de l'activité, l'artisan, le commerçant, l'entreprise peut bénéficier temporairement :

- D'une exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés
- D'une exonération de contribution économique territoriale (CET)
- D'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe d'habitation
- D'une exonération sur les cotisations sociales en qualité d'employeur

Il est à noter que la loi de Finances pour 2018 a étendu l'exonération d'impôts sur les bénéficiaires aux entreprises individuelles.

A l'instar de ce qui existe dans les villes et le péri-urbain, à travers les ZFU (zones franches urbaines) et les ZUS (zones urbaines sensibles), il s'agit pour l'Etat de préserver l'attractivité des territoires ruraux confrontés à des conditions difficiles, qu'elles soient conjoncturelles (baisse générale de la population, déprise

La ruralité dispose de tous les atouts ; je ne vois pas pourquoi elle serait moins attractive qu'ailleurs

agricole...) ou structurelles (isolement géographique). Et au fur et à mesure des lois de finances successives, le nombre de communes éligibles aux ZRR s'est accru au point d'en rassembler aujourd'hui plus de 18 000.

Etes-vous satisfait par ce dispositif ?

Divers rapports, notamment parlementaires – le dernier a été présenté à l'Assemblée en novembre dernier – sont venus évaluer l'efficacité de ce dispositif. Les conclusions les plus radicales ont parfois été avancées.

En réalité, il est compliqué de dresser un véritable bilan à travers ce que les ZRR ont permis de réaliser. Tout comme il est périlleux de chiffrer ce qu'elles ont coûté au budget de l'Etat. En tout état de cause, il convient aujourd'hui de s'interroger sur les communes éligibles ainsi que sur le contenu des mesures, et ce afin de redonner aux ZRR leur vocation de soutien au monde économique rural. C'est le travail que bon nombre de parlementaires souhaitent réaliser dans les mois à venir en liaison avec les ministères de l'Economie et des Comptes publics. Il faut une remise à plat du dispositif, un meilleur ciblage ainsi qu'une communication efficace sur ce qu'il permet de réaliser. Mais en aucun cas le supprimer, comme certains le préconisent : ce serait une catastrophe.

Ce sujet est d'importance lorsque l'on rappelle que la ruralité représente 80 % du territoire français et accueille près de 20 % de la population, soit environ 14 millions d'habitants. Beaucoup de nos concitoyens ruraux se sentent délaissés voire abandonnés par les pouvoirs publics,

et la dégradation de l'attractivité de leur territoire en est l'un des principaux symptômes.

Y a-t-il d'autres mesures qui pourraient être appliquées en complémentarité des ZRR ?

Les nouveaux outils numériques ainsi que l'apparition de startup dans le secteur du numérique conduisent à des possibilités d'installation d'entreprises dans le monde rural. Le télétravail ouvre largement les possibilités, et peut être largement encouragé pour favoriser l'installation d'une nouvelle catégorie d'actifs. Il appartient aux décideurs politiques d'accompagner à la fois ces mutations technologiques mais aussi ces porteurs de projet afin de revivifier les territoires ruraux... si les infrastructures suivent. Ainsi du réseau cuivre par lequel passe internet, dont je dénonce les dysfonctionnements depuis plusieurs années.

Mais si tout le monde joue le jeu, je ne vois pas pourquoi la ruralité, avec tous les atouts dont elle dispose, serait moins attractive qu'ailleurs.



LES « VIEUX » À LA CAMPAGNE !

Alain Houpert, Sénateur de la Côte-d'Or



Sous ce titre provocateur (clin d'œil aux « villes à la campagne » de l'humoriste Alphonse Allais), le Sénateur de la Côte-d'Or Alain Houpert plaide pour l'installation d'établissements destinés aux seniors dans les territoires ruraux, à rebours de ce que préconisent les Agences régionales de santé. Véritables lieux de vie intergénérationnels, ils pourraient devenir des pôles d'attractivité générant autant du lien social que des activités économiques et proposent une voie inédite pour un aménagement intelligent du territoire.

Pourquoi cette idée d'installer des EHPAD à la campagne ?

Autrefois, quand un patient était affaibli, on l'envoyait respirer « le bon air » et les anciens vivaient leurs vieux jours en famille. Aujourd'hui dès qu'il perd son autonomie, on entasse le senior dans des fabriques à vieillir ou des mouiroirs à étages. Cachée aux yeux de ceux qui ne sont pas des soignants, la finitude n'est plus un motif de réflexion sociale mais un résidu de conscience qui se réveille lorsqu'on y est personnellement confronté. Les maisons de retraite sont des projets immobiliers où le destin des occupants est relégué au dernier plan. Nous devrions retrouver ce chemin du « bon air » qui n'est autre que celui du bon sens !

Comment voyez-vous ces EHPAD nouvelle génération ?

Ces maisons de soins seraient le poumon de la commune, à condition de les envisager comme des structures multi-générationnelles, en prise avec la cité. On n'y trouverait pas seulement des résidents et leur écosystème médical, mais des activités liées : une pharmacie ouverte à tous, des logements à proximité pour le personnel soignant, des services hôteliers pour accueillir les familles, une restauration collective, des ateliers et des jardins partagés. Ce serait une chance pour les résidents qui ne seraient plus coupés du monde au point de sombrer très vite dans la dépendance sévère ou une apathie morbide et une chance pour les citoyens dès le plus jeune âge : vieillir, mourir, reprendraient leur place dans le cycle de la vie.

Il semble plus rationnel d'installer les EHPAD près des villes pour des questions de proximité avec les familles et les centres hospitaliers.

Je pense au contraire que la ruralité est une voie pour réduire les coûts de la dépendance. Au lieu de payer du foncier, on payera des soins. Débloquer les implantations d'EHPAD dans les zones rurales, auxquelles se refusent encore les Agences régionales de santé, serait une chance pour le patient et le territoire. Le patient bénéficiera de tarifs moins prohibitifs et donc d'un reste à charge plus abordable

Le temps est venu de se battre pour des « villages de soins », économiquement viables et emplis de bienveillance et d'attention.

pour lui ou sa famille car le prix du foncier est fortement en cause dans le calcul des prix de journées. On me rétorquera que, du fait de l'éloignement, les visites risquent d'être moins nombreuses... À cet argument idéologique, pour ne pas dire technocratique, je réponds que les visites seront de meilleure qualité : dans un environnement qualitatif, les familles auront envie de passer plus de temps avec leurs proches.

Ce serait donc une nouvelle voie pour l'aménagement du territoire ?

Repenser la localisation territoriale de l'offre de soins est un enjeu de toute première importance pour les territoires, y compris en terme d'attractivité. L'implantation d'un EHPAD ou le maintien d'un hôpital permet aussi de localiser des emplois masculins et

surtout féminins (majoritaires dans ce secteur), qui font tant défaut lorsque d'autres secteurs économiques veulent embaucher : il est de plus en plus difficile de recruter des cadres en zone rurale quand il n'y a pas de travail possible pour le conjoint.

Quel serait l'impact sur le secteur médical ?

Si on avait une vision holistique de la santé, on verrait qu'il ne s'agit pas seulement d'une richesse pour le patient et pour le pays, mais d'un remède à la crise que traverse la profession médicale. En obligeant les soignants à faire mieux avec toujours moins de moyens, on les a démobilités. En outre, la « médecine de ville » encaisse la crise des professions libérales : assommés par les charges, les médecins n'ont plus la force de s'installer seuls. Ce stress n'existerait pas dans des établissements ruraux tels que je les appelle de mes vœux. Nombre de communes se sont battues pour avoir des villages vacances : le temps est venu de se battre pour des « villages de soins », économiquement viables et emplis de bienveillance et d'attention.



SOUTIEN POLITIQUE À LA CANDIDATURE UNESCO DE LA BAGUETTE DE PAIN FRANÇAISE

Catherine Dumas, Sénatrice de Paris



Sénatrice de Paris et fondatrice du Club de la Table Française, Catherine DUMAS s'engage régulièrement pour promouvoir et soutenir les métiers d'art et d'excellence qui participent de la vitrine de la France dans le monde. La gastronomie est un terrain de prédilection pour cette élue parisienne engagée pour le rayonnement de la France et la défense de nos savoir-faire.

Il y a tout juste dix ans, vous avez lancé le Club de la Table Française. En quoi consiste cette initiative ?

L'art du « bien manger » et du « bien boire » est une pratique répandue dans notre pays. Il participe à notre identité et à notre réputation à l'international. C'est ce qui a prévalu au lancement du Club de la Table Française, un regroupement des professionnels de la filière, des chefs et des élus de toute la France et de toutes sensibilités.

Nous l'oublions parfois, mais notre modèle alimentaire français est une exception construite sur un patrimoine historique, culturel et territorial. Cette spécificité est une force que nous devons exploiter et mettre en valeur !

En quoi le contenu de nos assiettes peut-il relever de notre patrimoine ?

Chacune de nos régions peut s'appuyer sur un corpus de recettes, de productions et de savoir-faire culinaires qui se transmet et s'enrichit de génération en génération. C'est pour cette raison que lors de mon premier mandat au Sénat, j'ai accompagné avec succès le classement UNESCO du Repas Gastronomique des Français. Une reconnaissance internationale de cette composante de l'art de vivre à la française

qu'on nous envie à l'étranger et qui fait que chaque fois que nous avons une bonne raison de le faire (mariages, naissances, anniversaires, retrouvailles...) nous attachons de l'importance à l'organisation d'un moment festif, assis, à table, dans le cadre d'un repas séquencé, avec une attention particulière à la décoration, à la qualité des produits, à l'accord parfait entre mets et vins...

Après ce classement UNESCO du Repas Gastronomique à la Française, vous vous mobilisez en faveur de la Baguette de pain ?

Oui, j'accompagne depuis deux ans la candidature de la baguette traditionnelle française au patrimoine immatériel de l'UNESCO. Cette candidature est portée par la Confédération Nationale de la Boulangerie Française (CNBF). La baguette est un produit emblématique du patrimoine alimentaire français, un symbole de la France à l'étranger, au même titre que le vin ou le fromage. Tous les jours, 12 millions de Français passent la porte d'une des 33 000 boulangeries et, chaque année, plus de 6 milliards de baguettes sortent des fournils. Se rendre à la boulangerie est une véritable pratique sociale qui rythme la vie des Français sur tout le territoire. Une expérience collective et populaire. Ce type d'habitudes doit

La baguette est un produit emblématique du patrimoine alimentaire français, un symbole de la France à l'étranger, au même titre que le vin ou le fromage.

Tous les jours, 12 millions de Français passent la porte d'une des 33 000 boulangeries françaises.

être protégé pour maintenir une diversité face à la mondialisation croissante. Notre patrimoine fait notre spécificité !

Où en est-on ?

Lors de la session du 23 novembre 2018, les membres du Comité du Patrimoine Ethnologique et Immatériel (CPEI) ont inscrit le dossier à l'Inventaire national. Cette étape nationale, franchie avec succès, était un passage obligé dans la course à l'UNESCO. Il nous faut maintenant peaufiner notre dossier pour rejoindre la pré-sélection française. Nous disposons désormais de deux petites années pour peaufiner notre dossier.

Qui peut soutenir ?

Cette candidature est une formidable opportunité économique, politique et sociale. C'est aussi une candidature nationale, ancrée dans les territoires, valorisante pour la boulangerie artisanale et pour toute la filière (agriculteurs, meuniers, producteurs de levure et de sel...). Présidente du Comité de soutien politique, je peux témoigner de l'élan fédérateur et populaire que porte cette candidature. Nous pouvons déjà compter sur le soutien de très nombreux parlementaires, du Président de la République, du Premier Ministre et du Président du Sénat. Mais, le plus important, c'est ce sondage réalisé mi-décembre par l'Institut CSA qui révèle que 9 Français sur 10 soutiennent cette candidature de la baguette de pain. L'expression d'un attachement populaire !



LE HANDICAP EN ENTREPRISE : POUR UNE ÉCONOMIE PLUS INCLUSIVE

Emmanuelle Anthoine, Députée de la Drôme



Depuis 2005, la loi impose aux entreprises de plus de 20 salariés un quota de 6 % de travailleurs handicapés, lesquels représentent 6,6 % de la population active. Pourtant, le taux de chômage des personnes en situation de handicap reste élevé, il s'établit à 19 % soit le double de celui des valides.

Avocate au Barreau de Lyon depuis 1989, puis de Valence à compter de 1994, Emmanuelle Anthoine est particulièrement sensible aux problématiques du handicap et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le handicap en entreprise présente alors des enjeux économiques et sociaux importants auxquels nous devons de répondre.



Le handicap en entreprise, quel avantage ?

Les personnes en situation de handicap sont une réelle richesse pour l'entreprise. Au contraire d'être une difficulté, le handicap représente un réel atout. Les travailleurs handicapés font preuve d'une détermination et d'une motivation exemplaires. Les retours d'expérience nous indiquent que les salariés handicapés sont considérés par leur employeur comme plus consciencieux et plus fidèles à l'entreprise. Un volontarisme et une forte capacité d'adaptation leur sont reconnus.

Qu'est-ce que la loi prévoit pour les travailleurs handicapés ?

Les articles L.5212-1 et L.5212-2 du code du travail prévoient une obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées pour toute entreprise du secteur privé occupant au moins vingt salariés.

Ces dernières peuvent toutefois éviter l'obligation d'emploi à condition de verser une contribution calculée en fonction du nombre de travailleurs handicapés qu'elles auraient dû employer. C'est l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) qui collecte cette contribution en vue de financer des actions en faveur des personnes handicapées.

Quelles évolutions ont été apportées par le projet de loi avenir professionnel ?

Le projet de loi avenir professionnel a étendu le champ d'application du taux de 6 % qui était auparavant limité aux éta-

blissements de plus de 20 personnes. Davantage d'entreprises seront ainsi concernées. Il a également introduit une clause de révocation tous les 5 ans pour faire évoluer ce taux. Il prévoit ensuite que la déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés soit simplifiée en étant réalisée dans le cadre de la déclaration sociale nominative (DSN). Enfin, seuls seront désormais comptabilisés les salariés de l'entreprise au contraire des recours à des entreprises adaptées, à des établissements et services d'aides par le travail (Ésat) ou à des travailleurs handicapés indépendants. Néanmoins, sous couvert de normaliser l'activité des travailleurs handicapés, le Gouvernement a acté un recul de leurs droits. Les droits à congés payés des personnes handicapées sont ainsi passés de sept semaines à cinq semaines, sans qu'il n'y ait de compensation.

Les structures de formation des personnes handicapées sont-elles efficaces ?

Il apparaît essentiel de réformer l'organisation de la formation des travailleurs handicapés. Les centres de rééducation professionnelle (CRP) ne permettent pas, actuellement, un taux de retour à l'emploi suffisant. Il existe une multitude de structures : centres de formation d'apprentis (CFA) spécialisés, CFA handicap, etc... qui gagneraient à être harmonisées. Si une majoration du CPF est prévue en leur faveur, l'enjeu de la formation des salariés handicapés n'a pas assez été pris en compte par le projet de loi avenir professionnel. C'est pour cette raison que j'ai

Les personnes en situation de handicap sont une réelle richesse pour l'entreprise. Au contraire d'être une difficulté, les travailleurs handicapés font preuve d'une détermination et d'une motivation exemplaires.

déposé plusieurs amendements sur le sujet qui n'ont malheureusement pas été adoptés.

L'indemnisation des accidents du travail – maladie professionnelle est-elle suffisante ?

On pense souvent que les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle sont bien indemnisées. Mais dans les faits, ces personnes se retrouvent plongées dans la précarité en étant éloignées du marché du travail. Ne pouvant plus exercer leur métier, une indemnisation de quelques milliers d'euros ne suffit pas à compenser l'absence de leurs revenus.

D'où ma volonté, à l'occasion du projet de loi avenir professionnel, de renforcer la protection des salariés face à la procédure de licenciement pour inaptitude qui conduit bien souvent à une désinsertion professionnelle. Mais là encore, mes amendements sont restés lettre morte et beaucoup reste à faire. Nous devons imaginer des solutions pour permettre le retour à l'emploi de ces actifs alors que l'excédent de la branche AT-MP autorise certaines marges de manœuvre financières.

MOBILITÉ DÉCARBONÉE : DES ENJEUX FORTS POUR TOUS !

Stéphane Piednoir, Sénateur de Maine-et-Loire



Professeur de mathématiques, Stéphane Piednoir a été maire de Montreuil-Juigné, commune de Maine-et-Loire de 7500 habitants, et Vice-Président en charge de l'énergie à la communauté urbaine d'Angers. Élu Sénateur en septembre 2017, il est particulièrement investi sur les thématiques de l'enseignement supérieur et les sujets scientifiques au sein de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Il vient de remettre un rapport sur l'objectif de l'arrêt des ventes des véhicules thermiques d'ici 2040.



Tous les acteurs conviennent que **nous sommes à un point de bascule et il faut donc aborder ce virage avec pragmatisme.**

Pourquoi un rapport sur les alternatives aux voitures essence et diesel ?

Il s'agissait d'une saisine de l'OPECST par les commissions Développement durable et Affaires économiques de l'Assemblée nationale. Nicolas Hulot, alors ministre de la Transition écologique, ayant annoncé la fin de commercialisation des voitures à moteurs émettant des gaz à effet de serre à l'horizon 2040, il était nécessaire d'élaborer des scénarios technologiques permettant d'atteindre cet objectif. Après 6 mois de travail avec la Députée Huguette Tiegna, deux déplacements dont un en Norvège, et près de 150 personnes rencontrées en auditions, nous avons pu dégager les politiques à mettre en place et évaluer leurs conséquences.

Comment, selon vous, la France peut-elle atteindre l'objectif d'une généralisation des véhicules propres ?

Nous formulons la recommandation d'une neutralité technologique, c'est-à-dire de ne pas s'enfermer sur une seule alternative aux hydrocarbures... qui auront d'ailleurs encore un rôle à jouer dans certains secteurs ! Mais tous les acteurs conviennent que nous sommes à un point de bascule et il faut donc aborder ce virage avec pragmatisme. Pour éclairer le consommateur, nous proposons de créer un label qui permettrait de visualiser le coût total de possession d'un

véhicule et les émissions qu'il génère en analyse de cycle de vie, c'est-à-dire de la production au recyclage.

On ne peut pas rester passif face à la dépendance aux batteries produites essentiellement en Asie. Outre la volonté de créer un consortium européen, nous pourrions aussi imposer une protection écologique en termes de recyclage, domaine dans lequel nos entreprises sont particulièrement performantes.

Quels moyens seront nécessaires ?

Sans surprise, notre étude montre que cette transition coûtera très cher !

Les scénarios montrent que les primes pour l'achat de véhicules propres devront être maintenues, voire amplifiées par exemple pour la voiture hydrogène. L'objectif est d'atteindre progressivement une parité tarifaire avec les moteurs thermiques.

Il faut ajouter l'accompagnement du déploiement des bornes de recharges électriques, pour un coût de l'ordre de 100 milliards d'euros sur 20 ans. Et nous savons que les collectivités territoriales sont concernées au premier chef.

Il faut aussi prendre en compte la perte des recettes fiscales sur les carburants hydrocarbures. Pour mémoire, la seule TICPE doit rapporter cette année 37,7 milliards d'euros au budget de l'Etat. Difficile d'imaginer une perte sèche pour nos finances publiques ! Enfin, pour développer la filière hydro-

gène ou celle des biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} générations, il faudra aussi investir lourdement dans la recherche.

Si ces sommes colossales peuvent faire peur, il faut aussi considérer le gain en termes de santé publique via une qualité de l'air nettement meilleure, particulièrement dans les grandes villes.

Les conséquences pour la filière automobile sont-elles envisagées ?

C'est un vrai point de vigilance que nous mettons en évidence. Nous disposons de deux constructeurs nationaux et près de 900 000 emplois de l'amont à l'aval sur notre territoire. Même avec les meilleures intentions du monde, on ne peut évidemment pas prendre des décisions sans intégrer ces paramètres économiques.

L'émergence des nouvelles technologies fera aussi apparaître un changement profond dans la formation.

La loi d'orientation des mobilités a-t-elle permis de prendre en compte vos préconisations ?

Ce projet de loi, amendé par le Sénat, comporte des avancées notables. À travers le forfait mobilité par exemple, on pourra désormais favoriser les véhicules propres. Par ailleurs, de nombreuses dispositions encouragent le déploiement des bornes de recharges, électriques mais aussi à hydrogène et en biogaz.

BIOGAZ, UNE FILIÈRE PROMETTEUSE À NE PAS SACRIFIER !

Jean-Louis Thiériot, Député de Seine-et-Marne

Peu connue, la filière de la production de biogaz est pourtant stratégique en termes environnementaux, économiques et territoriaux. Député de Seine-et-Marne, un département où la méthanisation se développe rapidement, Jean-Louis Thiériot fait le point sur la filière appelle à la soutenir avec une volonté politique sans faille



A l'heure où les préoccupations environnementales et la maîtrise de l'émission des gaz à effets de serre sont essentielles, la filière méthanisation est présentée comme particulièrement vertueuse. De quoi s'agit-il exactement ?

C'est un procédé qui consiste à transformer la biomasse (effluents d'élevage, déchets agricoles, déchets ménagers, boues d'épuration...) en biogaz par le biais de la fermentation. Placée dans un digesteur, elle produit du gaz qui peut soit être utilisé pour produire de l'électricité (cogénération) soit injecté dans le réseau de gaz de ville via les gazoducs (injection de méthane). Les résidus de la méthanisation appelés digestats constituent des engrais azotés de qualité. Aujourd'hui la filière concerne tant les agriculteurs en quête de diversification que les industriels de la filière du déchet et du retraitement.

Que représente aujourd'hui la filière en France ?

Elle en est encore à ses débuts avec 514 installations opérationnelles à comparer au 6 000 méthaniseurs en service en Allemagne. Parmi elles, 330 sont de nature agricole, les autres sont industrielles ou concernent le traitement des boues des stations d'épuration urbaine ou des déchets ménagers. Indépendamment des méthaniseurs proprement dit le secteur compte 430 entreprises et a créé 1 700 emplois. La loi énergie de 2015 prévoyait de porter le nombre d'installations à 1 700 en 2023 avec une production de méthane

Pour se développer, la filière impose le courage politique de choisir.

Il faut dire que toutes les énergies ne se valent pas (...) Le saupoudrage serait mortifère.

atteignant 10 % de la consommation de gaz et un potentiel d'emploi de 15 000 postes attendus selon l'ADEME. Hélas, la PPE (programmation pluriannuelle de l'énergie) réduit cette ambition à 7 %. C'est un mauvais signal alors que c'est la meilleure des énergies renouvelables, qui ne dépend ni du vents (éoliennes), ni de l'ensoleillement (photovoltaïque) et qui est aujourd'hui la seule à être stockable.

Quels sont les enjeux économiques et stratégiques ?

Outre le gisement d'emploi évoqué c'est toute une filière industrielle qui se met en place autour de la fabrication de digesteur et de pompes d'injections, sans parler des cabinets d'étude spécialisés. Ce sont aussi des diversifications en matière de transport avec le développement du GNV dans les transports collectifs. Pour

l'aménagement du territoire, c'est un outil remarquable pour accroître la production locale d'énergie et sécuriser l'emploi, chaque méthaniseur représentant en moyenne 3,5 postes de travail par nature non délocalisables.

En termes macroéconomiques, si les ambitions initiales sont tenues (30 % de gaz vert en 2030), les gains économiques seront considérable. La filière évalue les « externalités positives » à 7 milliards au titre de la production de gaz à effet de serre évité, à 14 milliards au titre de la valeur ajoutée économique (VA de la filière et valeur du digestat agricole) et à 6 milliards en termes d'impact sur la balance des paiements (diminution des importations de gaz naturel).

Enfin la production de biogaz représente un atout stratégique majeur. Dans une étude publiée en 2019, l'ADEME estime que la ressource en biomasse permettrait d'atteindre l'autosuffisance en gaz à l'horizon 2050 à un prix comparable à celui de l'énergie électrique (105€ par MWH contre 120 pour l'électricité). Outre les effets bénéfiques sur l'environnement et la balance commerciale, c'est l'indépendance nationale vis-à-vis des gros producteurs de gaz (Russie, Algérie...) qui serait renforcée.

En quoi, est-elle un enjeu politique qui justifie une mobilisation ?

Pour se développer, la filière impose le courage politique de choisir. Il faut dire que toutes les énergies ne se valent pas. Aujourd'hui pour la production d'électricité, le nucléaire est irremplaçable. Pour les énergies renouvelables, les biogaz doivent avoir la priorité absolue sur l'éolien terrestre ou le photovoltaïque. Le saupoudrage serait mortifère. Maintenir les objectifs initiaux à 10 % du mix gazier à l'horizon 2022 et à 30 % à l'horizon 2030, accepter de maintenir des prix d'achats relativement élevés pour permettre à la filière de se structurer, lever les obstacles administratifs qui entravent la mise en œuvre des projets (3 ans), imposer un plan national d'injection sur les gazoducs existant sont une ardente obligation. Le succès de la filière suppose que volonté politique et initiative privée marchent main dans la main.

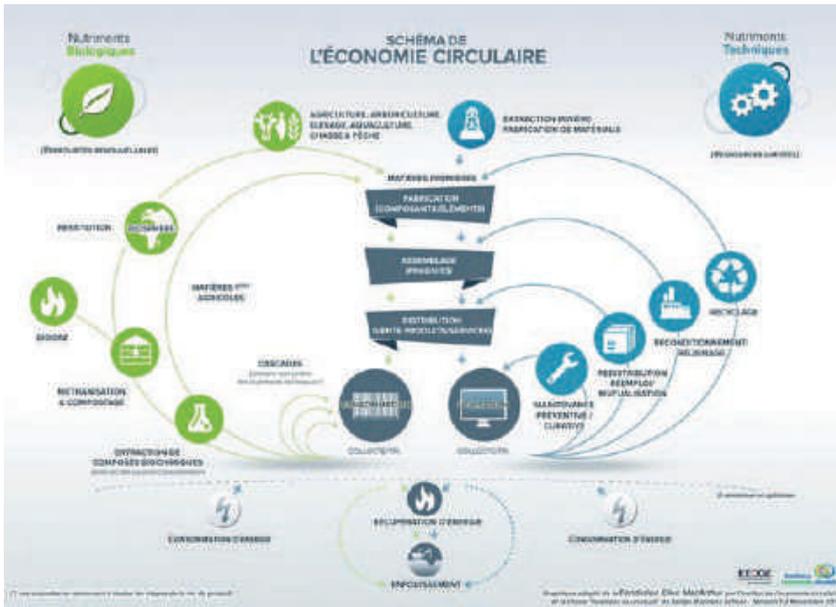


ECONOMIE CIRCULAIRE UNE EXIGENCE À VENIR, UNE OPPORTUNITÉ DÈS AUJOURD'HUI POUR NOS ENTREPRISES

François-Michel Lambert, Député des Bouches du Rhône



François-Michel Lambert, Député des Bouches du Rhône, est Président-Fondateur de l'Institut national de l'économie circulaire. Grand Témoin de la feuille de route de l'économie circulaire du gouvernement, depuis 2012 il fait converger enjeux environnementaux, pensée organisationnelle par la logistique et changement de modèle de comptabilité pour bâtir un modèle de développement plus résilient et créateur de richesses. Au pluriel !



Le modèle de capitalisme européen s'appuiera sur une comptabilité intégrée, c'est à dire une comptabilité unique intégrant les enjeux financiers et extra financiers. Les entreprises peuvent déjà s'y préparer pour gagner.

François-Michel Lambert vous êtes Député depuis 2012 et Président de l'Institut national de l'économie circulaire que vous avez fondé en 2013. Quel est le rôle et la mission de cet Institut ?

L'Institut national de l'économie circulaire (INEC) regroupe plus de 200 membres : entreprises, fédérations professionnelles, éco-organismes, collectivités, écoles et universités, ONG, experts. Lieu de réflexion nous produisons depuis plus de 6 ans des études et notes de contexte, constituant une majorité des travaux en France sur l'économie circulaire. C'est aussi un lieu d'échanges, de rencontres et d'expérimentations, l'INEC développe des programmes comme la plateforme www.economiecirculaire.org en open-access dont l'objectif est de partager l'information et des bonnes pratiques en matière d'économie circulaire. Reconnu en France, principal « pourvoyeur » d'amendements « économie circulaire » dans différentes lois depuis 2013 l'INEC est la référence française auprès du CESE Europe. Ce sont aussi des conventions de partenariat avec la Métropole du Grand Paris,

Andorre, le district d'Abidjan, des collectivités du Pays Basque espagnol, des universités au Québec, à Shanghai... Aujourd'hui l'INEC c'est 11 personnes à plein temps.

On parle beaucoup de l'économie circulaire, quelle est votre vision sur ce sujet ?

Nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent largement la capacité de la Terre à fournir des ressources et à absorber les déchets : l'humanité utiliserait 1,6 planète pour subvenir à ses besoins. Cette croissance continue n'est pas pérenne, nous devons changer notre modèle de développement. C'est pour cela que l'économie circulaire, telle que je la porte, est celle qui centre notre modèle de développement sur la ressource pour créer plus de productivité, d'efficacité d'usage, de richesses sur les matières mobilisées. C'est ce que j'ai porté par des amendements dans la loi TECV de 2015.

Et concrètement ?

C'est une approche systémique, c'est à dire que nous devons repenser les fondements

même de notre société du gaspillage. Nous allons faire bouger la société, en agissant sur les 4 leviers de l'action politique pour inscrire la France dans une trajectoire de réduction de notre dépendance aux ressources :

- Agir sur la fiscalité, à la hausse sur les mauvaises pratiques et à la baisse sur les solutions qui préservent.
- Utiliser l'outil réglementaire pour interdire des produits ou au contraire obliger à agir.
- Mobiliser les fonds publics pour soutenir l'innovation.
- Former pour changer les comportements et les compétences.

L'INEC propose 10 actions (à retrouver sur www.institut-economie-circulaire.fr) à mener dans le cadre de la future loi sur l'économie circulaire, programmée à l'automne.

Comment l'économie circulaire peut faire partie d'une stratégie d'entreprise ?

L'entreprise doit faire la chasse au gaspillage, aux déchets inutiles et coûteux, à la dilapidation des ressources qu'elle mobilise.

Coopérer dans son territoire, entamer la transition vers une économie d'usage plutôt que de propriété, déterminer de nouveaux modèles financiers pour accroître la valeur ajoutée par kilo de matière utilisée, créer, traiter, fiabiliser des données pour mieux allouer les ressources vers un objectif de préservation et d'efficacité économique. Le champ est vaste, la question est « Comment créer plus de richesses avec moins de ressources utilisées ? »

Pour conclure ?

Nous avons un modèle de capitalisme européen à construire face aux capitalismes portés par Trump ou la Chine. Notre modèle s'appuiera sur une comptabilité intégrée, une comptabilité unique en euros intégrant les enjeux financiers et extra financiers.

Je parraine une expérimentation en cours sur 10 entreprises en région Sud. Cette nouvelle forme de comptabilité, le modèle CARE, changera la façon de créer de la richesse. Les entreprises peuvent déjà s'y préparer pour gagner.

ÉOLIEN, QUEL BILAN POUR LES ENTREPRISES ?

Emmanuel Maquet, Député de la Somme



Emplois, retombées économiques, rôle des entreprises... Quel bilan peut-on tirer de l'implantation des parcs éoliens sur nos territoires ? Rencontre avec Emmanuel Maquet, Député de la Somme et membre de la commission d'enquête sur l'impact des énergies renouvelables pour évoquer le sujet.

Monsieur le Député, vous remettez régulièrement en cause les prix pratiqués par l'éolien en France. Pourtant, le Ministre de la transition écologique et solidaire n'a-t-il pas assuré en octobre dernier que le kilowattheure sortant d'une éolienne terrestre en France est bel et bien au prix du marché ?

Peut-on encore parler de « prix du marché » lorsque l'on voit les sommes considérables d'argent public qu'il a fallu pour y arriver ? Depuis le début des années 2000, l'État a garanti aux exploitants d'éoliennes des tarifs de rachat préférentiels de l'électricité produite. D'après les chiffres de la CRE, le surcoût lié à cette énergie a déjà représenté plus de 10 milliards d'euros cumulés depuis 2002. 45 milliards sont déjà engagés pour les vingt prochaines années. La PPE prévoit en outre le triplement du parc éolien terrestre en 2023 et l'ouverture de 12 parcs éoliens en mer avant 2028. La question n'est donc pas d'atteindre le prix du marché. Devenir compétitif, c'est la moindre des choses lorsqu'on est soutenu par le contribuable !

Mais l'implantation d'éoliennes sur nos territoires a forcément des retombées positives pour le tissu économique de notre pays ?

Malheureusement, tout indique que l'éolien ne suit pas le brillant exemple de l'aéronautique en la matière. Dans son rapport de mai 2018, la cour des comptes jugeait d'ailleurs le bilan industriel « décevant ». L'industrie française est loin d'avoir pleinement bénéficié de l'essor économique observé sur le marché des énergies renouvelables ces dernières années.

Et en termes de création d'emplois ?

Ce n'est là encore guère plus réjouissant... D'après France Énergie Éolienne, il y aurait 17 100 emplois liés à l'énergie éolienne, dont seulement 3 799 dans la manufacture des appareils en tant que tels, le reste des emplois étant liés à l'expertise, l'ingénierie ou la maintenance. Une retombée bien faible si on la met en rapport avec l'argent public englouti en 2019 : cela représente 88 000 euros par



emploi créé, bien plus qu'un contrat aidé ! Pourtant, en diminuant ces contrats aidés en 2018, le gouvernement avait fait un constat implacable : la subvention en pure perte d'emplois peu productifs, ça ne marche pas ! Il fait paradoxalement tout l'inverse avec cette politique de soutien aux éoliennes.

Face à ce constat, quel rôle va pouvoir jouer la commission d'enquête sur l'impact des énergies renouvelables dont vous êtes membre ?

La commission va apporter davantage de transparence. Nous sommes dans une situation où les profits sont privatisés pour des groupes industriels étrangers, sans créer suffisamment de valeur sur notre territoire, tandis que le risque est mutualisé grâce au contribuable français. Et tout cela se fait en occasionnant des

externalités négatives de moins en moins tolérées : bétonisation des sols, mutation des paysages, vibrations sonores, recyclage complexe... Si encore ces turbines permettaient de produire de l'électricité, on pourrait s'en accommoder. Malheureusement, soumise aux aléas météorologiques, leur production fluctue entre 0 et 70 % de leur potentiel. Au final, la puissance éolienne installée représente 10 % du potentiel électrique français, mais seulement 4,5 % de la production effective. Et qui paye une grande partie de la facture ? Les entreprises. Combien d'entre elles auraient profité de cet argent s'il avait été laissé au contribuable, libre d'être dépensé ou investi ? Combien d'entrepreneurs ont moins gagné pour que les fabricants d'éoliennes danois ou norvégiens gagnent davantage ? Telles seront les interrogations de la commission dans les toutes prochaines semaines.

SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES EST UNE NÉCESSITÉ

Jean-Raymond Hugonet, Sénateur de l'Essonne



Musicien professionnel depuis l'âge de vingt ans, Jean-Raymond Hugonet est depuis devenu sociétaire professionnel de la SACEM. Il est marié et père de deux enfants. Portant un vif intérêt à la chose publique, il est élu Maire de Limours (91) en 2001, commune dans laquelle il est né, réélu en 2008 et 2014. Il devient Président de l'Union des Maires de l'Essonne en 2013 puis Président de la Communauté de communes du Pays de Limours en 2014 et Conseiller régional d'Ile-de-France en 2015.

Jean-Raymond Hugonet est élu Sénateur de l'Essonne le 24 septembre 2017. Il est membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, membre de la délégation sénatoriale à la prospective et membre du Conseil d'administration de Radio France.

Les deux missions principales des parlementaires sont la rédaction de la loi et le contrôle de l'action gouvernementale. Nos concitoyens nous alertent fréquemment sur ce qu'ils considèrent comme des dysfonctionnements majeurs ou des pratiques législatives complexes et inopérantes.

J'ai ainsi été interpellé par un chef d'entreprise de mon département, exerçant par ailleurs de hautes responsabilités nationales, sur les difficultés qu'il rencontrait quant à l'utilisation de la notion de « jour » dans la législation du travail.

Il s'agit d'une notion qui a son importance car elle permet de comptabiliser des délais et occupe une place essentielle dans la détermination du temps de travail.

En droit social les jours peuvent être pris en compte de sept manières différentes.

- **Le « jour franc »**, désigne une journée de 24 heures, de 0 heure à minuit. Il est utilisé pour calculer un délai qui ne court qu'à partir de la fin du jour de référence. Ainsi, un délai de deux jours, débutant un lundi, s'achève le mercredi suivant à minuit.

- **Le « jour chômé »**, soit une journée où le salarié est payé sans pour autant travailler ;

- **Les « jours fériés »**, sont les jours de fêtes légales indiqués à l'article L3133-1 du code du travail ; qui en prévoit onze. Ils peuvent être chômés ou non, selon les entreprises. Le 1^{er} mai, jour de la fête du travail, est en effet le seul jour obligatoirement chômé pour tous les salariés, le travail n'étant prévu ce jour là que dans certains établissements ou le travail ne peut pas être interrompu en raison de la nature de leur activité.

- **Le « jour calendaire »**, soit l'ensemble des jours de l'année, soit 365 jours par an, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cette notion inclut donc les fins de semaine ainsi que les jours fériés. Comptabiliser des jours calendaires conduit donc à prendre en compte tous les types de jours sans exception. Cette notion permet ainsi de simplifier au maximum le décompte d'un délai pour l'utilisateur, le salarié ou l'employeur.

Facteur de simplification et surtout de clarification, cette mesure ne coûterait pas un centime ce qui, reconnaissons-le, n'est pas négligeable par les temps qui courent...

- **Les « jours ouvrables »**, qui excluent les jours fériés et le dimanche ; cette notion de jours ouvrables est notamment utilisée pour déterminer la durée des congés payés. Elle est aussi utilisée pour laisser un délai raisonnable de réflexion ou de réaction à un salarié ou un employeur (notification du licenciement, convocation à un entretien). Cette notion de jour est la plus employée par le code de travail.

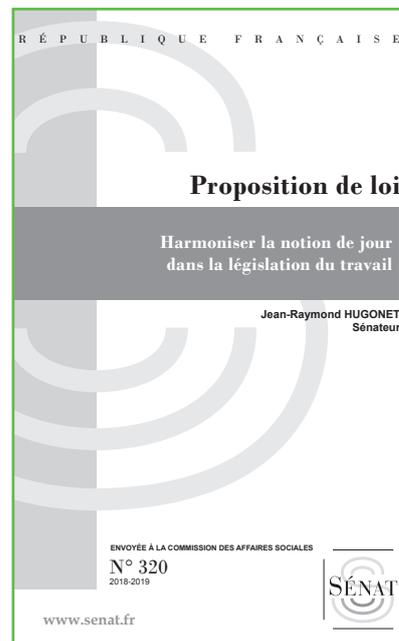
- **Les « jours ouvrés »**, qui excluent les samedi et dimanche ; Cette notion désigne les jours effectivement travaillés dans l'entreprise et est souvent utilisée pour calculer la durée du travail ;

- **Les « jours travaillés »**, sont les jours que le salarié consacre effectivement à son travail.

Comme l'a rappelé la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) au conseil de la simplification des entreprises, cette variété des notions de jour est source de confusion pour les entreprises et pour les salariés et provoque de nombreux contentieux, en particulier en cas de confusion entre les notions de jour ouvrable, jour ouvré et jour calendaire. Le cas de la rupture conventionnelle, illustre bien cette complexité préjudiciable tant aux employeurs qu'aux salariés.

Après la signature d'une rupture conventionnelle, le délai de rétractation se calcule en jours calendaires (15 jours week-ends et jours fériés inclus), alors que celui de validation par l'administration se compte en jours ouvrables (15 jours sans compter les jours fériés et le dimanche) ! Bien malin celui qui s'y retrouve.

Et pourtant, une erreur sur les délais peut conduire l'administration à refuser l'homologation de la rupture conventionnelle.



A l'heure où tout le monde reconnaît le besoin impératif de changer la relation des entreprises et des contribuables, j'ai voulu défendre une mesure pragmatique et de bon sens.

Ma proposition de loi propose, concrètement, d'harmoniser la notion de jours dans le code du travail, en préférant la qualification « jours calendaires » à celle de « jours ouvrables » dans plusieurs procédures sociales (licenciement, rupture conventionnelle, sanction disciplinaire). Cela permettrait une meilleure lisibilité des procédures ainsi qu'une réduction des erreurs et des conflits.

Cette mesure améliorerait considérablement le quotidien des TPE/PME. Facteur de simplification et surtout de clarification, elle ne retirerait rien à personne et ne coûterait pas un centime à quiconque ce qui, reconnaissons-le, n'est pas négligeable par les temps qui courent...

OBJECTIF : 200 000 EXPORTATEURS FRANÇAIS

Pierre Cordier, Député des Ardennes



Pierre Cordier, Député (apparenté LR) et Conseiller départemental des Ardennes, a été nommé rapporteur d'une mission d'information sur la diplomatie économique. Retour sur 8 mois de travaux.

Au printemps 2018, j'ai été chargé par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, d'une mission d'information sur la « diplomatie économique ». Derrière cette expression, il y a une réalité bien concrète : il s'agit d'accompagner nos entreprises qui cherchent des clients à l'étranger. Les règles sont parfois complexes et changent d'un continent à l'autre, c'est pourquoi le soutien d'organismes d'Etat spécialisés comme Business France, Expertise France ou encore l'Agence française de développement sont indispensables. La diplomatie économique, c'est aussi la prise en compte des enjeux économiques, notamment commerciaux, dans le contexte de tensions internationales, en particulier de la Chine et des Etats-Unis. Durant 8 mois, avec mon collègue du Maine-et-Loire Denis Masségli, nous avons auditionné 30 personnes d'horizons divers, allant des représentants de nos administrations nationales ou régionales, à des chefs d'entreprises.

Pour se « frotter » aux marchés internationaux il faut déjà en avoir envie, puis s'en donner les moyens en étant accompagné par des dispositifs publics pertinents. Mais nous avons constaté que, malgré des efforts considérables réalisés ces 10 dernières années, le bilan du dispositif public d'accompagnement des entreprises reste mitigé car il est jugé trop complexe par les dirigeants d'ETI et de PME.

Pour se frotter aux marchés internationaux il faut déjà en avoir envie, puis s'en donner les moyens en étant accompagné par des dispositifs publics pertinents.

Cela fait plus de quinze ans que les échanges extérieurs de marchandises de la France sont déficitaires. L'année dernière, le solde commercial de la France s'est détérioré passant de 57,8 milliards en 2017 à 59,9 milliards en 2018, soit une nouvelle baisse de 2,1 milliards d'euros ! Et en même temps, les échanges extérieurs de services, qui compensent en partie ce déficit, voient quant à eux leur excédent fondre. Il faut en comprendre les raisons pour trouver des solutions !

Toutes les personnes auditionnées ont évoqué un problème de compétitivité, notamment parce que le coût de la main d'œuvre est plus élevé en France. Par ailleurs, la France n'a pas encore la culture de l'export. On constate en effet que nos entreprises vendent souvent à l'export les surplus de produits destinés au marché français, alors que nos voisins européens produisent spécialement pour l'export, en prenant en compte les attentes des clients potentiels. Enfin, le niveau d'anglais des cadres de PME-PMI semble très insuffisant pour aller à la conquête de nouveaux marchés.

Trop souvent, à cause de ces trois facteurs : coût de la main d'œuvre, défaut de culture de l'export et niveau d'anglais insuffisant, les chefs d'entreprises n'osent pas se lancer.

Dans le rapport d'information que nous avons remis à la Présidente de la Commission des Affaires étrangères le 19 septembre 2018, nous avons rappelé que la dimension internationale doit être placée au cœur de toutes les politiques publiques et systématiquement prise en compte dans toutes les

décisions concernant ces politiques, que ce soit en matière économique, sociale ou éducative.

Nous avons fait 19 propositions qui se veulent à la fois rassurantes et ambitieuses pour aller vers l'objectif de 200 000 exportateurs. Certaines de ces 19 propositions, très concrètes, pourraient être mises en œuvre rapidement. Il faut mettre en place rapidement un guichet unique pour simplifier les démarches des entrepreneurs, en garantissant une meilleure complémentarité et coopération entre les différents acteurs, notamment Business France, les chambres de commerce et d'industrie, Expertise France et l'Agence française de développement.

Les entreprises ont également besoin d'une nouvelle plateforme numérique attrayante et fonctionnelle. Celle-ci doit répondre efficacement aux questions que se posent les PME qui veulent exporter sur les règles et procédures douanières, les règles et pratiques sur tel ou tel marché étranger en matière de contrats, de paiement, de facturation, de livraison, fiscalité, etc...

La création d'un « VIE senior » permettrait également aux entreprises de se lancer sur un nouveau marché avec l'aide d'un consultant expérimenté. Ce nouveau dispositif s'inspirerait du succès du programme de Volontariat International en Entreprise, dit VIE, qui permet aux entreprises de bénéficier à l'étranger du concours de jeunes professionnels dont l'indemnisation est prise en charge, en général à 50 %, par les régions.

Par ailleurs, il est évident que pour augmenter significativement le nombre d'entreprises exportatrices, il faut développer



des offres à coût très réduit de diagnostic-export et de premier accompagnement à l'export pour les PME.

Nous préconisons dans notre rapport d'autres mesures qui mettront plus de temps à se mettre en place, comme le renforcement des formations à l'international et aux langues, et la consolidation des réseaux d'anciens élèves, les « alumni ». Il est dommage de perdre de vue des personnes qui ont été formées en France et sont retournées dans leur pays pour y occuper des postes à responsabilité. Les universités devraient se rapprocher du réseau diplomatique pour ne pas perdre le contact avec ces « alumni ».

Nous pourrions également envisager la mise en place de mesures fiscales pour orienter l'épargne des Français vers les entreprises exportatrices. Enfin, la diplomatie parlementaire - via les groupes d'amitié, jumelage entre parlements nationaux - pourrait contribuer à soutenir la diplomatie économique.

Notre travail se poursuit toujours, avec des contacts réguliers avec les services de Bercy afin de voir comment nos propositions peuvent être reprises pour faciliter l'accès des PME et ETI à l'export. A suivre...

LES COMMERCES : C'EST AVANT TOUT EN CENTRE-VILLE !

Bernard Brochand, Député des Alpes-Maritimes



Bernard Brochand a connu une carrière professionnelle exceptionnelle dans le monde de la publicité et de la communication. Président de l'association du PSG dans les années 90, créateur de Canal Plus et des programmes de la chaîne, fondateur de la chaîne France 24, auteur de célèbres slogans tel le « contrat de confiance » de Darty, il sera aussi responsable de la communication de la Coupe du Monde de Football en 1998. Un destin hors du commun. Il quitta la présidence de DDB World Wide en janvier 2000 pour se consacrer à l'élection municipale de Cannes. Elu Député et maire en 2001, il restera le Premier Magistrat pendant quatorze ans. Bernard Brochand est à l'origine de la création de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins en 2014 dont il est resté le Président jusqu'en 2017. Membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation nationale, il est le Doyen de l'Assemblée Nationale depuis 2017.

Elu atypique et uniquement motivé par l'action et la proximité avec ses concitoyens, Bernard Brochand a toujours souhaité obtenir des résultats concrets au profit de la prospérité de sa circonscription et de la qualité de vie de ses habitants.

Conscient de la concurrence subie par les commerces de proximité, des nouveaux modes de consommation des Français et des enjeux économiques pour les territoires, j'ai souhaité rédiger une proposition de loi visant à faciliter l'installation des commerces dans les centres-villes.

Cette réflexion n'est pas nouvelle pour moi. En effet, j'ai, à de très nombreuses reprises, sollicité les gouvernements successifs sur cet épineux problème du déplaçonnement des loyers des baux commerciaux.

Je conçois ma fonction de Député comme celui qui participe à l'élaboration de la loi mais bien au-delà comme le représentant d'une circonscription qui doit être attentif à tout ce qui fait d'elle sa spécificité.

Nous sommes très nombreux à constater depuis de nombreuses années une désertification des centres-villes en France au profit de grandes zones commerciales en périphérie. Les locaux commerciaux vides et les stores métalliques baissés sont devenus une réalité quotidienne dans les communes de France.

La fédération du commerce spécialisé, qui a comptabilisé le nombre de locaux commerciaux vides, indique que le taux de vacances s'est accru en 2018 pour atteindre la moyenne de 11,7 % hors Ile-de-France. Il est très important de savoir que la limite symbolique considérée comme critique par les pouvoirs publics est de 10 %. Celle-ci est donc largement dépassée.

Les obstacles à la vitalité commerciale sont variés et nombreux. Nous pouvons relever, entre autres :

- la mauvaise accessibilité du centre-ville aux consommateurs où des aberrations issues d'une loi qu'avait fait voter en son temps le gouvernement socialiste, a ins-



taur au 1^{er} juillet 2015 la tarification au quart d'heure des parkings. Cette disposition législative s'est révélée contre nature puisque les exploitants en ont profité pour augmenter leurs tarifs de stationnement en moyenne de 7,5 % sur deux ans ;

- la concurrence de l'e-commerce et les facilités accordées aux clients de se faire livrer rapidement à domicile à moindre coût faussent les règles de la compétitivité.
- l'augmentation parfois abusive des loyers commerciaux et du prix du foncier au m². En effet, les disparités observées sur le territoire français sont considérables et ne permettent pas toujours aux communes de faire valoir leur droit de préemption pour acquérir des locaux commerciaux et faciliter l'installation de nouvelles structures dans les centres-villes désertés économiquement. Le prix au m² peut s'avérer exorbitant, plus particulièrement dans les communes dites « touristiques ».

La loi Pinel, entrée en vigueur le 18 juin 2014, avait pour objectif de favoriser l'implantation de nouveaux commerces en modifiant les caractéristiques du bail commercial. Mais cette loi est loin d'avoir résolu les antagonismes entre bailleurs et locataires.

Lors de la création d'une entreprise, le loyer demeure l'élément fondamental du business plan. De surcroît la première période triennale étant souvent délicate, la maîtrise de l'élément « loyer » reste incontournable. C'est pourquoi il m'a paru important de trouver une solution visant à préserver, d'une part, la liberté fondamentale en France de fixation des loyers, et d'autre part, l'impérieuse nécessité de donner aux commerçants, et ceci dès leur installation, tous les atouts pour s'établir et rendre pérenne l'exploitation de leur entreprise.

Les conditions actuelles n'encouragent pas la concrétisation de nouveaux projets commerciaux. Les contraintes financières sont souvent beaucoup trop lourdes à supporter et mettent aussi très fortement en danger les premières années d'exercice. Ma proposition de loi a donc pour objectif de concrétiser l'ouverture de nouveaux commerces en proposant une exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) sur trois ans.

Celle-ci n'entachera en rien les ressources fiscales des collectivités locales qui sont les destinataires de la CFE puisque j'ai proposé de compenser ce manque à gagner par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement.

C'est donc une approche positive et dynamique qui permettra de lutter efficacement contre la désertification des centres-villes. J'espère de tout cœur qu'elle saura interpeller l'ensemble de la classe politique et qu'elle bénéficiera du soutien de l'ensemble de mes collègues. Il en va de l'attractivité économique de nos centres-villes.

VIVE LES CENTRES VILLES, VIVE LES COMMUNES, QUE VIVE LE COEUR DE LA FRANCE ! »

GARANTIR LA SITUATION PERSONNELLE DES GÉRANTS DE PME POUR FAVORISER LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Nicolas Forissier, Député de l'Indre, ancien Ministre



Nicolas Forissier est Député de la 2^{ème} circonscription de l'Indre et Président du think tank Les Hussards. Chef d'entreprises et rapporteur du budget du commerce extérieur, il est très investi sur les sujets économiques, notamment à travers ses travaux en faveur de la transmission des entreprises, le soutien à l'export pour les PME ou pour la création d'un environnement pro-business dans toutes les institutions.

Comme parlementaire, nous sommes régulièrement sollicités par nos administrés qui nous exposent leurs difficultés ou leurs projets, les blocages auxquels ils sont confrontés ou les besoins qui sont les leurs. Bien souvent un Député est le dernier espoir de Français qui ont besoin d'écoute mais aussi de solutions.

Je considère que l'ancrage territorial d'un Député, sa proximité, son accessibilité sont une chance pour les Français mais aussi pour l'élu lui-même. En effet, nous ne faisons pas qu'aider ou recevoir. Au contraire, nos travaux, notre réflexion peuvent être enrichis, alimentés ou même directement liés à la découverte de problématiques peu ou pas connues.

C'est exactement ce qui s'est produit avec ma proposition de loi tendant à garantir la situation économique personnelle des gérants de PME endettés vis-à-vis du

régime social des indépendants en situation de liquidation judiciaire. C'est grâce à l'un des habitants de ma circonscription de l'Indre qui m'a alerté sur sa situation et sur les difficultés auxquelles il était confronté avec le régime social des indépendants que j'ai pu agir. La proposition de loi que j'ai déposée vise avant tout à garantir la situation des chefs d'entreprises et ainsi d'encourager à la création et au développement de PME.

En effet, les PME sont des acteurs clés de l'économie française, souvent à la pointe du progrès technologique et de l'innovation. Elles sont nombreuses à exporter leurs biens et leurs services, déposent de plus en plus de demandes de brevets et s'impliquent dans la recherche et le développement. Améliorer la situation, l'accompagnement et notamment l'environnement législatif des PME afin d'encourager la création d'entreprises est donc un enjeu essentiel pour garantir la croissance économique et les emplois de demain.

Toutefois, le risque de faillite et ses conséquences personnelles pour les gérants d'entreprises, souvent aggravées par des dispositifs législatifs peu adaptés à la situation des PME, représentent un obstacle important à la création d'entreprises.

Un problème que rencontrent de nombreux gérants de PME en difficulté aujourd'hui sont les créances vis-à-vis de la sécurité sociale des indépendants (SSI), l'ancien régime social des indépendants (RSI), réformé en raison de dysfonctionnements importants constatés régulièrement par la Cour des comptes. Alors que les dettes professionnelles sont remboursées ou effacées lors de la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire, les dettes engagées par le gérant d'une SARL ou d'une EURL, vis-à-vis du régime social des indépendants, sont considérées comme des « dettes personnelles de nature professionnelle ».

La jurisprudence est d'ailleurs confuse dans cette situation. Ainsi, dans un avis du 8 juillet 2016, la Cour de cassation a estimé que : « La dette de cotisations et contributions destinées à assurer la couverture personnelle sociale d'un gérant majoritaire de SARL et dont le recouvrement est poursuivi par

l'URSSAF est de nature professionnelle, de sorte qu'elle échappe en tant que telle à l'effacement consécutif à la procédure de rétablissement personnel dans le cadre du dispositif de traitement de surendettement des particuliers ». Par déduction, cette dette peut donc être intégrée aux créances en compte lors de la liquidation.

Toutefois, en 2017, la Cour d'Appel de Paris a estimé que « *l'affiliation obligatoire ne concerne que la personne même du gérant et non pas la société. La créance du RSI est donc une dette personnelle de l'assuré dont il est redevable en son nom propre et non une dette dont est redevable la société* ». A ce titre, la dette du gérant n'est pas une créance de l'entreprise qu'il gère. La dette de cotisation peut donc n'être intégrée dans aucune procédure d'effacement des créances.

Si le RSI (ou le SSI) déclare sa créance auprès du mandataire judiciaire, elle peut être incluse dans le remboursement ou l'effacement des dettes de l'entreprise. Mais rien n'oblige le RSI à effectuer cette déclaration, d'autant qu'il peut ensuite engager des poursuites individuelles, contrairement aux créanciers de l'entreprise. Dans la plupart des cas, les dettes vis-à-vis du régime social des indépendants ne sont donc pas effacées à la clôture de la liquidation judiciaire. S'il ne parvient pas à recourir les sommes dues, le RSI peut, en dernier recours, exclure les cotisations impayées lors du calcul de la retraite du débiteur.

Les problèmes rencontrés par les dirigeants d'entreprise en difficulté ont été aggravés par les dysfonctionnements du RSI, régulièrement pointés par la Cour des comptes. En 2017, la Cour a noté que « malgré des améliorations, la supervision et le suivi des comptes de ces cotisants demeurent insuffisants dans le réseau, (...) la gestion des données administratives des cotisants reste marquée par des traitements tardifs ou incorrects ».

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a prévu la fin du régime social des indépendants. Son article 11 a prévu le transfert des créances du RSI vers les organismes nationaux et locaux du régime



général. Il avait été envisagé, lors des débats, d'exclure les créances de l'ensemble des actifs transférés du RSI vers la Sécurité sociale des indépendants. Cette idée n'avait pas abouti, tout comme une proposition de loi analogue visant à amnistier les dettes sociales des travailleurs indépendants en outre-mer.

Dès lors, aidé par l'expertise des services et des administrateurs de la commission des finances de l'Assemblée nationale, j'ai souhaité proposer une modification du code du commerce prévoyant l'obligation, pour le gérant d'une entreprise, de déclarer ses créances vis-à-vis de son régime de sécurité sociale afin de protéger son patrimoine en cas de faillite.

Cette proposition de loi s'inscrit dans la logique d'autres propositions de loi que j'ai pu déposer sur la baisse de la fiscalité du patrimoine ou sur les donations et en toute cohérence avec les travaux de Génération entreprises. En effet, il me paraît indispensable de soutenir l'activité des entreprises françaises et de leurs dirigeants en facilitant et en récompensant la prise de risques et en essayant de limiter les conséquences d'un échec qui peut faire partie du processus économique, notamment si l'on se réfère aux travaux sur la destruction créatrice, de Schumpeter, notamment.

KLESIA plus proche de ses clients

KLESIA, GROUPE DE PROTECTION SOCIALE, EST AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES. QU'IL S'AGISSE DE LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, LA MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE, LA REFONTE DES CONTRATS RESPONSABLES EN SANTÉ... NOTRE RÔLE EST D'ACCOMPAGNER NOS CLIENTS OU PROSPECTS DANS LEUR MISE EN ŒUVRE.

À L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS

De par son histoire, KLESIA a tissé des relations fortes avec de nombreux secteurs de services : le transport, les métiers de la santé, le tourisme et le commerce de proximité ainsi que le conseil. Notre ancrage auprès de ces professions est un véritable atout.

Notre volonté est donc de capitaliser sur ces secteurs en proposant à leurs entreprises des offres adaptées à leurs attentes intégrant des services à forte valeur ajoutée et des dispositifs de prévention répondant à leurs besoins spécifiques.

QUE RECOUVRE POUR L'EMPLOYEUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Au 1^{er} janvier 2016, sauf accord particulier négocié au sein d'une branche professionnelle, chaque employeur doit avoir mis en place une couverture santé minimale pour tous les salariés, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % sur les cotisations.

KLESIA vous propose des solutions clés en main et vous accompagne dans la mise en place de votre complémentaire santé.



* Le décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 a défini le panier de soins. Il comprend la prise en charge des dépenses suivantes : le ticket modérateur dans son intégralité (sauf exceptions), le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée, 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique.

ENCORE PLUS PERFORMANT DEMAIN

En tant qu'acteur de référence au service des branches professionnelles et partenaire attentif et expert, KLESIA propose :

- des solutions adaptées aux spécificités de chaque métier avec des offres modulaires pour les entreprises et additionnelles pour que chaque salarié puisse choisir sa couverture, en fonction de ses besoins et de ses moyens ;
- des services et prestations d'information, de prévention et de solidarité ;
- une politique tarifaire responsable.

KLESIA met tout en œuvre pour mettre à disposition de ses clients son expertise et son savoir-faire en matière de protection sociale.

UNE NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE

La réforme de la complémentaire santé bouleverse le monde de la protection sociale en généralisant l'accès à une mutuelle d'entreprise, à l'ensemble des salariés, en instaurant un panier minimum de soins et en encadrant les remboursements dans le cadre de contrats dit responsables*.

Pour faire face à cette « nouvelle donne » et relever les défis qui en résultent, KLESIA a bâti un plan de développement baptisé « Ambition KLESIA ». Il développe pour ses clients des offres adaptées tant pour l'entreprise (contrats responsables pour bénéficier de la défiscalisation) que pour les salariés (grâce à une couverture santé adaptée).



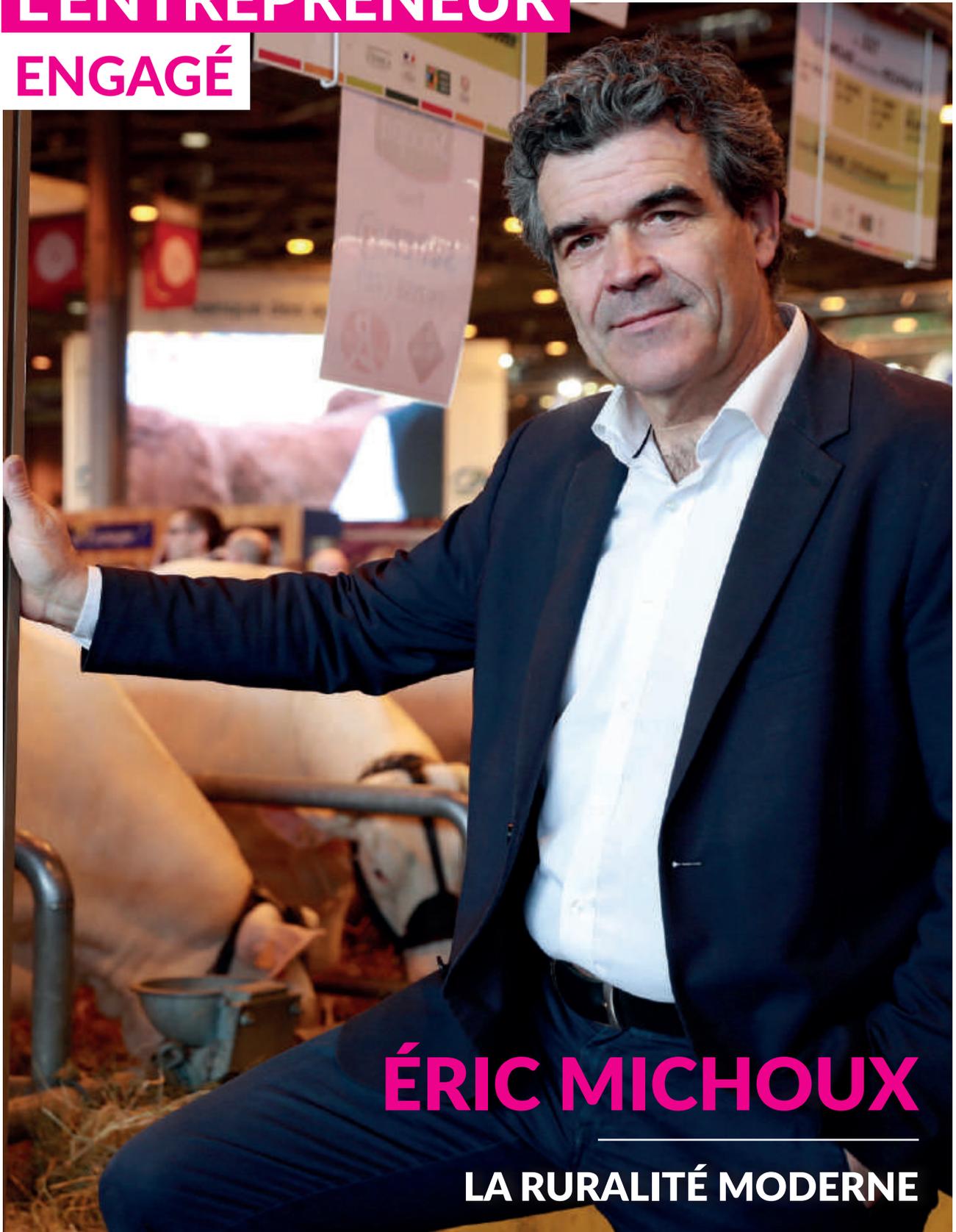
KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

LES CONTRATS RESPONSABLES

Les contrats responsables couvrent les frais de santé. Ils incitent les assurés à respecter le parcours coordonné de soins et respectent certaines règles en matière de remboursement des frais de soins de santé. Ils ouvrent droits à des exonérations sociales et fiscales ainsi qu'à une réduction de la taxe sur les contrats d'assurance pour les entreprises. Pour les salariés, ils permettent de réduire de l'assiette de l'impôt sur le revenu leur part de cotisation. Grâce à ces contrats, les pouvoirs publics souhaitent réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Plus d'informations sur klesia.fr

L'ENTREPRENEUR ENGAGÉ



ÉRIC MICHOUX

LA RURALITÉ MODERNE

LE SAVOIR-FAIRE INDUSTRIEL AU SERVICE DE LA RURALITÉ

Éric Michoux est chef d'entreprise à l'écharpe tricolore. Industriel aux 20 PME et aux 500 salariés, maire d'une commune de 1 500 âmes, rien d'antagonique pour cet humaniste engagé, atypique et toujours disponible.

Eric Michoux mène tous ses projets avec passion, sans s'enfermer dans des dictas de la conscience collective. L'homme aux mille idées à la journée, ambitionne d'éveiller des concepts pour faire bouger les consciences. Il ose, agit, aborde le monde autrement à l'image du savant italien Galilée, qui a inspiré le nom de son réseau d'entreprises. Parmi ses sociétés qui progressent dans le numérique, l'industrie, la manutention, certaines sont des pépites de l'Histoire : Farman, par exemple, représente à elle seule un siècle d'histoire industrielle, créée par deux des pères de l'aviation mondiale. D'autres rivalisent avec les plus grands, comme Escofier, seul fabricant français de machines de roulage à froid, leader européen et expert à l'échelle internationale.

Dans l'univers politique, Eric Michoux s'investit pour le monde rural. Il est maire d'Epervans, en Saône-et-Loire, le plus beau village de France tel qu'il se plaît à le clamer. Il laboure les terres bressannes depuis quelques années déjà. Un discours d'Arnaud Montebourg (lui aussi du coin), l'incite à s'engager, bien malgré lui. « J'étais Président du Medef Bourgogne et mes relations avec le Député de ma circonscription étaient loin d'être au beau fixe. Lorsqu'il a lancé sa phrase « Patrons voyous », je n'ai pu me résoudre à laisser passer cette ineptie » raconte-t-il. Son savoir-faire managérial et son besoin d'innover surprennent en politique mais les projets avancent et les résultats sont là !



Éric Michoux, maire d'Epervans reste à l'écoute et sait créer du lien.



Farman est une des premières entreprises aéronautiques au monde. Elle appartient au groupe Galilé. Pour que l'histoire se perpétue, le Président Éric Michoux investit dans la jeunesse et l'apprentissage.

Quelles méthodes appliquez-vous pour gérer la commune d'Epervans et vos sociétés ? Ces fonctions sont-elles compatibles ?

Je suis branché en permanence pour suivre en temps réel tous mes dossiers. Ce n'est qu'une question d'organisation. Je rentabilise au maximum mon temps. Le smart-

phone est devenu un outil indispensable. Que ce soit dans ma société ou à la mairie, les réflexes sont les mêmes. On est dans l'opérationnel. Il faut être à l'écoute en permanence et savoir créer du lien. Il s'agit de donner un sens à un territoire ou à un projet. La persévérance est indispensable pour mener ces deux missions.



L'AGRICULTURE MODERNE : ENJEUX ET PERSPECTIVES

A l'image de la société tout entière, l'agriculture s'est engagée dans de profondes mutations depuis l'après-guerre.

En 1950, le nombre d'actifs en agriculture était de près de 5 millions, il est de 800 000 en 2018, ce qui représente 350 000 exploitations, les terres agricoles recouvrant 50 % de notre territoire. L'agriculture a dû s'adapter. Sa modernisation est passée par le développement du machinisme agricole, le progrès génétique des races animales et des variétés végétales, la mise au point de nouveaux engrais et produits de protection des plantes. La culture des sols a considérablement évolué avec du matériel performant, des tracteurs de grande puissance. Le monde agricole est de plus en plus connecté.

Les nouvelles technologies ont eu pour conséquence d'améliorer les conditions de travail, de gagner en temps et en précision pour le bien de l'agriculteur, des animaux, de l'exploitation et de l'environnement.

Au-delà de cet univers technique, le volet humain est particulièrement important. La structure des exploitations a également connu de grands changements avec l'émergence de diverses formes de coopération : CUMA, sociétés, GAEC... Les femmes, qui représentent 1/3 des actifs en agriculture, ont vu leur statut reconnu grâce aux évolutions de la loi. Ces mutations, marquées par la désertification et l'intensification des

productions agricoles en même temps que par la perte d'influence du milieu paysan, ont été accompagnées, dans cette dernière décennie, par trois principaux textes législatifs qui tentent d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux sociétaux, économiques, sanitaires et environnementaux que l'agriculture du XXI^{ème} siècle devra relever.

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 s'est fixé quatre objectifs essentiels : stabiliser le revenu des agriculteurs, renforcer la compétitivité de l'agriculture, mettre en place une véritable politique de l'alimentation et lutter contre le "gaspillage" des terres agricoles. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 affiche, elle, la jeunesse et l'agro-écologie, comme priorités.

Enfin, en 2018, a été adoptée la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (EGALIM). Les pratiques et habitudes alimentaires sont en effet particulièrement bousculées depuis quelques années. Dans ce contexte, on ne peut que se féliciter des nombreuses mesures, tant au niveau national qu'europpéen, qui ont contribué à mieux connaître l'origine des produits, d'en assurer le contrôle et d'en certifier la qualité, grâce notamment à la création des AOP, IGP et autres labels, à la promotion de l'agriculture biologique et des circuits courts, à l'obligation pour les restaurants scolaires d'y faire recours. Néanmoins les questions restent ouvertes concernant l'usage des pesticides, accusés d'impacter nos écosystèmes et notre santé, ou encore les violentes prises de position autour du bien-être animal.

L'autre point crucial contenu dans la loi EGALIM est de permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail, grâce à un revenu décent, par le paiement de prix justes. On ne peut que constater que c'est loin d'être le cas. Aujourd'hui, la profession connaît une vraie souffrance.

L'activité, très régulée par les pouvoirs publics et les organismes professionnels, est aussi très dépendante de la politique agricole commune. Arrivée au bout

d'un système, celle-ci est condamnée à se réformer. Négocié depuis plus d'un an, l'accord pour la PAC 2021-2027 sera conclu une fois le nouveau Parlement européen élu.

Plus largement, la France agricole est confrontée à de nouveaux flux alimentaires mondiaux, aux diktats des accords commerciaux internationaux tels que le CETA ou de l'Organisation Mondiale du Commerce, elle-même en pleine crise. Les exigences de qualité ne sont malheureusement pas les mêmes entre les différents pays producteurs et des règles de réciprocité seraient indispensables.

Après avoir occupé le rang de 2^{ème} exportateur mondial jusqu'en 1995, la France n'est plus que le 4^{ème} exportateur mondial de produits agricoles, ex-aequo avec le Brésil. L'agriculture française n'en reste pas moins saluée dans le monde comme un modèle à suivre. Pour rester compétitif tout en préservant son image de marque, notre pays, riche de ses savoir-faire et des ses ressources, doit s'inspirer de l'agriculture raisonnée, juste équilibre entre productivité et respect de l'environnement, de la santé du consommateur et du bien-être animal. Face aux urgences, dont celle du changement climatique, l'agriculture doit continuer à s'adapter, très vite.

Pour anticiper les évolutions à venir et les infléchir dans le sens d'une meilleure réponse aux enjeux sociétaux, elle doit s'appuyer sur ses forces vives, des agriculteurs qui ont acquis aujourd'hui un très bon niveau des connaissances générales et techniques grâce à un enseignement performant. Ces femmes et ces hommes, qui ont fait ce choix de vie souvent par passion, sont au service de l'intérêt général.

Cela repose aussi sur un nouveau rapprochement entre urbains et ruraux pour la défense et la valorisation du patrimoine national commun qu'est notre agriculture.

Jean Paul EMORINE

Sénateur de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées
Co-Président du groupe de suivi sur les négociations commerciales internationales



Le Hameau Étoilé, une expérience unique en France où les forces vives se rejoignent : savoir-faire culinaire, apprentissage, attractivité de la ruralité et cadre de vie.

Pensez-vous que la France peut être dirigée comme une entreprise ?

Notre V^{ème} République a été taillée pour et par le Général de Gaulle, pour une personnalité qui sache donner un sens, une vision à la Nation et mener le peuple. On retrouve des similitudes entre le chef de l'Etat et l'entrepreneur au niveau du leadership, cette volonté, la responsabilité de diriger sur la voie du succès mais ça s'arrête là. Depuis que je me suis investi en politique, j'ai pu mesurer à quel point la France regorge de talents et de bonnes volontés, parfois éloignées des besoins liés à l'entreprise. Avant de m'engager en politique, je ne comprenais pas les anciens combattants, je ne comprenais pas les difficultés rencontrées par les infirmières à l'hôpital, les différents besoins qui impliquent que le bien « Vivre Ensemble » ne correspondent pas à un schéma préétabli mais simplement à des valeurs communes. J'ai compris qu'il n'y a pas une solution, il y a différents points de vue ! Profondément attaché à nos ter-

ritoires, j'ai fait le choix de m'impliquer pour la ruralité.

Vous venez de créer l'association « la ruralité moderne ». En quoi consiste-t-elle ?

Je crois profondément aux valeurs incarnées dans le monde rural, à la force des liens et au pragmatisme paysan.

Par nature, la ruralité se réinvente tout le temps. A travers les siècles, elle a su s'adapter, évoluer à travers les innovations économiques, industrielles et sociales. Aujourd'hui, elle est face à un nouveau défi. Après l'ère industrielle, elle doit entrer dans l'ère du numérique et sa dématérialisation.

Cette association a pour objectif de rassembler toutes les bonnes initiatives des territoires de France pour que les services à la population soient les mêmes qu'en milieu urbain, de la petite enfance à la personne âgée, tout en gardant les avantages de la campagne : le cadre et la qualité de vie, les grands espaces...

Je souhaite que les ruraux n'aient plus à se déplacer automatiquement en ville pour se rendre au travail. Les entreprises peuvent aussi s'installer à la campagne.

Quels sont, d'après vous, les principaux défis du monde rural ?

Lorsqu'on se penche sur la ruralité, on pense évidemment à son agriculture. Elle est face à un triple défi : nourrir la population, réorganiser son industrie, dont les exploitations ont été divisées par 10 et mécaniser les fermes, de plus en plus étendues.

Le tableau est souvent très noir lorsqu'on demande à un responsable politique de décrire le monde rural : désertification médicale, fermeture de classes, abandon des aînés, difficultés de la jeunesse à s'épanouir, disparition des petites entreprises et des artisans... et la baisse des dotations de l'Etat ne fait qu'accélérer le phénomène d'abandon. C'est un fait. Mais, j'ai tendance à voir le verre à moitié plein, plutôt qu'à moitié vide. Je souhaite



Éric Michoux très attaché à la ruralité pour la solidarité qu'elle sait déployer.



que la ruralité soit un moteur plutôt que la dernière locomotive, je souhaite qu'elle soit complémentaire aux offres des grandes villes, je souhaite qu'elle participe encore et pour toujours à la grandeur de la France.

Je ne crois pas aux mesures coercitives y compris dans le domaine de la santé. Bien au contraire, les contraintes effrayent. C'est un réflexe de chef d'entreprise. Il appartient aux acteurs politiques de rendre les territoires attractifs. C'est ainsi que nous remporterons la victoire contre l'isolement.

Je crois en l'innovation y compris en politique. Il est parfois difficile de renverser des concepts, de changer les habitudes mais je m'y applique.

Ce constat est partagé par un grand nombre d'élus des territoires. Mais que proposez-vous concrètement ?

Je suis maire d'Epervans depuis deux mandats maintenant et j'ai imaginé cette commune comme un laboratoire d'idées. J'ai créé un parcours résidentiel, le

Hameau Etoilé, où la gastronomie s'invite dans un quartier dédié aux aînés. Inauguré en avril 2015, il accueille quinze résidents, autonomes ou à mobilité réduite, seuls ou en couple, âgés de plus de 65 ans, dans un ensemble situé au cœur du village, à deux pas des commerces, de la mairie ou encore des pompiers. Pour ceux qui aiment jardiner un potager est mis à leur disposition. Mais surtout la résidence entoure une cuisine commune « Saveurs et Terroirs », où sont dispensés des cours culinaires y compris par les grands chefs de nos régions. Cédric Burtin, le chef étoilé du restaurant « L'Amaryllis » est venu cuisiner à plusieurs reprises. Grâce aux installations professionnelles, une formation de commis de cuisine à l'intention de jeunes de plus de 25 ans en reconversion professionnelle s'y poursuit. Les formations de la jeunesse en milieu rural sont donc possibles, même si elles se compliquent depuis l'application de la loi Macron où les grands CFA sont avantagés sur les petits. J'ai aussi mis à la disposition des jeunes du village et du CFA une salle

équipée d'ordinateurs et du haut débit au-dessus de la mairie.

Dans un quartier de vie de 7 hectares à urbaniser, Epervans est sur le point d'accueillir son premier « village artisan », pour compenser la disparition des commerces de proximité. A l'image des maisons de santé qui se multiplient en zone rural, un espace commun permettra aux chefs d'entreprise de partager un salaire en charge du travail administratif. Sur ce même bassin, la municipalité est en cours de discussion avec les entrepreneurs et les banques pour faciliter l'accession à la propriété.

Je suis très attaché à la ruralité pour la solidarité qu'elle sait déployer. Tous les habitants d'Epervans se sont investis dans un chantier citoyen. Dans certains week-end, on compte jusqu'à 150 participants. L'ancienne carrosserie sera bientôt réhabilitée en bâtiment à vocation culturelle et sportive. Démonté la friche coûtait 100 000 euros. La municipalité a préféré mettre cet argent dans

la création et l'achat des matériaux de construction. Je suis très fier de cet engouement. Le premier niveau recevra une école de musique avec un studio d'enregistrement, bientôt labélisé Radio Libre et musicologie.

Nous compterons aussi une salle de fitness, un terrain de pétanque, une maison de la chasse et de la nature. Ce chantier se situe sur le terrain où les montgolfières atterrissent. Une belle envolée ! Et puis, en hommage à un enfant du pays, tué au Bataclan, ce bâtiment sera baptisé Yannick Minvielle. Yannick aimait la vie, la musique, il chantait dans le groupe « They make money so who don't we ». C'était un grand créatif de Publicis. Nous avons souhaité créer ce lieu de vie à son image. L'inauguration est prévue le 13 novembre 2019. Encore un symbole !

Quelle est la prochaine étape ?

La santé. Son accès est une des principales inquiétudes des Français, confirmé lors du Grand Débat National. J'étudie actuellement la manière dont on pourrait à Epervans accéder à la télé-médecine, en complément de l'activité des médecins généralistes.

Qu'est-ce qui vous a le plus surpris en endossant l'écharpe de maire ?

La solitude. Au-delà des revendications, je pense que c'est une des raisons qui a participé à l'effervescence du mouvement des gilets jaunes.

Lorsqu'il y avait un curé, un café, un commerce dans chaque village, les gens pouvaient dialoguer plus facilement et sortir de l'isolement. Aujourd'hui, il n'y a plus que le premier magistrat du village qui résiste à cette désertion des territoires et qui prend le temps d'écouter. On demande de plus en plus aux maires, plus d'efforts financiers tout en lui supprimant des compétences. Prenons l'exemple des Passeports ou des cartes d'identité. Il n'y a plus que 24 mairies en Saône-et-Loire habilitées. Les délais d'attente sont allongés, sans parler du bilan carbone à cause de l'éloignement de ce service. Aucun maire n'avait demandé à ce que lui soit retiré cette compétence ! L'Etat ne crée pas un service, il a créé un problème.

697 IA, L'INCUBATEUR À VISION PLANÉTAIRE

LES START UP N'EST PAS QUE L'APANAGE DES MÉTROPOLIS



À Chalon-sur-Saône, siège du groupe Galilé présidé par Eric Michoux, les innovations sont à la pointe.

L'entrepreneur bourguignon souhaite faire de la Saône-et-Loire une base incontournable de l'intelligence artificielle. Tous les acteurs économiques (CPME, la chambre de commerce, la chambre de métiers et de l'Artisanat, la chambre d'agriculture...) l'ont rejoint, le monde universitaire et des grandes écoles aussi (école polytechnique, HEC, EM Lyon, Art et Métiers...). Un défi ambitieux certes, mais pas complètement fou !

Dans les locaux de Kodak, Eric Michoux fait décoller l'incubateur 697 IA. Un joli clin d'œil aux coordonnées de la planète Galiléa que l'astronome éponyme avait découvert avec son télescope. Toutes les planètes sont alignées pour que l'initiative prenne forme. Plusieurs émissions de télévi-

sion, sur le concept de « The Voice » sont en cours d'enregistrement avec l'objectif de sensibiliser l'ensemble des français à la question de l'intelligence artificielle et des mutations technologiques dans ses applications industrielles.

Face au célèbre animateur Jérôme Bonaldi, et à un jury de professionnels, les porteurs de projet présentent leurs dossiers. Les internautes ont aussi leur mot à dire pour choisir leur gagnant.

Les lauréats seront élus en fin d'année. Au-delà de sortir l'intelligence artificielle de la confidentialité d'un sous-sol, d'un laboratoire ou d'un atelier, les dotations ne sont pas négligeables. 50 000 euros de prêts d'honneur seront mobilisés.

Génération entreprise - Entrepreneurs Associés salue et soutient cette initiative qui met en avant les territoires ruraux, l'innovation et la capacité du Groupe Galilé à se projeter dans l'avenir.



697 IA, un incubateur qui se projette dans l'avenir.

ZOOM SUR

L'AIDE AUX AIDANTS DE L'OCIRP

QUELLES SOLUTIONS POUR LES SALARIÉS AIDANTS ? UNE QUESTION DE SOCIÉTÉ

Lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019, le Président Emmanuel Macron a annoncé sa volonté de « construire des droits » pour les aidants familiaux. Il faudra notamment « leur bâtir une place pendant la réforme des retraites et leur construire des droits », avait dit le chef de l'Etat, évoquant « celles et ceux, souvent les femmes, qui ont mis entre parenthèses ou sacrifié leur vie professionnelle pour s'occuper d'un enfant en situation de handicap, d'un proche, une personne de la famille devenue dépendante ». Dès le lendemain, la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn confirmait les annonces et évoquait des mesures en vigueur « début 2020 ». Le Premier ministre, Edouard Philippe a précisé qu'elles feront partie du prochain projet de loi bioéthique présenté cet été. Aux côtés de l'OCIRP, Génération Entreprise – Entrepreneurs associés fait un point d'étape sur cette question de société qui touche la plupart des familles un jour ou l'autre.

Le nombre des aidants non professionnels en France est estimé aujourd'hui entre 8 et 11 millions (source BVA), dont une majorité de femmes. Près de la moitié des aidants familiaux travaillent, soit 4 millions de personnes. Les missions assumées en tant qu'aidant peuvent être de différentes natures. 74% des aidants informels dispensent des soins quotidiens. Ils peuvent en outre effectuer des tâches ménagères et administratives, être accompagnant lors de déplacements...

Surmenage, solitude, problèmes de santé, perte financière...les problématiques soulevées par le « statut d'aidant » sont prises en considération depuis peu.

En septembre 2018, le Premier ministre a annoncé la nomination de Dominique Libault, Président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, pour animer les réflexions sur le grand âge et la perte d'autonomie en vue du projet de loi de 2019. La question des aidants fait légitimement partie des thématiques traitées au sein des groupes de travail.

Quelles réponses apporter à la fois à l'employeur et au salarié aidant d'un proche en situation de perte d'autonomie ?

Selon le baromètre OCIRP autonomie 2018, 54% des salariés aidants souhaitent des aménagements d'horaires de travail, le maintien des droits sociaux, le renforcement de l'aide au répit et la création de congés rémunérés. Plus des deux tiers des personnes interrogées jugent primordial ou important le risque de perte d'autonomie.

Alors que près de 80% des Français sont conscients de ne pas être prémunis financièrement, l'assurance complémentaire est en tête des solutions de financement de la perte d'autonomie.

Avec des salariés aidants toujours plus nombreux, c'est un enjeu de taille pour la société tout entière. Plus que jamais, la situation et l'accompagnement des salariés aidants sont des préoccupations que les entreprises sont amenées à prendre en compte. **S'emparer de cette question constitue un levier de performance économique et sociale.**



LA SOLUTION COLLECTIVE GARANTIT LA MUTUALISATION ET LA SOLIDARITÉ

OCIRPAIDANTS, c'est mettre en place pour les salariés une garantie collective négociée au sein de la branche professionnelle ou de l'entreprise, sans sélection médicale, assortie d'une aide financière pour soutenir les aidants d'un proche en situation de perte d'autonomie. Cela permet aux aidants salariés de mieux aider leur(s) proche(s) (parent, conjoint, concubin, partenaire de PACS) ou de bénéficier d'un répit. Avantages côté employeur : avec des congés identifiables et contrôlables, il évite l'absentéisme non maîtrisé, le « présentéisme » (être dans l'entreprise avec l'esprit ailleurs) et favorise la qualité de vie au travail... La nouvelle garantie permet ainsi de concilier performance économique et performance sociale.

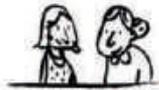
LES AIDANTS



QUI SONT LES AIDANTS ?



4 300 000
aidants de proches
en perte d'autonomie



57%
sont des
femmes

AU QUOTIDIEN...



AIDER SES PROCHES DÉPENDANTS
TOUT EN ASSURANT
SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

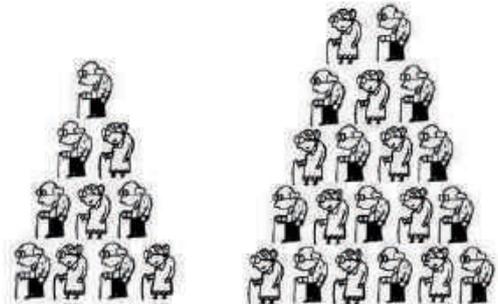


LES RISQUES MAJEURS



SURMENAGE, SOLITUDE, DÉPRESSION,
ET PERTE FINANCIÈRE
SONT LES RISQUES LES PLUS COURANTS

LA PERTE D'AUTONOMIE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ



1,4
million
2015

2,3
millions
2060

NOUS SERONS DE PLUS EN PLUS
NOMBREUX À ÊTRE CONFRONTÉS
À CETTE SITUATION D'AIDANT

L'OCIRP

Union d'institutions de prévoyance à but non lucratif, assureur à vocation sociale, l'OCIRP innove depuis plus de 50 ans avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. 6,3 millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Ces contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, un accompagnement social et des services dédiés.

VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

OCIRP.FR

LIDL FRANCE, UN PARTENAIRE EN ROUTE VERS L'EXCELLENCE



NOS MAGASINS D'AUJOURD'HUI

- + GRAND
 - + MODERNE
 - + SOBRE
 - + ACCUEILLANT
- POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS CLIENTS ET DE NOS SALARIÉS

MATÉRIAUX DURABLES
ESPACE OPTIMISÉ
SURFACE DE VENTE
DE 1 420 M²

- + CONFORT
- + CHOIX

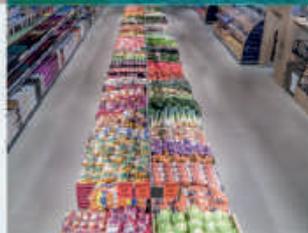
PROMOUVOIR L'ÉCO-CITOYENNETÉ

- BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES
- VALORISATION DES DÉCHETS



- SYSTÈME GTB

GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT



LIDL SOUTIEN LA PRODUCTION LOCALE ET AFFIRME SON ENGAGEMENT POUR LE MADE IN FRANCE

SAVEURS DE NOS RÉGIONS,
UNE GAMME 100%
MADE IN FRANCE

600 PRODUCTEURS,
600 GAGES DE QUALITÉ



SUPPORTER DE L'ÉQUIPE CYCLISTE BELGE
ETIXX-QUICK STEP DEPUIS 2015



FOURNISSEUR OFFICIEL
DU HANDBALL FRANÇAIS

PARTENAIRE OFFICIEL
DES JOURNÉES EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

SPONSOR DE TORO ROSSO
DEPUIS 2017

PRÉSENT SUR LE SALON
DE L'AGRICULTURE DEPUIS 2015

NOUS RECHERCHONS 4 TYPES D'ACTIFS POUR DÉVELOPPER NOTRE CONCEPT IMMOBILIER

1

Des terrains à l'achat à partir de 10 000 m², pour réaliser nos concepts de 1400 m² ou 1700 m² de surface de vente. Dimensions idéales du terrain : 140 m x 70 m.



2

En milieu urbain dense, des terrains à l'achat à partir de 4 000 m² pour réaliser notre concept avec surface de vente en R+1 (1400 m² de surface de vente). Dimensions idéales du terrain : 100 m x 40 m.



3

En retail park, des cellules à la location permettant au moins 1 000 m² de surface de vente et 100 places de parking.



4

Dans les grandes villes intra-muros, des pieds d'immeuble à la location, permettant au moins 1 000 m² de surface de vente en plein-pied.





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET INNOVATION

En France, la pollution de l'air est responsable de près de 67 000 décès par an. Un chiffre non négligeable, pris très au sérieux par les autorités. De nombreux territoires sont confrontés au dépassement des limites liées à l'impact sur la santé, surtout en milieu urbain. Les transports sont régulièrement dénoncés comme les principaux responsables. Les habitudes ont la vie dure. L'usage de camions ou de véhicules particuliers est, pour certains, indispensables. Alors, comment remplir les objectifs fixés dans le cadre de la transition énergétique : diminuer de 30 % ses émissions entre 2013 et 2028 ?

Cette ambition oblige les acteurs industriels et logistiques à se réinventer, à transformer leur organisation et à s'attacher de nouvelles compétences, voire de nouveaux savoir-faire.

Dans cette évolution industrielle, il existe des pionniers qui ont depuis longtemps investis dans l'énergie vertueuse : transporter plus proprement, en toute sécurité et moins cher.

Alors que le Parlement examine le projet de loi d'orientation des mobilités, Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés a souhaité mettre en avant les précurseurs leaders de la transition énergétique dans le transport et la mécanique : STAF et TELMA.

KARA MENDJEL,

LE LEADER EUROPÉEN DU TRANSPORT FRIGORIFIQUE OU VERTEMENT ÉCOLOGIQUE



Il y a 20 ans, la transition énergétique n'était pas d'actualité, les conséquences des gaz à effet de serre sur la couche d'ozone ne faisaient pas partie des préoccupations des Français, ni de la stratégie économique, ni des priorités politiques. Pourtant, Kara Mendjel s'y intéressait déjà. Ses objectifs ont toujours été très clairs :

- Sécuriser le matériel pour ses salariés
- Diminuer les dépenses en énergie grâce à la technologie
- Baisser l'impact écologique de ses camions.

Dans les années 80, alors que la grande distribution se réorganise et connaît un essor fulgurant qui ne s'est pas démenti, Kara Mendjel se laisse guider par une saine inspiration en se spécialisant dans l'acheminement des marchandises alimentaires sous températures dirigées. Il anticipera ainsi la demande des grandes enseignes, toutes séduites désormais par le concept.

Au fil des années, il est devenu un élément moteur de l'innovation dans le transport de marchandises. Les constructeurs tels que Renault, Nissan, Scania, Mercedes convoitent ses conseils et son expérience pour améliorer leurs gammes. Bien des prototypes de camions sont passés entre ses doigts avant une mise sur le marché : la suspension pneumatique intégrale, en collaboration avec Michelin, le camion robotisé, l'hybride de chez Renault, le bioéthanol aussi. Le Président Mendjel est l'un des précurseurs du transport écologique et silencieux.

Le transport routier est en pleine révolution. Après les années de « tout-diesel », votre secteur investit progressivement dans les nouvelles énergies. Vous qui avez été précurseur dans ce domaine, quel regard portez-vous sur cette évolution ?

Je ne peux que féliciter cette prise de conscience. C'est une demande de nos clients (la grande distribution) et des clients de nos clients. Ceux qui n'en prennent pas conscience ne pourront pas survivre dans notre secteur très concurrentiel. Les agglomérations urbaines misent aussi sur les camions propres pour une meilleure qualité de l'air et le silence afin d'éviter les nuisances sonores.

Quelle source d'énergie est la plus écologique ?

C'est l'éthanol. J'ai installé une cuve de 40 000 litres sur le site de mon entreprise. C'est une énergie bien plus rentable que l'énergie fossile. Je roule à 1,8 litre

pour 10 km contre 1 litre sur la même distance avec le diesel. Le calcul est rapidement fait. Comme les bus de Stockholm, une partie de ma flotte carbure au raisin. Une belle alternative, proposée par Scania, puisque les émissions de gaz à effet de serre sont réduites de 85 %, ça créé des emplois 100 % biologique grâce à la transformation des déchets de la viticulture non comestible et c'est une source d'indépendance énergétique.

Autre alternative crédible : le biométhane. Le prototype que m'avait livré Renault Trucks, un porteur 4x2 de 19 tonnes, est équipé d'une caisse frigorifique de 51 m³ avec système 100 % électrique Frigoblock, qui permet de réduire les nuisances sonores et les émissions polluantes du système de réfrigération de la caisse. Ce n'est pas encore au point mais j'ai confiance dans l'avenir de l'hydrogène. Pour l'instant, c'est très cher et il n'est pas possible de le stocker.

Et l'électrique ?

Je n'y crois pas. Il engloutit plus d'énergie primaire que le véhicule thermique. Les batteries de lithium-ion sont nocives pour la planète. Personne n'a encore trouvé de solution de recyclage. Leur autonomie est insuffisante, quant au temps de charge... il est beaucoup trop long. Le véhicule électrique est toujours aussi polluant puisque le moteur, comme les freins émettent des particules fines aussi.



POLLUTION DE L'AIR, UNE PRÉOCCUPATION DANS L'ÈRE DU TEMPS

Il y a 10 ans, on ne parlait que du CO2. Aujourd'hui, tous les curseurs sont rouges ardents pour alerter de la dangerosité sur la santé des particules fines.

Selon l'agence Santé publique France, cette pollution correspond à une réduction de l'espérance de vie de deux ans chez les personnes âgées de 30 ans qui vivent à Paris. 10 ans de moins à New Delhi.

Les particules fines pénètrent en profondeur dans les poumons et peuvent être à l'origine d'inflammations, d'asthmes et de l'aggravation de l'état de santé des personnes atteintes de maladies cardiaques et pulmonaires.

De plus, elles peuvent transporter des composés cancérigènes absorbés sur leur surface jusque dans les poumons.

Que pensez-vous de TELMA ?

C'est incroyable et optimal en termes de sécurité. Je l'ai installé sur mes camions. Son freinage est très efficace à basse vitesse, sa réactivité est même inégalée.

En plus, son dispositif correspond aux valeurs que je prône depuis des années : 99 % des décélérations sont absorbées sur TELMA ce qui permet aussi d'amortir les freins et de ne rejeter aucune particule fine. Économiquement, c'est en plus très rentable puisqu'on n'a pas à les changer. Les chauffeurs le plébiscitent car il leur permet de conduire « à l'accélérateur » ne recourant que rarement à la pédale de frein.

Combien représente le « poste énergie » sur l'entreprise ?

Pour les transporteurs, l'énergie a un coup considérable. En fonction de l'usage kilométrique, j'utilise mes camions au gaz ou à l'éthanol. Ça dépend si le trajet est essentiellement sur Paris ou si c'est pour se rendre depuis la grande couronne jusqu'à Auxerre.

En adaptant ma flotte, je peux économiser jusqu'à 900 euros par mois et par camion.

CAMIONS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Moteurs au gaz
- Camions au bioéthanol
- Camions hybrides
- Groupes froid cryogénies

CAMIONS SILENCIEUX

- Approche 100% électrique en zone urbaine
- Matériel labellisé PIEK
- Livraisons nocturnes

OUTILS INFORMATIQUES DE POINTE

- Vos marchandises suivies en temps réel
- Ponctualité des livraisons
- Suivi des températures des marchandises

ÉQUIPES PASSIONNÉES

- Formation à l'éco-conduite
- Etude de l'ergonomie des postes de travail



Au même titre qu'un caddie, qu'un frigidaire, qu'une durite, qu'une mobylette ou qu'un rouleau de scotch, la marque Telma est entrée dans l'imaginaire collectif depuis très longtemps.

Créée il y a 72 ans et implantée à Saint-Ouen-l'Aumône dans le Val-d'Oise, les équipes de Telma ont réussi l'exploit de créer des freins inusables, par induction. Et c'est bon pour la planète !

Elle a d'ailleurs formé sa réputation à partir de trois principes :

- La performance écologique,
- Un retour sur investissement systématique,
- La sécurité et le confort des utilisateurs.

Grâce à son frein à induction (ralentisseur électromagnétique), le véhicule s'arrête sans frottement, donc sans bruit et sans rejet de particules fines. Telma reste efficace même quand le moteur est coupé ou lorsque la boîte de vitesses est débrayée. Bien des entreprises ont tenté d'égaler le savoir-faire de cette ETI internationale, sans jamais l'égaler. Telma reste bien le leader mondial du frein à induction.

Rencontre avec Olivier Saint Cricq, ingénieur quadra, qui dirige Telma depuis bientôt 15 ans.

Quels sont les atouts de Telma ?

Pas de frottement, pas de particules, et donc pas de pollution.

La sécurité est assurée et notre produit a démontré au fil des décennies son gain économique aussi. Tandis que des plaquettes de frein doivent être changées tous les 30 000 km environ, le Telma, lui, est définitif. Dans l'optique de rester compétitif, nos chercheurs ont développé un module de commande électronique qui se relie au système de freinage EBS. Un complément que nous sommes les seuls au monde à proposer.

Alors, pourquoi tous nos véhicules ne sont pas équipés de votre technologie ?

Notre clientèle a longtemps été ciblée autour du transport des marchandises et des personnes : Camions, bus de toutes tailles, camping-cars, engins de chantier ou véhicules utilitaires.

Nous avons aussi installé notre technologie sur les ascenseurs de la Tour Eiffel par exemple. Nous sommes aussi en capacité de proposer une alternative économique et propre à la RATP pour le métro. Le Parisien a dernièrement pointé le niveau très élevé de pollution dans les bouches de métro. TELMA est en capacité de le diminuer d'une manière non négligeable.

Grâce à la R&D et la simulation, notre produit est moins lourd et s'adapte mieux à la demande de nos clients. Telma pourrait parfaitement équiper les véhicules des particuliers. Le Telma peut être intégré sur le véhicule lors de l'assemblage de ce dernier, la décision appartient aux constructeurs eux-mêmes.

Avec la législation actuelle, la demande pour les freins à induction Telma est poussée par les utilisateurs finaux en raison principalement de l'intérêt économique que leur apportent les freins à induction.



Quels sont les prochaines innovations ?

Nous travaillons actuellement sur un système de freinage régénératif. Au lieu de dissiper en chaleur l'énergie lors du freinage, nous souhaitons capter cette énergie pour la stocker et la mettre à disposition du véhicule qui diminuera ainsi son besoin énergétique global.

Certains concurrents proposent des filtres pour aspirer et récupérer les particules fines des plaquettes. Qu'en pensez-vous ?

Cela peut sembler une bonne solution mais le changement des filtres et leur recyclage répondent à des investissements en infrastructures adaptés considérables, sans parler de l'impact environnemental, lié à la fabrication des filtres et à leur recyclage ainsi que la nécessité de toujours fabriquer autant de disques et de plaquettes de frein. Je pense que le frein à induction est plus pertinent, la meilleure des solutions étant la pollution qui n'a jamais été générée.

LA VILLE DE MARSEILLE A EXPÉRIMENTÉ LE SYSTÈME TELMA

Le bilan est plus que satisfaisant. A Marseille, quelque 1 500 camions-poubelles en sont déjà équipés.

TELMA a permis de réduire de 85 % les émissions de particules fines dues au freinage et une économie de 46 000 euros sur la durée de vie d'une benne, estimée à dix ans avec 17 000 km parcourus par an. Sans ralentisseur, il faudrait changer de plaquettes tous les deux mois et demi environ puisque ces camions de ramassage sont très sollicités et les arrêts, fréquents.

D'après un rapport publié le 2 mai 2018, l'Organisation mondiale de la santé indique que 9 personnes sur 10 respirent un air pollué. 7 millions meurent chaque année à cause de l'exposition aux particules fines. Une source importante d'émissions n'est pas liée au type de moteur mais à l'abrasion des pneus, des freins et de la route. Comment TELMA réduit-il les effets sur notre santé ?

D'énormes efforts ont été fait au niveau du moteur et des pots d'échappement. L'introduction à partir des années 2005 de la technologie de filtres à particules a permis de réduire drastiquement les émissions. Elle est même devenue sys-

LA POLLUTION DE L'AIR DANS LE MONDE



tématique. Pour que le parc automobile soit encore plus propre, il faut davantage réduire les émissions de particules fines liées à l'abrasion des freins, des roues et des routes. Les particules proviennent des plaquettes de frein, on le voit quand on nettoie les jantes, cette crasse ne représente que 10 % de ce qui se dégage. Lorsque le conducteur appuie

sur la pédale, le ralentisseur à induction se met en action et évite l'usage des freins.

« Les poussières issues de l'usure des freins et des pneus prennent une part de plus en plus importante dans la pollution. »

« PARIS : DANS LE MÉTRO DES NIVEAUX DE POLLUTION JUSQU'À 30 FOIS PLUS ÉLEVÉS QUE DANS LA RUE »



Sur les quais du métro, le journal Le Parisien a mesuré dernièrement les taux de particules fines PMM 2,5, qui présentent des risques pour la santé, douze fois plus élevés que dans l'air extérieur.



Autant les filtres sont obligatoires au niveau des pots d'échappement, autant aucune réglementation ne l'impose sur les freins. Et puis, les plaquettes traditionnelles sont des consommables beaucoup plus cher sur le long terme et qui génèrent des bénéfices plus importants que l'achat du véhicule lui-même. A niveau comparable, c'est le même système que pour l'imprimante et ses cartouches d'encre, la cafetière et ses dosettes aluminium.

LINKY,

UN COMPTEUR INTELLIGENT POUR CONSOMMER DURABLE

L) intelligence artificielle est loin d'avoir démontré toutes ses vertus et pourtant, elle facilite déjà notre quotidien à travers les objets connectés en matière de santé, de sécurité, de culture, d'éducation, de services... électricité comprise. Comme l'a écrit Edouard Herriot, « La tradition, c'est le progrès dans le passé ; le progrès, dans l'avenir, ce sera la tradition. ».

Ouvert à la concurrence depuis à peine 12 ans, le secteur de l'électricité, tout comme l'opérateur historique, sont stimulés par la concurrence et les nouvelles opportunités offertes dans les échanges entre les fournisseurs et leurs clients, avec dans la ligne de mire constante, un objectif constant : la satisfaction des usagers.

Une des grandes innovations qui s'installe peu à peu dans le paysage français et qui facilite déjà la vie des ménages, c'est bien le compteur Linky. Ce compteur communicant prend la place des anciennes installations. Près de 19 millions ont été installés par Enedis, entreprise de service public, sur les 35 millions prévus d'ici fin 2021. Cette évolution suscite des réserves, voire des oppositions, chez certains particuliers. Ces polémiques sont-elles justifiées ? Quels sont les avantages de ces nouveaux compteurs ? Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés fait le point sur cette nouvelle génération de services.



Linky, l'allié du consommateur

Linky, c'est d'abord un objet pensé pour les consommateurs. Il n'est plus nécessaire d'être présent pour le relevé du compteur. De nombreuses opérations peuvent se faire à distance, comme par exemple la mise en service : des centaines de milliers de déménagements ont déjà été simplifiés avec l'arrivée de Linky qui permet d'activer l'électricité en moins de 24 heures, contre 5 jours auparavant... sans compter que ces interventions sont désormais plus économiques pour le client. Linky donne par ailleurs à Enedis une meilleure vision du réseau ce qui favorise une plus grande réactivité en cas de panne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Par l'intermédiaire de leur mairie, les administrés peuvent solliciter des mesures des ondes électromagnétiques auprès de l'ANFR qui répond à des exigences d'indépendance, transparence et fiabilité.



Linky, l'allié du pouvoir d'achat

Linky, c'est aussi un outil qui permet de mieux connaître sa consommation. Les données de consommation sont transmises chaque jour de façon sécurisée vers Enedis : le client peut alors suivre sa consommation quotidienne (jusqu'à un pas de temps de 30 minutes s'il en fait la demande)

pour mieux la maîtriser, et donc réaliser des économies. Sans compter qu'avec Linky, les surtensions sur le réseau sont repérées : l'alimentation est alors coupée chez le client pour éviter que les appareils électriques deviennent hors service. C'est appréciable lorsque l'on vient de changer son électroménager !

GRÉGORY BESSON-MOREAU, DÉPUTÉ DE L'AUBE VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE D'ÉTUDES STARTUP, PME ET ETI MEMBRE DU GROUPE SANTÉ ET NUMÉRIQUE



Le compteur Linky c'est la petite révolution technologique qui va permettre aux foyers français de connaître et de comprendre leur consommation.

Linky collecte les informations pour permettre aux consommateurs d'adapter leurs habitudes de manière efficace, par exemple en débranchant certains appareils en cas d'absence plutôt qu'en les laissant en veille. On va pouvoir consommer mieux que ce soit en termes d'économie ou d'écologie.

Linky, l'allié de la transition énergétique

En plus de favoriser la maîtrise de l'énergie des consommateurs, Linky est la pierre angulaire d'un réseau de distribution au service de la transition énergétique.

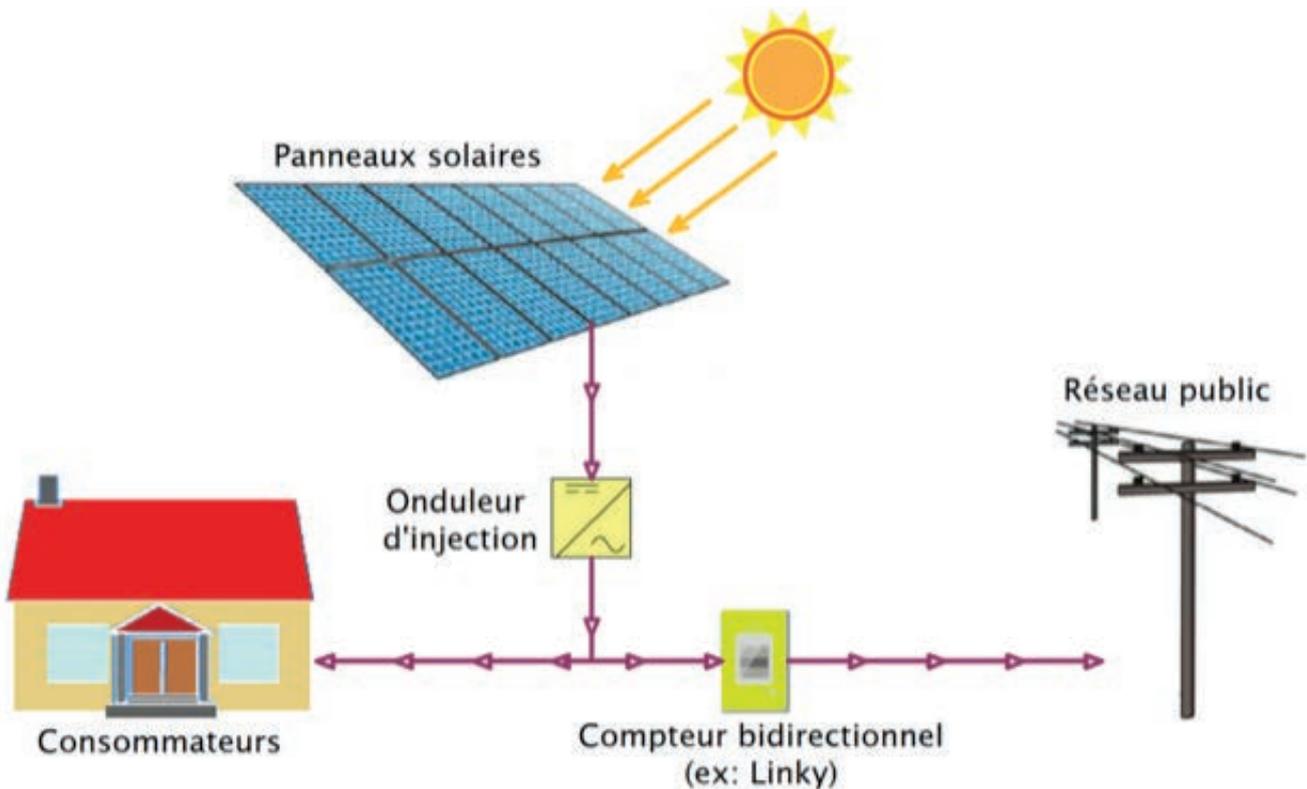
Il donne en effet une meilleure connaissance du réseau, des niveaux de consommation et de production. Il facilite ainsi l'intégration des énergies renouvelables, par nature intermittentes et issues d'une multitude de producteurs. Linky permet aussi le développement de l'autoconsommation. Ainsi, à Bordeaux, La résidence « les Souffleurs » est équipée de 260 m² de panneaux solaires. Depuis 2017, les compteurs Linky installés permettent de répartir la production solaire en fonction des besoins des différents points de consommation des parties communes. Les charges des locataires ont diminué grâce

à cette autoconsommation collective. En 2019, près d'un tiers des foyers se sont portés volontaires pour devenir autoconsommateurs à titre individuel. La facture d'électricité annuelle des volontaires devrait diminuer de 10 %. Le nouveau compteur est ainsi la première brique d'un smart grid solidaire qui lutte contre la précarité énergétique.

Enfin, Linky donne le moyen aux collectivités d'affiner leurs politiques énergétiques locales grâce aux données de consommation dont elles disposent à différentes mailles : amélioration de la performance énergétique, création d'écoquartiers, ciblage des investissements sur le réseau là où ils sont le plus utiles... En Alsace, la commune de Mutterholtz a demandé à Enedis d'enregistrer la consommation de ses points d'éclairage public à une

La box internet a remplacé le vieux modem pour entrer dans la révolution de l'internet. Le nouveau compteur communicant Linky permet d'entrer à son rythme dans la révolution de l'électricité !

maille fine. Il s'agit là d'un service permis grâce au compteur Linky, mis à disposition gratuitement de communes qui en font la demande. Grâce aux mesures plus précises réalisées par Linky, les anomalies sont plus facilement repérées et la commune a ainsi pu améliorer l'exploitation de son système d'éclairage et réaliser des économies.





NOS RÉGIONS

ONT DU TALENT

« Embarquez dans le Val d'Oise, une terre au cœur des échanges, des biens et des hommes »,
par Sébastien Meurant



SÉBASTIEN MEURANT

SÉNATEUR DU VAL D'OISE



« Devenir Sénateur a conforté l'idée que je me faisais de mon engagement au service de notre pays. Loin des idées reçues, les Sénateurs représentent un véritable contre-pouvoir politique. Notre expérience d'élu nous permet d'avoir une vision et une légitimité dans la défense des intérêts des territoires aussi divers qu'ils soient. Ce mandat, je le vis comme un devoir que je compte remplir avec tout mon dévouement et mon abnégation. »

Sébastien Meurant est né en 1971 à Enghien-les-Bains. Dès sa majorité, tout jeune militant, il adhère au RPR avec une idée précise de son engagement en politique. Il veut servir les intérêts de son pays et il est convaincu que les idées gaullistes sont celles qui donneront un avenir à la France. Conseiller municipal d'opposition durant sept années à Saint-Leu-la-Forêt, ville qui l'a vu grandir, **il se présente aux élections municipales en 2008 et est élu maire de la ville. Il est alors le plus jeune maire du Val-d'Oise.** Un exploit remarquable après 36 années de gestion socialiste-divers gauche.

Dès lors, Sébastien Meurant se consacre à sa ville et prend les décisions qui la feront sortir de la zone rouge pour retrouver le chemin des investissements profitables aux Saint-Loupiens. Dans cet esprit, il faut noter que depuis 2008, il n'a pas augmenté les taux d'imposition communaux. Il a mis en place un PPP (Partenariat Public Privé), contrat original, pour opérer des travaux d'envergure et d'urgence concernant la voirie et l'assainissement. En matière d'éclairage public, il a été le premier maire d'Ile-de-France à choisir une ampoule révolutionnaire issue d'une technologie intelligente et durable qui permet de réaliser 60 % d'économies d'énergie. Et soucieux de l'environnement, il a initié la ré-exploitation de l'eau sur la ville avec

des opérations de captage des sources. Particulièrement soucieux de l'équilibre de son territoire, il s'est engagé à redéfinir le centre-ville et à désenclaver le quartier des Diablots pour mettre en place un éco-quartier exemplaire.

En termes de gestion, alors que la baisse drastique des dotations de l'état l'a privé de plus de la moitié de ses ressources, il a réussi grâce aux économies d'échelle et à la réorganisation des services publics à disposer d'un autofinancement suffisant qui permet aujourd'hui à Saint-Leu-la-Forêt d'envisager des investissements déterminants.

Sébastien Meurant n'a eu de cesse de s'imposer dans le paysage politique départemental : Comme jeune maire innovant et dynamique et comme personnalité combative qui s'engage sur les grands dossiers supra communaux.

En mars 2014, il est réélu maire de Saint-Leu-la-Forêt dès le 1^{er} tour. Et en mars 2015, avec Émilie Ivandekics (adjointe au maire de Domont), avec laquelle il forme le binôme paritaire lors des élections départementales, il est le conseiller départemental le mieux élu du Val-d'Oise. Pour ses capacités à instruire les dossiers d'avenir, le Président du Conseil départemental lui confie la délégation au Grand Paris, sujet crucial pour le Val-d'Oise particulièrement oublié dans le grand projet.

Dossier que l'édile de Saint-Leu-la-Forêt aura également en charge au sein de la communauté d'agglomération Val Parisis où il siège comme Vice-Président.

Vice-Président au sein de l'AMIF (Association des maires d'Ile-de-France), Président de l'Apelna (association de communes d'Ile-de-France contre les nuisances aériennes) il est aussi Président de la fédération Les Républicains du Val-d'Oise et membre de la commission d'investissement.

En septembre 2017, Sébastien Meurant candidat aux élections sénatoriales accède à la Haute Assemblée où il se fait fort de représenter tous les territoires et de rester proches des élus qu'il représente. Il intègre la commission des finances, la délégation aux entreprises, du groupe d'étude sur l'aviation civile et divers groupes d'amitiés avec notamment le Maroc, les Balkans, l'Océanie.

Sa vie politique ne l'a pas éloigné de la vie professionnelle puisque depuis 2008, il a conservé son activité professionnelle : il dirige un cabinet de conseils en ressources humaines.

Sébastien Meurant vit en couple et il est père de deux enfants.

Ses temps libres sont essentiellement dédiés à la pratique sportive et à sa passion pour l'histoire de France.

BIENVENUE EN VAL D'OISE

Créé avec la partie nord de l'ancienne Seine-et-Oise, le Val d'Oise est un département jeune, par son histoire comme par sa population, dont 35 % ont moins de 24 ans. Pour 1,2 million d'habitants, il comprend une agglomération chef-lieu, Cergy-Pontoise, avec plus de 200 000 habitants, une ville d'environ 100 000 habitants, Argenteuil, et une trentaine de villes de plus de 10 000 habitants.

Le Val d'Oise est fortement urbanisé dans sa partie est, la plus proche de Paris. Alors que le département a une limite à une dizaine de kilomètres seulement de la capitale, il conserve aussi de très vastes espaces ruraux. Il est un des rares départements français à compter deux Parcs naturels régionaux. Les bois et forêts occupent 20 % de son territoire avec les trois principaux massifs : l'Isle-Adam, Carnelle et Montmorency.

Le Val d'Oise est depuis longtemps une porte d'entrée pour les échanges avec

l'Europe du Nord. Il y sera encore plus connecté par le canal Seine Nord Europe. Les projets du Grand Paris lui donnent aussi une place dans les liaisons avec la Normandie et l'ouest de la France. Les horizons du monde entier lui sont ouverts par l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, accueillant 70 millions de passagers annuels, et Le Bourget/Bonneuil-en-France, 1^{er} aéroport d'affaires européen. Avec des entreprises actives à l'international et des filières d'excellence à vocation mondiale, le Val d'Oise s'inscrit résolument au cœur des échanges, des biens et des hommes.

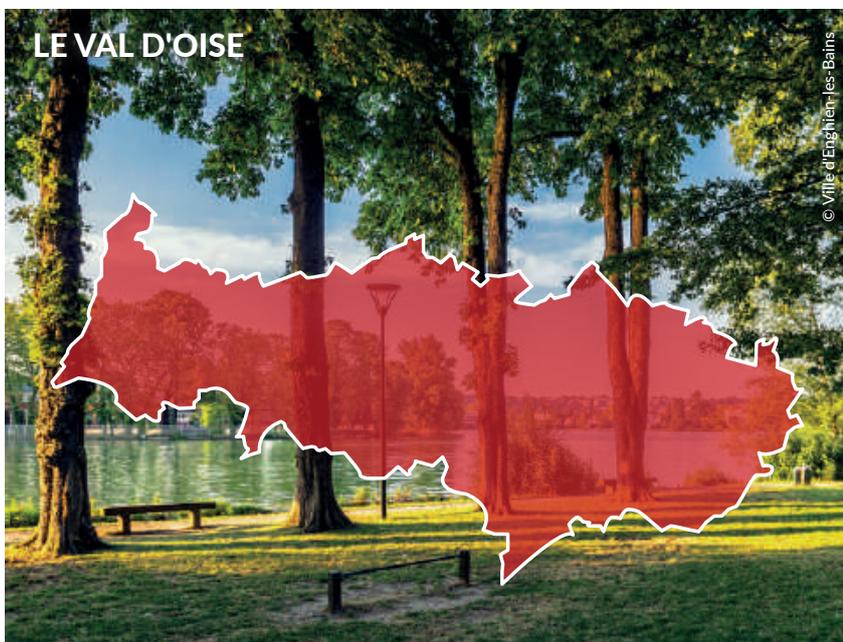
Le Val d'Oise est le premier département pour l'accueil d'entreprises japonaises : près de 70 implantations sur les 400 présentes en France.

Le secteur des Rives de Seine, à 12 minutes de la Défense, devient une extension du premier quartier d'affaires européen. Un grand nombre de leaders de rang mondial est déjà venu s'implanter dans le Val-d'Oise : Thalès, Air France, Johnson Controls, Sagem, Valéo, FEDEX, Dassault, AC Nielsen... Le Val d'Oise est le premier département pour l'accueil d'entreprises japonaises : près de 70 implantations sur les 400 présentes en France.

Le Val d'Oise offre le second campus d'Ile-de-France après Paris. Il comprend l'université de Cergy-Pontoise, de grandes écoles d'ingénieurs et de commerce dont L'ESSEC. Le futur campus en chantiers ne vise rien moins qu'intégrer le top 100 des universités mondiales avant 10 ans.

Les larges espaces ruraux préservés permettent de conserver une vraie qualité de vie. On peut y admirer les vestiges de 2 000 ans d'histoire. Du temple gallo-romain de Genainville, aux châteaux de La Roche-Guyon ou Villarceaux, en passant par un trio majeur d'abbayes médiévales ou des forts militaires du XIX^{ème} siècle, toutes les époques ont laissé des monuments exceptionnels qui se visitent.

L'histoire des arts s'y est écrite aussi, en particulier celle des impressionnistes, les paysages du Val d'Oise s'admirent dans les plus grands musées ; Monet, Manet, Sisley, Caillebotte, Cézanne et Pissarro y ont vécu. Van Gogh a peint 70 tableaux à Auvers-sur-Oise où il repose, y attirant des touristes du monde entier. Au XX^{ème} siècle, le cinéma a aussi exploité ces décors. Plus de 1200 films y sont tournés. Les deux Parcs naturels régionaux et les forêts domaniales font du Val d'Oise le poumon vert de l'Ile-de-France. S'y ajoutera la forêt du Grand Paris sur la plaine de Pierrelaye Bessancourt où un million d'arbres sera planté. Enfin, l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise reçoit plus d'un million de visiteurs par an.



PHILIPPE VÉDIAUD PUBLICITÉ, UNE ENTREPRISE FAMILIALE

Cette entreprise est partenaire des collectivités depuis 1985, année de sa création par Valérie et Philippe Védiaud.

L'activité a débuté dans le département du Val d'Oise dont la première concession était alors la ville d'Enghien-Les-Bains. La société a continué de se développer au sein du département jusqu'à devenir leader du Val d'Oise en 2005 et de commencer à gagner des parts de marché dans toute la Région Île-de-France. Cette année fut également marquée par l'arrivée des deux fils aînés, Alexandre et Maxime, qui occuperont alors des postes clés, en tant que, respectivement, Directeur Commercial et Directeur Technique. Dès lors, Philippe Védiaud Publicité n'a eu de cesse de se renforcer et développer son activité dans de nombreux départements.

À partir de 2012, François-Xavier le 3^{ème} fils, occupe la place de Directeur Financier, ce qui a permis d'accroître les investissements de la société et d'accélérer le développement national de l'entreprise. L'histoire familiale de l'entreprise fait partie intégrante de sa force, avec une proximité auprès de ses clients et partenaires publics.

Dans un secteur très concurrentiel et dominé par deux poids lourds internationaux, l'évolution de l'entreprise est constante avec une croissance moyenne à deux chiffres.

Aujourd'hui présente dans plus de 250 communes sur toute la France avec un réseau de plus de 8 000 panneaux elle atteint un chiffre d'affaires de plus de 16 millions d'euros. La force de Philippe

Védiaud publicité, et sa réussite, résident dans son esprit familial et son équipe de près de 100 collaborateurs aujourd'hui répartis sur un réseau de 14 agences à travers la France et à l'écoute des collectivités et des clients qui sont avant tout des vrais partenaires. Développer l'activité au delà des frontières, la prochaine étape ? Le groupe reste pour le moment discret sur ses ambitions mais ne manque pas d'idées.





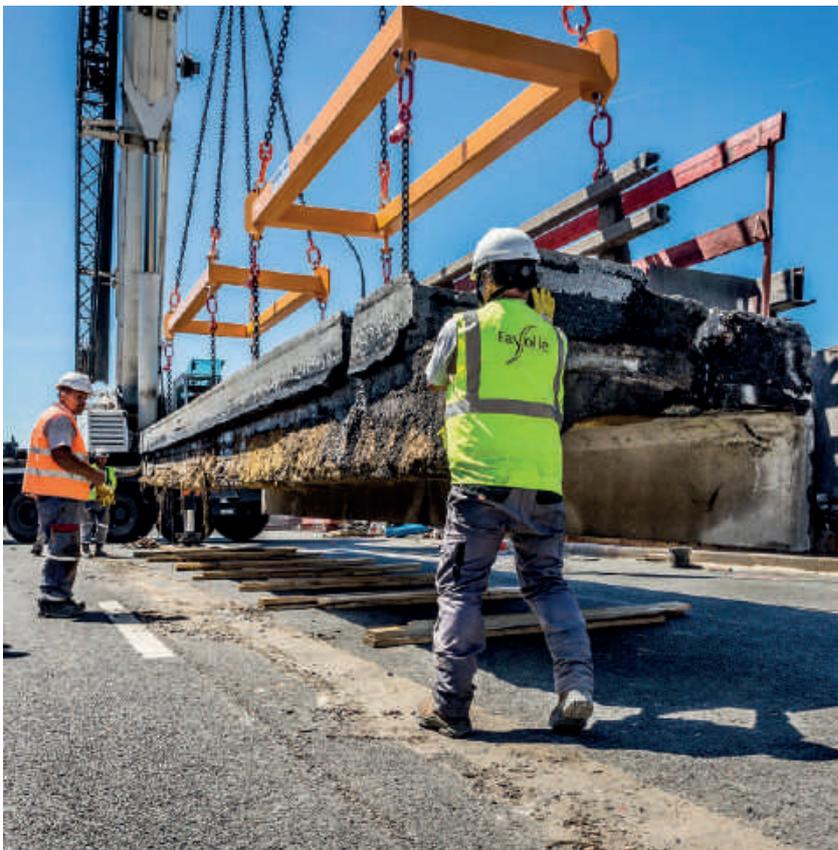
FAYOLLE DE PÈRE EN FILS DEPUIS 1929...

L'entreprise Fayolle naît en France en 1929, à l'initiative de maçons creusois. La réputation de l'entreprise familiale croît rapidement. Voirie, Assainissement, Génie Civil et Bâtiment sont autant d'activités qui placent aujourd'hui l'entreprise parmi les meilleurs du marché français du BTP. Avec plus de 1 200 collaborateurs en France dont 1 000 en Ile-de-France, compétents et disponibles, le groupe est le partenaire incontournable des collectivités locales, capable d'offrir des services sur mesure, de la production des matériaux à la réalisation et l'entretien d'ouvrages les plus complexes.

Toujours indépendant après 90 ans d'existence, le groupe considère que sa performance s'apprécie en termes d'intégration des projets et des chantiers dans leur tissu local, et qu'il doit contribuer à l'équilibre économique et à l'irrigation du territoire auquel il appartient. L'entreprise Fayolle représente une source d'emplois locale : 60 % de ses 1000 collaborateurs d'Ile-de-France résident dans le Val d'Oise, où se situe son siège depuis 1929.

L'entreprise s'emploie en outre à solliciter autant que possible des partenaires eux-mêmes inscrits durablement dans l'économie locale (fournisseurs de matériaux, industries mécaniques, loueurs de matériel, prestataires de services).

L'ambition sociale de l'entreprise est d'offrir à chacun de ses salariés un véritable métier et de contribuer au brassage des générations, véritable facteur de transmission des savoirs et des compétences. A chacun doit pouvoir être donnée sa chance, c'est pourquoi l'entreprise s'est largement investie dans une démarche d'insertion et de formation chaque année de nouveaux collaborateurs aux parcours et origines diverses.



FAYOLLE EN BREF

Création en 1929 :
une entreprise indépendante
et pérenne

2 piliers d'implantation majeurs :

- l'Ile-de-France, depuis l'origine
- le Canada, depuis 2006

Plus de 1 800 employés
(France & Canada)

Un chiffre d'affaires total de
500 millions d'euros en 2018

- France : 180 M€
- Canada : 320 M€

BALT, LA MEDTECH VAL-D'OISIENNE QUI SAUVE LES CERVEAUX !

Les AVC constituent la première cause de mortalité chez la femme et la première cause de handicap des adultes dans les pays développés. Les perspectives de progrès dans ce domaine sont encore immenses et sont portées, chaque jour, par des acteurs industriels comme Balt et des médecins de renom.



La neuroradiologie interventionnelle est une spécialité médicale nouvelle qui traite les AVC sans avoir recours à la chirurgie. Microguides, cathéters, stents et coils sont en effet devenus indispensables pour combattre les 150 000 AVC qui surviennent chaque année en France.

La France a joué un rôle pionnier dans cette spécialité médicale née dans les années 70, et Balt a accompagné son

développement en inventant les premiers matériaux médicaux destinés aux traitements des AVC sans chirurgie.

Depuis 40 ans, la société a développé une forte expertise pour concevoir et produire en France ces techniques de pointe. Balt allie haute technologie médicale et savoir-faire d'orfèvrerie : la minutie des médecins répond à la parfaite habileté des opérateurs de l'entreprise basée à Montmorency, opérateurs souvent issus

du monde de la couture, de la broderie ou encore de la bijouterie.

Depuis quelques années, l'entreprise a souhaité renforcer sa position sur le marché et donner une nouvelle impulsion à son développement en s'alliant à un partenaire financier. « Les résultats sont au rendez-vous : au cours des trois dernières années, Balt est passé du statut de PME à celui d'ETI, et a triplé son chiffre d'affaires et ses effectifs » explique Pascal Girin, PDG de la société. Une cinquantaine de nouveaux recrutements sont prévus pour 2019.

Face aux géants américains, le Val-d'Oisien exporte 90 % de ses produits à l'international et parie désormais sur une croissance externe pour devenir l'un des leaders sur son marché.

En 2016, Balt a repris un industriel américain, disposant dorénavant d'un site de production en Californie, et a racheté plusieurs distributeurs en Allemagne, en Suède, en Espagne et en Chine. La société place désormais l'Inde et le Brésil dans son viseur.



LES DOUDOUS NAISSENT EN VAL D'OISE

Saviez-vous qu'1 doudou sur 2 vendu en France était d'origine Valdoisienne. C'est grâce à l'initiative d'Alain Joly, passionné de jouets et habitant de Saint-Leu-la-Forêt (95) qui, en 1999, a su redonner une seconde vie aux peluches et ours de compagnie avec une forme spécifique. Il a eu l'idée de créer un doudou, devenu indispensable pour bon nombre de parents, avec une tête originale souvent inspirée d'animaux et un corps en tissu ressemblant à un lange sans rembourrage. Le concept était né et tout de suite plébiscité.

Aujourd'hui la société emploie plus de 100 collaborateurs en France et s'exporte dans le monde entier. Chaque année, 3 millions de doudous sont adoptés par les familles. Avec des créations originales et sans cesse renouvelées, (200 nouveautés imaginées chaque année), c'est un véritable savoir faire made in Val d'Oise pour le plus grand bonheur des petits mais aussi des plus grands. Car le doudou n'est pas qu'un

simple objet et tous les parents pourront en témoigner. C'est un repère, un symbole fort pour l'enfant qui l'accompagne partout avec les risques que cela comporte. Et ça Alain Joly l'a bien compris. La société propose des services comme Doudou t'es où, une localisation du Doudou qui possède un numéro unique. En cas de perte, l'entreprise cherche dans la communauté à identifier l'objet et s'il n'est pas retrouvé, refabrique sur commande le modèle. Il propose aussi la clinique du Doudou pour réparer les compagnons souvent usés jusqu'à la corde par des bouts de choux attachés à doudou.

Mais Doudou et Compagnie c'est avant tout une aventure magnifique qui en 20 ans a fait de cette idée le leader du marché français et un acteur incontournable de la peluche en France. Avec des collections complètes (peluches, doudous, marionnettes, plaids, accessoires), l'univers des jeunes enfants est rempli de rêve et de douceur encore pour longtemps.

Pour compléter l'aventure et faire rêver petits et grands, Alain Joly envisage la création d'un véritable musée du jouet sur le département, vraisemblablement à Saint-Leu-la-Forêt, où des objets historiques et des pièces uniques seraient exposés. A suivre...



ERPRO GROUP, VERS L'INDUSTRIE DU FUTUR !

Le 14 mars 2019, la délégation aux entreprises du Sénat découvrait l'usine de Erpro Group située à Saint-Leu-la-Forêt dans le Val d'Oise. Loin d'imaginer que l'impression 3D pouvait servir aux produits de grande consommation comme des brosses à mascara, les Sénateurs furent séduits par la rigueur et l'innovation qui permettent à Erpro de devenir un acteur international du secteur.



Erpro Group est aujourd'hui leader en France de la fabrication additive, et ne cesse de se développer, tant par son parc machines renouvelé constamment, mais aussi par son savoir-faire français. L'entreprise s'affiche comme incontournable sur le marché de l'impression 3D en petite, moyenne et grande série.

Erpro Group propose une large gamme de technologies de fabrication additive, complétée par des services d'ingénierie (design, optimisation topologique), d'usinage, d'injection plastique et de finition. L'entreprise investit en permanence dans les nouvelles technologies de fabrication additive, ce qui lui permet de maintenir un fort positionnement dans ce secteur en pleine croissance.

Doté de trois sites de production en France (Saint-Leu-la-Forêt, Le Quesnoy et Toulouse) et comptant une centaine de salariés, Erpro Group touche tous les secteurs d'activités : l'automobile, l'aéronautique, l'industrie, la cosmétique, le luxe, le médical, et la grande distribution. La société dispose de 3 entités : Erpro, spécialisée dans

la fabrication additive, Sprint, spécialisée dans l'outillage rapide et Erpro 3D factory constituée d'un pôle design et proposant un service de fabrication grande série.

« Avec la très grande série, nous avons l'ambition de devenir leaders dans le domaine. L'impression 3D n'est plus réservée au prototype ou à la petite série. Grâce à cet outil, nous pouvons produire plusieurs centaines ou milliers de pièces pour des applications et des usages très concrets. Nous visons de nouveaux marchés avec l'objectif de multiplier par deux d'ici 5 ans notre chiffre d'affaires,

qui s'élève aujourd'hui à 10 millions d'euros. L'impression 3D permet de réduire les coûts de fabrication de pièces très complexes et d'amener toujours plus de précision. Du sur mesure et une rapidité d'exécution inégalée. » déclare Cyrille Vue, CEO d'Erpro Group

Pour relever les défis de demain, Erpro Group innove en accompagnant ses clients grâce à diverses séances de workshop spécialisées. Dans ce secteur en forte croissance, l'entreprise a également la volonté de recruter et former des jeunes sur la base de leur motivation.





NOS RÉGIONS

ONT DU TALENT

« Calvados, un territoire fertile, innovant
et dynamique à savourer sans modération »,
par Sébastien Leclerc



SÉBASTIEN LECLERC,

PARCOURS D'UN AUTODIDACTE DEVENU DÉPUTÉ DU CALVADOS



Fils d'ouvriers, j'obtiens le baccalauréat en 1990. Sportif de haut niveau (cyclisme sur route au niveau régional), j'opte, après mon service militaire pour une fonction de commercial en assurances. J'y développe le sens du contact ainsi que la démarche de chercher à apporter une solution aux besoins de mes clients.

En 1998, souhaitant évoluer professionnellement, je me lance dans l'immobilier en devenant agent commercial. Puis avec un associé, nous créons deux agences immobilières dans le Sud Pays d'Auge. J'approfondis les domaines du contact et de la négociation.

En parallèle, j'assume des responsabilités associatives, en prenant la tête de

L'Etoile Sportive Livarotaise, structure fédérant une douzaine d'associations sportives locales.

En 2001, j'intègre le conseil municipal de Livarot, je suis élu Maire-Adjoint en 2002. En 2004, je me présente aux élections cantonales et deviens, à 34 ans, conseiller général du canton de Livarot.

En 2007, j'accompagne le Député Claude Leteurre en tant que suppléant et je réalise un mandat (2007/2012) à ses côtés.

En 2008, je fais le choix de mettre en suspend mes activités professionnelles, pour me consacrer à 100 % à mes mandats de conseiller général et de Maire de Livarot/Président de la Cdc du Pays de Livarot.

En 9 années de mandat, je parviens à lancer une nouvelle dynamique sur ce territoire : construction d'un pôle de santé, d'une médiathèque, d'une maison

de la petite enfance, implantations d'entreprises, notamment avec un portage immobilier par la communauté de communes. Avec mes collègues, nous élaborons un Plan Local d'Urbanisme sur un territoire de 23 communes. nous positionnons également Livarot en tant que commune capable d'accueillir de grands événements. Livarot est ville départ d'étape du Tour de France 2015 et récupère, à compter de 2016, l'arrivée de la course cycliste Paris/Camembert.

En 2016, grâce à la dynamique impulsée, les élus de 22 communes me suivent dans le projet de création d'une commune nouvelle de 6800 habitants : Livarot Pays d'Auge. C'est, encore aujourd'hui, la commune nouvelle rassemblant, à l'échelle nationale, le plus grand nombre de communes historiques (22).

En 2017, pour ma première candidature aux élections législatives, je deviens Député, sur une circonscription qui pourtant, depuis 1958, avait toujours donné un Député à la majorité. Je dois alors quitter, à regret, mes fonctions de Maire, pour me mettre en conformité avec la loi.

A l'Assemblée nationale, mon choix se porte sur la commission des Affaires économiques. Je m'implique dans ses travaux, ayant toujours à l'esprit l'expérience que j'ai eu au niveau local : les entreprises s'épanouissent sur les territoires où les élus sont à l'écoute, réactifs et audacieux. Je sais aussi que nos chefs d'entreprises ont davantage besoin de souplesse administrative, d'une diminution des normes, que de subventions. Notre pays a un vrai

A l'Assemblée nationale, mon choix se porte sur la commission des Affaires économiques. Je m'implique dans ses travaux, ayant toujours à l'esprit l'expérience que j'ai eu au niveau local.

problème avec son niveau de prélèvement obligatoire. Cela se traduit par un niveau trop élevé de charges imposées aux entreprises, limitant leur compétitivité et parfois même freinant les volontés et les capacités de développement que pourraient avoir leurs dirigeants.



BIENVENUE DANS LE CALVADOS

La 3^{ème} circonscription du Calvados, appelée circonscription Lisieux-Falaise, est située dans le quart Sud-Est du département du Calvados.

Rassemblant 125 000 habitants sur 191 communes historiques, elle s'étend sur le Sud Pays d'Auge, territoire bocager polarisé par Lisieux, ainsi que sur le Sud de la plaine de Caen, territoire de riche plaine céréalière. Lisieux est une ville au riche passé industriel, mais dont la fermeture de certaines entreprises dans les années 1980 n'a pas été compensée par le dynamisme, pourtant réel, de plusieurs PME en croissance. La partie rurale du Pays d'Auge est marquée par l'industrie agro-alimentaire, ainsi que par une activité agricole qui demeure importante, mais dont l'orientation a progressivement évolué d'un élevage bovin majoritaire à un élevage équin.

De son côté, le Pays de Falaise a subi, dans les années 1980, la fermeture des mines de fer, puis en 2001, la fermeture d'un site Moulinex. Depuis, Falaise a su tirer parti de sa proximité et de son bon raccordement avec une agglomération caennaise en plein développement.

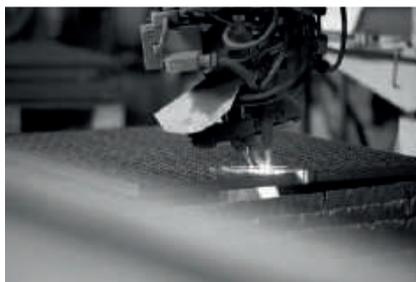


LE CAILLEBOTIS DIAMOND

À Lisieux, en France, proche de l'autoroute A13 à 50 kilomètres de Caen, l'entreprise Diamond conçoit et fabrique des sols et habillages métalliques pour l'architecture et l'industrie.

Egalement des habillages façade, des escaliers métalliques, des brise-soleil, des auvents, des passerelles, des clôtures, des rayonnages... Le caillebotis métallique est depuis très longtemps la solution première à la réalisation de planchers techniques de sécurité en industrie. Si cette application est bien connue et maîtrisée, l'évolution vers des utilisations à la fois fonctionnelles et décoratives s'affirme de plus en plus. Architectes, urbanistes, décorateurs et créateurs l'intègrent de plus en plus à tous les milieux et espaces qu'ils imaginent. En effet, les matériaux (acier, aluminium, inoxydable, polyester), les types (droit, mi-fer, incliné, débordant...) et les finitions (anodisation, passivation, galvanisation, thermolaquage) permettent de s'adapter à tous les styles architecturaux. Le caillebotis permet ainsi d'allier esthétique et robustesse et nos partenaires y découvrent de plus en plus d'applications évolutives pour décorer, embellir et protéger.

Un peu d'histoire : Le premier brevet déposé en 1933. Premier industriel français à déposer un brevet de plancher métallique ajouré, Diamond a fait de la parfaite maîtrise des techniques de fabrication et de la compétence de ses collaborateurs, les pièces maîtresses de sa réussite. Fort de cette recherche constante de l'excellence, la société s'est construite au fil des ans une réputation nationale reconnue aujourd'hui bien au-delà de ses frontières. Quand en 2003, la société rejoint le groupe Lichtgitter, un des leaders mondiaux sur le marché du caillebotis, c'est autour d'un objectif commun que l'alliance se construit : réunir la réactivité



de la plus importante unité de production de caillebotis en France, avec la puissance de réseau d'un groupe mondial pour encore mieux servir l'exigence de service et participer à la qualité optimale de ses produits. Aujourd'hui, DIAMOND est le seul fabricant français de caillebotis.

L'organisation : 22 millions d'euros de chiffre d'affaires, plus de 120 collaborateurs, 10 000 m² d'unité de fabrication, 600 000 m² de produits fabriqués par an, 10 000 m² de stockage, 4 000 clients en France et à l'export.

Le site de production est situé à Lisieux en Normandie : Cette organisation unique en France permet de répondre à tous les besoins avec une souplesse et une réactivité sans égal.

Des commerciaux dans chaque région de France : L'écoute et le conseil sur le terrain sont assurés par des collaborateurs spécifiquement formés à l'exigence de ce métier. Ils apportent ainsi la technique nécessaire à la qualité des échanges.

Un bureau d'études et un contrôle qualité intégrés : Le dossier commercial est suivi d'un volet technique complet destiné à piloter les machines et informer les hommes chargés de la fabrication et du contrôle des produits.

Une grande diversité de produits sur stock : Les demandes les plus urgentes sont satisfaites grâce au stock de caillebotis et planchers perforés le plus diversifiés du marché, livrable en express sur le site partout en France et à l'export.



FROMAGERIE E. GRAINDORGE À LIVAROT DEPUIS 1910

Plus d'un siècle après sa création par Eugène Graindorge, la fromagerie produit ses fromages avec la même exigence grâce à la transmission du savoir-faire de génération en génération.

Elle a su conserver la précision des gestes, l'authenticité des recettes, la minutie des procédés et surtout la recherche d'une matière première d'exception : le lait cru produit par les vaches de race normande élevées dans le Pays d'Auge.

La fidélité de ses 100 producteurs de lait – qui partagent ses valeurs – contribue au maintien de la qualité de ses fromages. Parallèlement, l'entreprise s'est agrandie et compte aujourd'hui trois fromageries pour un chiffre d'affaires annuel de 50 millions d'euros : la fromagerie historique à Livarot (fabrication de Livarot et du Pont-l'Évêque AOP – 190 salariés), la Fromagerie du Plessis à Saint-Loup de Fribois (fabrication du Camembert de Normandie AOP – 50 salariés) et la Fromagerie du Pays de Bray à Neufchâtel en Bray (Fabrication du Neufchâtel AOP – 10 salariés). Elle continue de relever les défis cruciaux comme celui du développement durable. Attachée à son terroir, solidement enracinée dans son temps, mais aussi tournée vers l'avenir, la Fromagerie E. Graindorge offre toujours le meilleur d'elle-même. Le temps passe, le goût des fromages reste intact.

La vache normande sous les pommiers en fleurs n'est pas qu'une image. C'est



l'emblème du bocage normand que la Fromagerie E. Graindorge défend tous les jours. Ainsi, nous fabriquons nos fromages AOP avec du lait provenant de vaches de race normande ou qui vivent toutes en Normandie. Ces troupeaux normands sont essentiellement nourris à l'herbe. Nous encourageons nos éleveurs à privilégier la race normande : d'une part pour son lait reconnu pour ses qualités adaptées à la fabrication et à l'affinage des fromages AOP de Normandie, d'autre part, pour le maintien de la race normande, bien adaptée à sa région.



LE VILLAGE FROMAGER EST UN CONCEPT UNIQUE

Depuis 2004, les visiteurs de la fromagerie découvrent les ateliers fromagers à travers un couloir de galeries vitrées qui leur permettent de comprendre les différentes étapes de la fabrication des fromages normands, depuis l'arrivée du lait jusqu'à l'emballage des fromages. La visite se termine par une dégustation de nos 4 fromages AOP normands au lait cru. La fromagerie est la seconde entreprise la plus visitée en Normandie avec plus de 63 000 visiteurs chaque année.



Livarot



Camembert de Normandie



Pont-L'Évêque



Neufchâtel

LE PARADIS DES ÂNES

Sylvia et Jean-François Hotton, grands passionnés des ânes, ont ouvert voilà 5 ans une asinerie à Hiéville en plein cœur du Pays d'Auge.

Ils y élèvent des ânes sur 6,5 hectares pour la plus grande joie du public. Ils se sont installés dans le Pays d'Auge par amour des ânes et du Calvados. Jean-François était responsable de haras et a travaillé 2 ans dans une asinerie en Belgique. Sylvia a travaillé pendant 20 ans comme préparatrice en pharmacie. Il existe de nombreuses races d'ânes. L'âne Andalou, grand, très vif et de couleur blanc pommelé, il est en voie de disparition. L'âne Catalan, le plus grand de l'espèce asine, est fier et nerveux. L'âne du Cotentin, caractérisé par une "croix de Saint-André" sur son dos, de petite taille et assez trapu, était utilisé autrefois pour le transport des bidons de lait en Normandie...

Sylvia et Jean-François souhaitent faire connaître les vertus thérapeutiques de l'âne sur l'homme, mais aussi les bienfaits du lait d'ânesse à boire ou comme produit cosmétique. Ce lait est assez proche du lait maternel, il est très digeste. Il est recommandé comme lait de substitution pour les bébés intolérants au lait en poudre. "Le Paradis des Ânes" commercialise les produits cosmétiques de ses voisins belges "Au Pays des Collines". Les crèmes, savons au lait d'ânesse soulagent l'eczéma, le psoriasis, l'acné, il est également utilisé pour les bébés ou les mamans enceintes. Tous les deux sont également en train de monter un dossier pour le centre d'oncologie de Caen "François Baclesse". Il est prouvé que le lait d'ânesse stabilise les plaquettes et les globules rouges. Il aide à lutter contre l'immunodéficience. Il est donc très demandé par les personnes suivant une chimiothérapie.

En plus du lait, l'âne est un animal doux et intelligent. Il apaise les esprits. L'asinerie accueille régulièrement des personnes en situation de handicap, âgées, ainsi que des enfants atteints de troubles psychiques. L'asinerie travaille beaucoup avec l'hôpital de Bernay et les maisons de retraites. D'ailleurs, bien souvent, nos aînés ne souhaitent pas repartir !

Le Paradis des Ânes accueille également des groupes sur rendez-vous. Leur site et leur boutique sont ouverts tous les dimanches de 11h à 18h d'avril à septembre et toute la semaine sur réservation téléphonique.

Sylvia et Jean-François mettent à disposition des visiteurs des tables de pique-nique et un grand parking. Deux emplacements sont également disponibles pour les camping-car !



www.auparadisdesanesdupaysdauge.fr

Pour s'y rendre :

264 impasse Beauvais
Lieu dit "Le Beauvais" Hiéville
14170 Saint-Pierre-en-Auge
Venez tester les cosmétiques naturels au lait d'ânesse.

CARRIÈRES DE VIGNATS

La Carrière de Vignats est située à 50 kilomètres au sud de Caen dans la région de Falaise et Argentan.

Ouverte depuis 1920, elle fournit dès l'origine des matériaux pour le ballast ferroviaire. Aujourd'hui la Carrière de Vignats est la plus importante carrière de Normandie. Elle s'étend sur 180 ha. La roche extraite est un Grès Quartzite Armoricaïn d'âge primaire. La puissance du gisement est d'environ 200 mètres. La Carrière de Vignats est exploitée sur une profondeur de plus de 100 mètres en 7 paliers. Les réserves autorisées s'élèvent à plus de 60 millions de tonnes.

1. Découverte : La première phase de l'exploitation, appelée "Découverte", consiste à décaper séparément la terre végétale des stériles (limons argileux avec matériaux altérés). Ces matériaux sont stockés généralement en périphé-

rie sous forme de merlons paysagers assurant ainsi une protection naturelle (d'accès) et permettant une bonne intégration du site dans son environnement. Une partie de ces matériaux pourra être utilisée en fin d'exploitation pour la réhabilitation du site. L'extraction proprement dite, comporte les phases de foration, abattage, chargement et transport vers les installations de traitement.

2. Foration : Cette étape capitale conditionne le bon résultat du tir (fractionnement et foisonnement) et la performance du concassage primaire. Elle est assurée par une foreuse équipée d'un marteau fond de trou, selon un maillage (environ 5m x 6m), une profondeur (15m) et une inclinaison (10 à 15°) adaptés et définis par le plan de tir.

3. Minage et abattage : L'explosif généralement utilisé est une émulsion

à base de nitrate d'ammonium qui est mise en oeuvre par un camion spécialement équipé pour cela (Unité Mobile de Fabrication d'Explosifs). Le tir est réalisé selon une séquence d'amorçage permettant de réduire la charge unitaire et limiter ainsi les effets des vibrations. Un tir permet l'abattage de 10 000 à 30 000 tonnes de roches.

4. Extraction et transport : L'échelon d'extraction est composé d'une chargeuse équipée d'un godet de 9,5m³ et de 3 dumpers rigides de 60 tonnes de capacité. L'objectif de cet atelier d'extraction est d'assurer l'alimentation du concasseur primaire. Un poste de 8 heures extrait en moyenne 5 000 tonnes de matériaux.

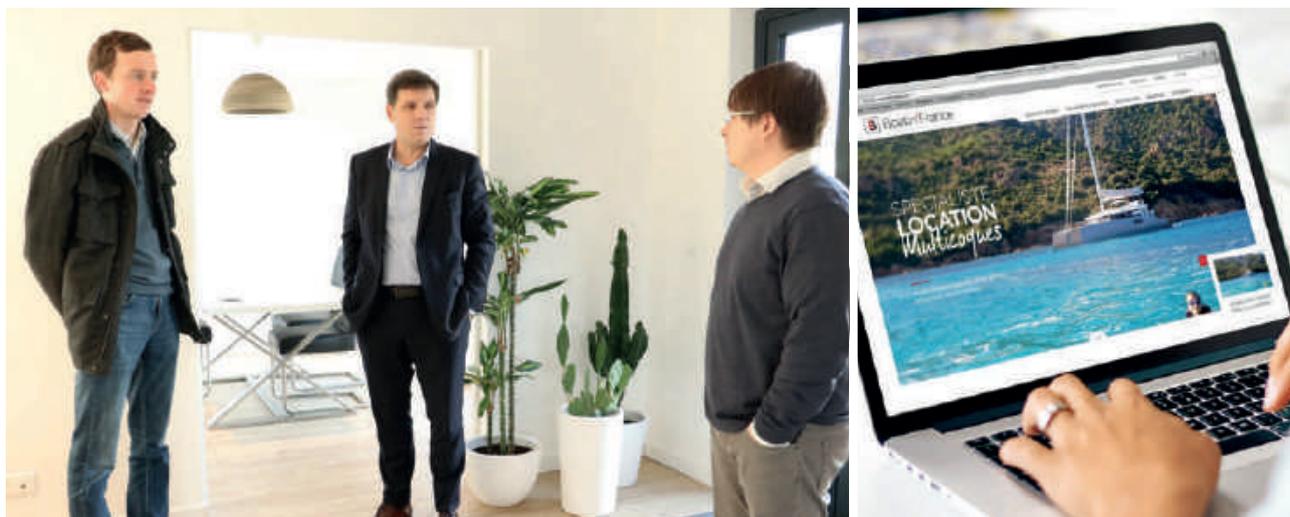
5. Installations de traitement : L'installation de Vignats comporte plusieurs phases de fabrication qui vont permettre de fournir une gamme complète de plus de 50 produits allant du sable (0/2) au ballast (21,5/50).

6. Mise en stock et expéditions : L'ensemble des classes granulaires ainsi obtenues par les différentes phases du process peuvent alors être mises en stock. Une recomposition automatique de ces coupures principales peut être réalisée pour fabriquer d'autres produits (2/6, 4/10...) Tous ces produits sont destinés au chargement des camions clients ou au chargement des trains pour les expéditions ferroviaires. La Carrière de Vignats dispose, depuis 2015, d'un nouvel embranchement ferroviaire qui offre la possibilité de livrer 4 trains par jour et ainsi d'expédier par fer 40 % de sa production. Cet avantage logistique permet également de répondre à de fortes cadences de livraison (chantiers autoroutiers, chantier TGV...) Par route, la Carrière de Vignats peut expédier plus de 300 camions par jour.



MEDIA AND CO À LISIEUX

DE LA CRÉATION GRAPHIQUE À LA CRÉATION DE STARTUPS



En 2001, à l'âge de 20 ans, Vincent Lemesle crée Média&co à Rennes, à la suite de ses études. Originaire de Livarot et mu par le désir de retrouver la qualité de vie du Pays d'Auge, il réinstalle l'entreprise à Lisieux en 2005.

Média&co : studio de création digitale depuis 2001

Dès le début, la petite entreprise crée des sites internet et des supports de vente pour ses clients, avec une grande importance donnée autant à l'aspect visuel qu'à l'impact commercial. L'approche de Média&co, basée sur l'écoute, la compréhension des enjeux du client et des attentes de son marché est à l'origine de nombreux échanges enrichissants avec des dirigeants d'entreprises, tout secteur confondu, de la TPE à la société internationale.

Média&co : création de valeurs !

Tout en menant Média&co, de 2007 à 2012, Vincent participe à la réorganisation de l'imprimerie familiale à la suite de quoi il décide de mettre le savoir-faire acquis au service de nouveaux projets. En 2014, il rejoint deux associés et crée

une entreprise de niche dans le secteur du nautisme international – Média&co participe alors à la création de l'image de l'entreprise (qui s'appuie quasi exclusivement sur le digital) et à la structuration de son offre commerciale. Avec des clients aux quatre coins du monde, la société génère 90 % de son CA à l'export et des retombées de plusieurs millions pour l'économie française.

En 2015, il rencontre Antoine Huvé, porteur d'une idée de startup dans l'immobilier. Convaincu du potentiel, Vincent rejoint immédiatement le projet au titre d'investisseur et Média&co crée la 1^{ère} version du portail. Quelques publicités TV nationales et levées de fonds plus tard, la startup augeronne pointe dans le Top 10 des startups immobilières en France. Avec 11 emplois déjà créés - dont certains transfuges de Paris qui apprécient le Pays d'Auge pour sa qualité de vie - l'entreprise prévoit de recruter une vingtaine de personnes d'ici 2020.

En septembre 2018, Vincent rencontre Richard Monnier, un Lexovien porteur d'une idée d'application simple, à fort potentiel. Cette fois, Média&co inter-

vient aussi comme accélérateur. La société est créée en un mois. A peine 30 jours plus tard, les investisseurs (parisiens) sont trouvés au terme d'une levée de fonds éclair. Média&co réalise l'application mobile qui sort 8 mois jour pour jour après la présentation de l'idée par Richard. Bourse French Tech en poche, la société basée à côté de Lisieux ambitionne plusieurs millions de téléchargements et un développement international.

Parce que le Pays d'Auge ne manque pas de ressources

Au carrefour des porteurs d'idées, des « makers » et des investisseurs, il est donc un lieu discret, où se créent des entreprises du numérique, en plein cœur du Pays d'Auge. Média&co dont la mission première reste d'offrir des prestations de création digitale et graphique à ses clients, se verra bientôt dotée d'une société sœur, spécialisée dans la création et le lancement d'entreprises digitales - pour Vincent : « une façon passionnante et engagée de créer l'entreprise de demain au sein du territoire ».

Rêver et bâtir l'avenir pour nos clients

Depuis 30 ans et ses débuts sur la côte d'Opale, le Groupe Edouard Denis façonne un modèle **novateur et créateur de valeurs**, à travers une **expertise reconnue dans tous les métiers de l'immobilier neuf**, associée à une **présence nationale et des engagements forts**.



▶ LA CULTURE D'ENTREPRENDRE

Portés par un esprit visionnaire, nous nous développons en étroite collaboration avec les autres acteurs, tout en préservant nos valeurs familiales fondatrices.

▶ UNE DÉMARCHÉ AU SERVICE DES TERRITOIRES

Quartiers, logements, bureaux, monuments... À travers la polyvalence de nos réalisations, conçues en collaboration avec les élus, nous œuvrons à redynamiser les villes.

▶ LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ

En nous accordant aux usages actuels et en anticipant les besoins de demain, nous participons à une meilleure prise en charge des problématiques sociales, sociétales et environnementales à travers des projets adaptés.

▶ UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Notre implantation sur tout le territoire nous permet une parfaite maîtrise régionale. En plaçant nos clients, acquéreurs, investisseurs, bailleurs et collectivités au centre de nos projets, nous souhaitons leur apporter les réponses aux besoins spécifiques locaux.

1

30 ans
d'expérience

130
programmes en cours
de commercialisation

20
agences

350
collaborateurs



edouarddenis-immobilier.com

0 800 950 750

Service gratuit
+ prix appel

EN PARTENARIAT AVEC



LES 151 PARLEMENTAIRES

MEMBRES DE GÉNÉRATION ENTREPRISE-ENTREPRENEURS ASSOCIÉS



Damien ABAD

Député de l'Ain
membre de la Commission des finances



Olivier BECHT

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, magistrat



Alexandra ARDISSON

Députée des Alpes-Maritimes
membre de la Commission de la défense nationale et des
forces armées, coordinatrice aménagement numérique



Martine BERTHET

Sénatrice de la Savoie
membre de la Commission des affaires sociales,
pharmacienne



Julien AUBERT

Député du Vaucluse
membre de la commission des finances,
magistrat à la cour des comptes



Grégory BESSON-MOREAU

Député de l'Aube
membre de la Commission des affaires économiques,
Président de société



Sophie AUCONIE

Députée d'Indre-et-Loire
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
Industriel - chef d'entreprise



Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme
membre de la Commission de l'aménagement du
territoire et du développement durable, avocat



Thibault BAZIN

Député de Meurthe-et-Moselle
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, cadre dans le secteur privé



Jean-Marie BOCKEL

Sénateur du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires étrangères, de
la défense et des forces armées, avocat



Valérie BAZIN-MALGRAS

Députée de l'Aube
Vice-Présidente de GEEA
membre de la Commission des affaires culturelles et
de l'éducation, commerçante



Pascal BOIS

Député de l'Oise
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et
de l'éducation, directeur d'une entreprise de réinsertion



Valérie BEAUVAIS

Députée de la Marne
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire



Bruno BONNELL

Député du Rhône
membre de la commission des affaires économiques,
Industriel-Chef d'entreprise



Emilie BONNIVARD

Députée de la Savoie
membre de la Commission des finances,
cadre à la caisse des dépôts et de consignations



Bernard BROCHAND

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, cadre du secteur privé retraité



Jean-Yves BONY

Député du Cantal
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, exploitant agricole



Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche
membre de la Commission des finances,
industriel-chef d'entreprise



Ian BOUCARD

Député du territoire-de-Belfort
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation, cadre dans le secteur privé



Carole BUREAU-BONNARD

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale,
Députée de l'Oise
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées, masseur-kinésithérapeute



Jean-Claude BOUCHET

Député du Vaucluse
membre de la Commission des affaires économiques
gérant de société



Olivier CADIC

Sénateur représentant les Français
établis hors de France
membre de la Commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées, chef d'entreprise



Céline BOULAY-ESPERONNIER

Sénatrice de Paris
membre de la Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication



Jacques CATTIN

Député du Haut-Rhin
membre de la Commission des affaires économiques,
viticulteur négociant



Yves BOULOUX

Sénateur de la Vienne
membre de la commission des affaires économiques



Pierre CHARON

Sénateur de Paris
membre de la commission des affaires étrangères,
de la défense et des forces armées,
consultant en communication



Pascale BOYER

Députée des Hautes-Alpes
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire



Gérard CHERPION

Député des Vosges
membre de la Commission des affaires sociales,
pharmacien



Valérie BOYER

Députée des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires étrangères,
cadre du secteur de la santé



Guillaume CHEVROLIER

Sénateur de la Mayenne
membre de la Commission de l'aménagement du
territoire et du développement durable, directeur de
programmes immobiliers



Paul CHRISTOPHE

Député du Nord
membre de la Commission des affaires sociales,
fonctionnaire de catégorie A



Claude DE GANAY

Député du Loiret
membre de la Commission de la Défense nationale
et des forces armées



Dino CINIERI

Député de la Loire
membre de la Commission des affaires économiques,
consultant en sécurité



Typhanie DEGOIS

Députée de la Savoie
membre de la Commission des affaires économiques,
Juriste



Eric CIOTTI

Questeur de l'Assemblée nationale
Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des lois



Laure DE LA RAUDIÈRE

Députée d'Eure-et-Loir
membre de la Commission des affaires économiques,
chef d'entreprise



Pierre CORDIER

Député des Ardennes
membre de la Commission des affaires étrangères,
fonctionnaire de catégorie A



Charles DE LA VERPILLIÈRE

Député de l'Ain
Vice-Président de la Commission de la défense
nationale et des forces armées, conseiller d'Etat



Josiane CORNELOUP

Députée de Saône-et-Loire
membre de la commission des affaires sociales,
pharmacienne



Dominique DE LEGGE

Sénateur d'Ille-et-Vilaine
membre de la Commission des finances, cadre
dirigeant dans le domaine de l'environnement



Pierre CUYPERS

Sénateur de la Seine-et-Marne
membre de la Commission des affaires économiques,
exploitant agricole



Bernard DEFLESSELLES

Député des Bouches-du-Rhône
membre de la Commission des affaires étrangères,
ingénieur



Olivier DAMAISIN

Député du Lot-et-Garonne
membre de la Commission des finances, représentant
de commerce



Rémi DELATTE

Député de Côte-d'Or
membre de la Commission des affaires économiques,
agriculteur



Olivier DASSAULT

Député de l'Oise
membre de la Commission des affaires étrangères,
Président de sociétés



Stéphane DEMILLY

Député de la Somme
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
formateur en management



**Vincent DESCOEUR**

Député du Cantal
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, professeur agrégé
 en biologie

**Virginie DUBY-MULLER**

Députée de la Haute-Savoie
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation

**Eric DIARD**

Député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission des lois, avocat

**Catherine DUMAS**

Sénatrice de Paris
 Vice-Présidente de la commission de la culture,
 de l'éducation et de la communication

**Fabien DI FILIPPO**

Député de la Moselle
 membre de la Commission des affaires économiques,
 cadre du secteur privé

**Pierre-Henri DUMONT**

Député du Pas-de-Calais
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 collaborateur parlementaire

**Julien DIVE**

Député de l'Aisne
 membre de la Commission des affaires économiques,
 chef de projet dans l'industrie

**Laurent DUPLOMD**

Sénateur de la Haute-Loire
 membre de la Commission des affaires économiques,
 agriculteur

**Loïc DOMBREVAL**

Député des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, chef d'entreprise

**Daniel FASQUELLE**

Député du Pas-de-Calais
 Vice-Président de la Commission des affaires économiques,
 professeur des universités

**Philippe DOMINATI**

Sénateur de Paris
 Vice-Président de la commission des finances,
 chef d'entreprise

**Jean-Jacques FERRARA**

Député de Corse-du-Sud
 membre de la Commission de la défense nationale et
 des forces armées, médecin

**Jean-Pierre DOOR**

Député du Loiret
 Vice-Président de la Commission des affaires sociales,
 cardiologue

**Nicolas FORISSIER**

Député de l'Indre
 membre de la Commission des finances,
 chef d'entreprise

**Marianne DUBOIS**

Députée du Loiret
 Secrétaire de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées

**Laurent GARCIA**

Député de Meurthe-et-Moselle
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, ingénieur



**Annie GENEVARD**

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
Députée du Doubs
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, professeur du secondaire

**Alexandre HOLROYD**

Député des Français établis hors de France
membre de la Commission des finances,
membre de la Commission des affaires européennes

**Philippe GOSSELIN**

Député de la Manche
Vice-Président de la Commission des lois,
maître de conférences à Sciences Po

**Alain HOUPERT**

Sénateur de la Côte-d'Or
membre de la Commission des finances,
médecin radiologue

**Jean-Pierre GRAND**

Sénateur de l'Hérault
membre de la Commission des affaires étrangères,
cadre de la fonction publique

**Jean-François HUSSON**

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle
Vice-Président de la Commission des finances,
agent d'assurance

**Pascale GRUNY**

Sénatrice de l'Aisne
Secrétaire de la Commission des affaires sociales,
directeur administratif et financier

**Sébastien HUYGHE**

Député du Nord
membre de la Commission des lois, notaire

**Meyer HABIB**

Député des Français de l'étranger
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, ingénieur

**Christian JACOB**

Député de Seine-et-Marne
Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale, membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, agriculteur

**Yannick HAURY**

Député de Loire-Atlantique
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, pharmacien

**Brigitte KUSTER**

Députée de Paris
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, ancienne Maire du 17^{ème} arrondissement de Paris

**Michel HERBILLON**

Député du Val-de-Marne
Vice-Président de GEEA
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, cadre supérieur

**Valérie LACROUTE**

Députée de Seine-et-Marne
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, profession libérale

**Patrick HETZEL**

Député du Bas-Rhin
membre de la Commission des finances,
professeur des universités

**Jean-Luc LAGLEIZE**

Député de Haute-Garonne
membre de la Commission des affaires économiques,
conseiller patrimonial

**François-Michel LAMBERT**

Député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, profession libérale

**Vincent LEDOUX**

Député du Nord
 membre de la Commission des finances,
 enseignant

**Elisabeth LAMURE**

Sénatrice du Rhône
 Présidente de la délégation sénatoriale aux entre-
 prises, Vice-Présidente de la Commission des affaires
 économiques, chef d'entreprise

**Gérard LONGUET**

Sénateur de la Meuse
 Président de l'office parlementaire d'évaluation des
 choix scientifiques et technologiques, membre de la
 Commission des finances, administrateur civil

**Guillaume LARRIVÉ**

Député de l'Yonne
 membre de la Commission des lois, maître des
 requêtes au Conseil d'Etat, avocat

**Vivette LOPEZ**

Sénatrice du Gard
 membre de la Commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication, auditrice IHEDN

**Philippe LATOMBE**

Député de Vendée
 membre de la Commission des lois, cadre supérieur

**David LORION**

Député de La Réunion
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire,
 maître de conférences à l'Université

**Marc LE FUR**

Vice-Président de l'Assemblée nationale
 Député des Côtes-d'Armor
 membre de la Commission des finances, Sous-préfet

**Véronique LOUWAGIE**

Députée de l'Orne
 membre de la Commission des finances,
 expert-comptable

**Ronan LE GLEUT**

Sénateur représentant les français
 établis hors de France
 membre de la Commission des affaires étrangères, de
 la défense et des forces armées, examinateur à l'office
 européen des brevets

**Gilles LURTON**

Député d'Ille-et-Vilaine
 Secrétaire de la Commission des affaires sociales,
 Coprésident de la mission de contrôle des comptes
 de la Sécurité Sociale

**Constance LE GRIP**

Députée des Hauts-de-Seine
 Vice-Présidente de la Commission des affaires
 culturelles et de l'éducation

**Lise MAGNIER**

Députée de la Marne
 membre de la Commission des finances,
 cadre territorial

**Sébastien LECLERC**

Député du Calvados
 membre de la Commission des affaires économiques,
 profession libérale

**Sylvain MAILLARD**

Député de Paris
 membre de la Commission des affaires sociales,
 Industriel - chef d'entreprise



**Didier MANDELLI**

Sénateur de la Vendée
Vice-Président de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable

**Patricia MORHET-RICHAUD**

Sénatrice des Hautes-Alpes
membre de la Commission des affaires économiques

**Emmanuel MAQUET**

Député de la Somme
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, agent général
d'assurances

**Christophe NAEGELEN**

Député des Vosges
membre de la Commission des affaires étrangères,
membre de la Commission des affaires européennes,
industriel-chef d'entreprise

**Jean-Paul MATTEI**

Député des Pyrénées-Atlantiques
membre de la Commission des finances, Vice-Président
du comité d'évaluation et de contrôle des politiques
publiques, notaire

**Claude NOUGEIN**

Sénateur de la Corrèze
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise

**Gérard MENUUEL**

Député de l'Aube
membre de la Commission de l'aménagement
du territoire et du développement durable,
agriculteur

**Olivier PACCAUD**

Sénateur de l'Oise
membre de la Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication, professeur agrégé d'histoire-
géographie

**Frédérique MEUNIER**

Députée de la Corrèze
membre de la commission des affaires culturelles et
de l'éducation, avocate

**Bertrand PANCHER**

Député de la Meuse
Secrétaire de la Commission du développement
durable et de l'aménagement du territoire,
directeur de développement

**Sébastien MEURANT**

Sénateur du Val-d'Oise
membre de la Commission des finances,
chef d'entreprise

**Jean-François PARIGI**

Député de Seine-et-Marne
membre de la Commission des finances

**Maxime MINOT**

Député de l'Oise
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et
de l'éducation, employé dans le secteur privé

**Eric PAUGET**

Député des Alpes-Maritimes
membre de la Commission des affaires économiques,
cadre du secteur privé

**Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**

Député de la Lozère
Secrétaire de la Commission des lois, avocat

**Guillaume PELTIER**

Député de Loir-et-Cher
membre de la Commission des affaires culturelles
et de l'éducation

**Philippe PEMEZEC**

Sénateur des Hauts-de-Seine
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire

**Richard RAMOS**

Député du Loiret
 membre de la Commission des affaires économiques,
 cadre du secteur privé

**Bernard PERRUT**

Député du Rhône
 Vice-Président de la Commission des affaires sociales,
 ancien avocat

**Jean-François RAPIN**

Sénateur du Pas-de-Calais
 Secrétaire de la Commission des affaires européennes,
 membre de la Commission des finances,
 médecin généraliste

**Stéphane PIEDNOIR**

Sénateur de Maine-et-Loire
 membre de la commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication, Professeur

**Rémy REBEYROTTE**

Député de Saône-et-Loire
 membre de la Commission des lois,
 Professeur d'économie

**Bérengère POLETTI**

Députée des Ardennes
 Secrétaire de la Commission des affaires étrangères,
 sage-femme

**Damien REGNARD**

Sénateur représentant des Français
 établis hors de France
 Membre de la Commission de la culture, de l'éducation
 et de la communication

**Benoit POTTERIE**

Député du Pas-de-Calais
 membre de la Commission des finances,
 opticien audioprothésiste

**Frédéric REISS**

Député du Bas-Rhin
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation, agrégé de mathématiques

**Aurélien PRADIÉ**

Député du Lot
 membre de la Commission des lois,
 cadre supérieur du secteur privé

**Hugues RENSON**

Député de Paris
 Membre de la commission des affaires étrangères,
 Cadre Supérieur

**Sophie PRIMAS**

Sénatrice des Yvelines
 Présidente de la Commission des affaires économiques,
 directrice commerciale

**Jean-Luc REITZER**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 cadre d'entreprise chargé des relations sociales

**Didier QUENTIN**

Député de la Charente-Maritime
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 diplomate de carrière

**Bruno RETAILLEAU**

Sénateur de la Vendée
 Président du groupe Les Républicains au Sénat,
 membre de la Commission des affaires culturelles
 et de l'éducation

**Vincent ROLLAND**

Député de la Savoie
 membre de la Commission des affaires économiques,
 collaborateur parlementaire

**Eric STRAUMANN**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des affaires économiques,
 professeur agrégé

**Xavier ROSEREN**

Député de la Haute-Savoie
 membre de la Commission des finances, commerçant

**Michèle TABAROT**

Députée des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 chef d'entreprise

**Martial SADDIER**

Député de Haute-Savoie
 membre de la Commission du développement durable
 et de l'aménagement du territoire, ancien cadre de la
 chambre d'agriculture d'Annecy

**Buon TAN**

Député de Paris
 membre de la commission des affaires étrangères,
 chef d'entreprise

**Maina SAGE**

Députée de Polynésie Française
 membre de la Commission des lois et de la
 Commission des affaires européennes,
 consultante en communication

**Jean-Charles TAUGOURDEAU**

Député du Maine-et-Loire
 membre de la Commission des affaires économiques,
 chef d'entreprise

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Député du Haut-Rhin
 membre de la Commission des Lois,
 attaché parlementaire

**Guy TEISSIER**

Député des Bouches-du-Rhône
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 retraité

**Olivier SERVA**

Député de la Guadeloupe
 membre de la Commission des finances,
 expert comptable

**Jean-Louis Thiériot**

Député de la Seine-et-Marne
 membre de la commission de la défense nationale
 et des armées, avocat

**Thierry SOLERE**

Député des Hauts-de-Seine
 membre de la Commission de la défense nationale
 et des forces armées

**Laurence TRASTOUR-ISNART**

Députée des Alpes-Maritimes
 membre de la Commission de la défense
 nationale et des forces armées, rédacteur territorial

**Joachim SON-FORGET**

Député des Français de l'étranger
 membre de la Commission des affaires étrangères,
 médecin

**Isabelle VALENTIN**

Députée de la Haute-Loire
 membre de la Commission des affaires sociales,
 salariée agricole



Pierre VATIN

Député de l'Oise
membre de la Commission du développement durable,
permanent politique



Philippe VIGIER

Député d'Eure-et-Loir
membre de la Commission des finances,
biologiste A.I.H.P.



Patrice VERCHÈRE

Député du Rhône
membre de la Commission de la défense nationale
et des forces armées



Jean-Pierre VIGIER

Député de Haute-Loire
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
fonctionnaire de catégorie A



Jean-Pierre VIAL

Sénateur de la Savoie
membre de la Commission des affaires étrangères, de
la défense et des forces armées, avocat



Stéphane VIRY

Député des Vosges
membre de la Commission des affaires sociales,
avocat



Arnaud VIALA

Député de l'Aveyron
membre de la Commission des lois,
profession rattachée à l'enseignement



Jean-Pierre VOGEL

Sénateur de la Sarthe
membre de la Commission des finances,
expert-comptable



Michel VIALAY

Député des Yvelines
membre de la Commission du développement durable
et de l'aménagement du territoire, cadre supérieur
du secteur privé

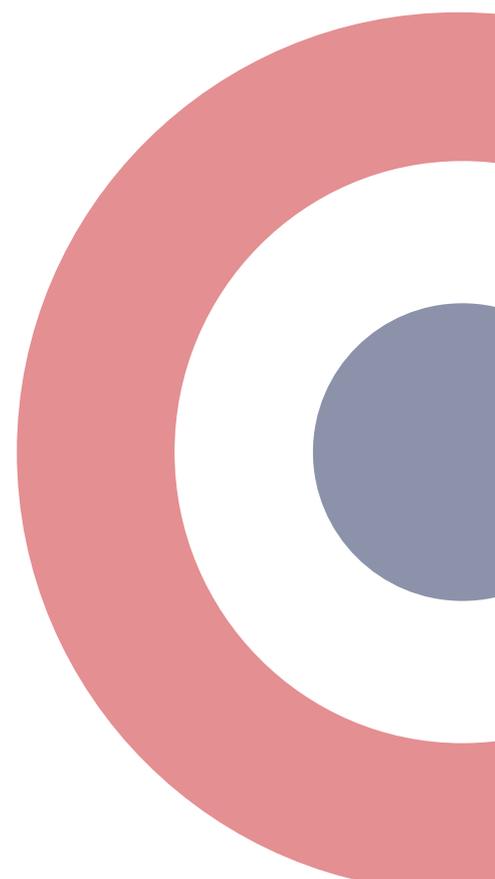
**HYPER CENTRE
BEAUVAIS**

**RÉSIDENCE
LE FRANC MARCHÉ**

NORMES B.B.C. - RT2012

LK
LOUIS KOTARSKI
PROMOTION IMMOBILIERE

19 bis, rue Villiers de l'Isle Adam 60000 BEAUVAIS
03 44 48 15 07 - agencekotarski@lkpromotion.fr
www.lkpromotion.fr



Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal:

Commune:

Mail:

Tél.:

Je suis une personne physique:

- 200 euros
- 300 euros
- Autre montant:

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant:

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de:

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- 3 000 euros
- Autre montant:

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés.
Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66 % du montant de votre don.
Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :



MAZDA CX-5

DRIVE TOGETHER*



* Faire corps avec sa voiture.

Gamme Mazda CX-5 : consommations mixtes (L/100 km) de 4,9 à 7,2 - Émissions de CO₂ (g/km) de 128 à 164.
Consommation mixte et émissions homologuées en WLTP converties en NEDC (règlement 2017/1153).

Mazda Automobiles France, 34 rue de la Croix de Fer - 78100 Saint Germain-en-Laye, SAS au capital de 304 898 € - RCS Versailles 434 455 960.